Collection des Monographies des Communes rurales de France

MONOGRAPHIE

DE LA

COMMUNE DE KOLÉA

(ALGÉRIE)

PAR

CHARLES NAYLIES

MÉMOIRE COURONNÉ

AU CONCOURS AGRONOMIQUE

DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

EN 1900

« La culture des terres est le plus
» grand travail des hommes ».

(MONTESQUIEU).

NEVERS

G. VALLIÈRE, IMPRIMEUR

24, avenue de la Gare, 24.

1905

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
IMPRIMÉS.

INTRODUCTION

Cette *Monographie de la commune de Koléa* a été couronnée, le 29 juin 1900, par la Société des Agriculteurs de France (8, rue d'Athènes, Paris) [1].

C'est au compte rendu de la séance générale que nous empruntons, textuellement, l'appréciation qui en a été faite par M. Rousselle, rapporteur du jury du concours.

Après avoir fait quelques citations de cet ouvrage, M. le Rapporteur concluait en ces termes :

« *Le paysage si bien dessiné que je viens de mettre sous* » *vos yeux n'est pas mon œuvre, messieurs ; je l'ai découpé* » *entièrement, en l'abrégeant, hélas ! dans la Monographie* » *que nous couronnons. Je ne pense pas pouvoir mieux vous* » *montrer le talent artistique de son auteur, et l'inspiration* » *vraiment belle que peut donner l'étude bien comprise et* » *bien aimée du pays où l'on vit.*

» *Mais notre rôle ne doit pas se borner à admirer des* » *paysages. Apprenons donc que Koléa est surtout, et avant* » *tout, un centre agricole, une commune rurale, attendant* » *tout de la terre et lui donnant tout. Là, l'agriculture règne* » *en maîtresse jalouse ; l'industrie n'a jamais pu y prendre* » *pied.*

---

(1) Le manuscrit original est aux archives de la Société des Agriculteurs de France.

» *Je voudrais vous lire en entier ce mémoire où l'auteur,*
» *véritablement amoureux de son sol, explique de la façon*
» *la plus vivante comment la fertilité admirable de Koléa*
» *a été produite successivement par l'habile distribution des*
» *eaux.*

» *Je ne le puis : je dois me borner à signaler l'œuvre à vos*
» *applaudissements, et à souhaiter que sa publication ulté-*
» *rieure permette à tous d'en goûter le charme* ».

Cette rapide analyse du Rapporteur ne pouvait être plus flatteuse pour l'auteur de ce Mémoire qui fut, avant tout, un colon portant en son cœur l'amour de notre belle Algérie.

Quelques mois plus tard, celui qui recevait ces éloges était, par une mort inattendue, enlevé à l'affection de sa famille et de ses amis.

C'est à ceux qui l'ont aimé et estimé que nous offrons son dernier travail ; qu'il soit pour eux un souvenir !

Lyon-Clamecy (1905).

AVANT-PROPOS

Une description de Koléa pittoresque, humoristique, poétique, où viendrait au besoin se glisser une légère intrigue d'amour, écrite l'œil perdu dans l'azur du ciel et l'oreille charmée par le chant des oiseaux, pourrait fournir une plaquette fort agréable.

D'autre part, avec les documents officiels, les statistiques, les archives, les rapports, les renseignements donnés par les colons, on pourrait faire une étude honnête, utile, mais que son isolement laisserait forcément dans l'ombre.

Mais qu'on s'empare du programme tracé par la Société des Agriculteurs de France, qu'on s'y enferme strictement, l'œuvre produite, bonne ou mauvaise, brillante ou terne, acquiert immédiatement un grand relief par le seul fait d'être partie intégrante d'un important ensemble :

La Collection des Monographies des Communes rurales de France

De pareils ouvrages, il est vrai, ne valent que par l'exactitude et la précision : c'est dire qu'ils nécessitent un pénible labeur, des recherches longues et difficiles.

Qu'importe ! rien ne coûte quand on aime les champs, Koléa et la France.

Monographie de la Commune de Koléa

INTRODUCTION HISTORIQUE

I

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

Koléa fut le berceau des Zouaves : le 1er régiment y eut longtemps son dépôt et y possède encore un charmant jardin avec pavillon et splendides ombrages. Les établissements militaires forment plusieurs vastes corps de logis au sud de la ville, regardant la vaste plaine de la Mitidja. L'hôpital militaire est installé dans une ancienne mosquée et ses dépendances.

Koléa est aussi une ville sainte pour les Arabes, qui y viennent de tous les environs en pieux pèlerinage, au tombeau de Sidi Ali Embarek, marabout vénéré dans toute la région.

Enfin, Koléa est la résidence choisie par beaucoup de retraités, militaires et civils, et par quelques malades qui y prennent force et santé.

Mais Koléa est, surtout et avant tout, un centre agricole, une commune rurale, attendant tout de la terre et lui donnant tout. Là, l'agriculture règne en maîtresse jalouse ; l'industrie n'a jamais pu y prendre pied. On se souvient encore de l'échec de la verrerie, créée cependant avec l'appui de l'Etat, en 1866. La céramique artistique, le tissage de la soie n'ont guère mieux réussi.

Koléa a une importance suffisante pour attirer et retenir l'attention ; sa population de 5.654 habitants, dont la moitié est agglomérée dans la ville, comprend autant d'indigènes que d'Européens, et, parmi ces derniers, le nombre des étrangers est à peine inférieur à celui des

Français. De là, une situation bien faite pour piquer la curiosité et fournir d'intéressantes constatations.

La question de la colonisation, que l'on y peut suivre depuis l'origine dans ses transformations multiples, dans ses efforts incessants, ses progrès, ses reculs, et son triomphe final, donne une nouvelle saveur à l'étude de ce pays.

L'espace que nous aurons à embrasser ne dépassera jamais 20.000 hectares et se réduira en fin de compte à 7.000, car les limites administratives ont souvent varié.

Le temps est plus limité encore : 60 ans. Car la nuit enveloppe à peu près entièrement la période antérieure à la conquête française, période connue seulement par des vestiges de ruines romaines, par quelques légendes arabes plus ou moins enfantines, par le récit des fléaux qui ont frappé fortement l'imagination populaire, tel que le tremblement de terre de 1825, qui détruisit presque complètement la ville. Ce silence de la tradition chez un peuple vivant de la vie purement végétative ne doit pas surprendre. La plupart des Arabes connaissent à peine le nom de leurs grands-pères, ignorent celui de leurs grand'mères et sont très embarrassés pour dire leur âge.

Nous savons cependant que Koléa fut fondé vers 1550 par des Maures chassés d'Andalousie et protégés par le dey d'Alger. Un saint marabout, venu d'Occident, Sidi Ali Embarek, réussit à imposer son influence à tout le pays et à transmettre son pouvoir à ses descendants.

En 1830, nous sortons de la légende pour entrer dans l'histoire.

Cette année-là, le 5 juillet, les Français entrent à Alger. En 1831, ils font une première apparition à Koléa. En 1832, le général Brossard occupe Koléa, qu'il frappe d'une contribution de guerre de 1.100.000 fr., sur laquelle 10.000 fr. seulement sont payés.

Le 1er octobre 1840, le maréchal comte Valée séquestra les biens des indigènes absents et fonda une colonie militaire de 300 soldats avec attribution de 10 hectares de terre à chacun. Plusieurs de ces premiers colons ont fait souche, et leurs enfants habitent encore le pays : Pierre (Pierre), Silve (Dieudonné), Davet (Barthélemy), Canu, Guien (Ferdinand), Revillod. Dès lors, Koléa fut définitivement occupé.

Le territoire de Koléa ne fut le théâtre d'aucun fait d'armes retentissant. Quelques engagements à Mokta-Kerra, point où le Mazafran fait brèche dans le Sahel pour se jeter à la mer ; deux ou trois expéditions victorieuses aux bois des Karézas, dans le repaire des Hadjoutes, et c'est tout.

Les fléaux ont durement éprouvé Koléa : en 1867, le choléra, qui fit monter le chiffre des décès à 558, alors que normalement il oscille autour de 200 ; — les sauterelles qui, en 1845 et 1866, causèrent d'énormes ravages, et furent tenues en échec en 1891 et 1899, grâce à l'énergie des colons et à l'expérience acquise.

Les inondations dévastent périodiquement la partie septentrionale de la Mitidja centrale, terres basses où se dirigent toutes les eaux, l'Oued-Djer et la Chiffa, qui forment le Mazafran, et l'Oued-Fatis, qui se jette dans ce dernier. Les années 1852, 1853, 1861, 1877, 1878, 1885, furent surtout marquées par des désastres importants.

Parmi les indigènes qui n'acceptèrent pas la domination française, le plus illustre à Koléa fut Ben Allal Embarek, descendant du marabout Sidi Ali Embarek. Après avoir été notre allié, il devint le principal lieutenant de l'émir Abd el Kader : il fut tué le 11 novembre 1843 par le brigadier Gérard, au combat de l'Oued-el-Khacheba, dans la province d'Oran ; son ordonnance, qui se trouvait alors à côté de lui, vit encore à Koléa (1899). Sa tête fut exposée à Koléa et, réunie ensuite à son corps, fut enterrée dans la kouba de Sidi-Embarek, attenante aujourd'hui à l'hôpital militaire.

On sait que la célèbre tribu des Hadjoutes, qui écuma trop longtemps la plaine de la Mitidja, avait son repaire aux Karézas, sur le territoire actuel de la commune d'Attatba, à une douzaine de kilomètres ouest de Koléa. Elle fut soumise par Changarnier à qui elle demanda l'aman en 1842.

La conquête était définitive.

L'insurrection de 1871, pendant laquelle les révoltés tinrent un moment la campagne autour de Cherchell, amena la défection d'un descendant du marabout de Sidi Ali Embarek, de Koléa. L'émotion fut de courte durée : l'insurrection fut promptement réprimée et les biens du marabout révolté furent mis sous séquestre.

II

HISTOIRE DÉMOGRAPHIQUE

L'état civil de la commune de Koléa ne remonte pas au delà de 1842 et ne s'occupe d'abord que des Européens. Ce n'est qu'en 1855 que les indigènes commencent à figurer sur les registres des naissances et des décès.

En 1857, a lieu un recensement général des indigènes présents dans la commune. Une sorte d'acte de notoriété individuel est dressé pour chaque personne, homme, femme, enfant. Le registre où est consigné le travail concernant Koléa comprend 1.417 numéros : mais les indigènes n'avaient toujours que des prénoms et ne se distinguaient les uns des autres qu'en énonçant le nom de leur père et de leur grand-père. C'est en 1890 que des noms patronymiques furent donnés aux indigènes de Koléa. Plus de 500 familles, ayant chacune son arbre généalogique, furent inscrites, formant un total de plus de 2.500 individus. Cet effort considérable a déjà donné d'excellents résultats, et la génération prochaine recueillera tout le fruit de cette réforme.

Naissances : *légitimes*, *naturelles*. — Avant de jeter un coup d'œil sur le tableau des naissances depuis 1842 jusqu'à nos jours, il convient de rappeler que Koléa était un pays nouvellement conquis qu'il fallut défendre longtemps ; y accouraient des hommes célibataires, veufs, sans famille ; bien peu de femmes. Les naissances devaient donc y être rares comparativement aux décès. D'autre part, en temps de conquête, les conventions sociales perdent de leur force ; le milieu est peu favorable à la constitution de la famille ; les individus qui émigrent sont souvent les plus disposés à s'affranchir de toute règle, de toute entrave ; la présence des indigènes dont les mœurs diffèrent si complètement des nôtres n'est pas pour les retenir ; d'où cette conséquence

que les naissances illégitimes doivent être tout d'abord nombreuses et ne décroître que peu à peu, au fur et à mesure de la constitution de familles régulières. L'événement a donné raison à ces déductions, mais pas aussi complètement qu'on pourrait le croire : ainsi, de 1842 à 1870, les naissances illégitimes atteignent le chiffre de 12,3 °/₀ ; de 1871 à 1898, elles ne sont que de 7 °/₀. La moyenne générale est de 9,7 °/₀.

La natalité tout d'abord est faible et s'accroît péniblement. Elle est presque constamment, sauf ces dernières années, inférieure à la mortalité. L'augmentation du chiffre de la population est donc due uniquement à l'immigration qui, nous le verrons bientôt, se fit de plus en plus intense, surtout depuis 1880, époque où les vignerons métropolitains, fuyant leurs terres phylloxérées, vinrent donner à la culture de la vigne, en Algérie, un immense essor.

En 1896, sur 1.400 familles recensées :

382 n'avaient pas d'enfant,
246 avaient 1 enfant,
224 — 2 —
192 — 3 —
136 — 4 —
102 — 5 —
62 — 6 —
56 — 7 enfants et plus.

Mariages. — De 1842, époque où commence l'état civil, à 1898, c'est-à-dire pendant une période de 57 années, il a été enregistré 851 mariages européens, dont 707 pour Koléa, chef-lieu, et 144 pour l'annexe de Douaouda. C'est une proportion d'environ 8 pour 1.000 habitants par an ; les indigènes, de par leur statut personnel, se trouvant complètement en dehors.

Les célibataires sont très rares à Koléa, où l'on se marie jeune, les femmes surtout.

En effet, sur nos 851 mariées, 351 étaient âgées de moins de 21 ans ; 256 avaient de 21 à 25 ans ; 102 de 26 à 30 ans ; 86 de 31 à 40 ans et 56 dépassaient la quarantaine. Le nombre des épousées s'accroît donc en raison inverse de leur âge.

Du côté des hommes, on est moins pressé de s'engager dans les liens conjugaux.

La plus forte série est celle des hommes de 26 à 30 ans, qui fournit . . . . . 281 époux.
Ceux de 31 à 40 ans sont . . . . . 262 —
Ceux de 21 à 25 ans sont . . . . . 203 —
Au-dessus de 40, on n'en compte que. . . . . 97 —
et au-dessous de 21, que . . . . . 8 —
tous mariés à des femmes plus jeunes qu'eux ou tout au moins de leur âge.

D'ordinaire, le mari prend une femme de 10 ans plus jeune que lui. Aussi nombreuses sont les veuves à Koléa.

L'immigrant, sous le climat algérien, conserve longtemps sa vigueur et son endurance ; la femme, au contraire, sauf peut-être la femme française, vieillit vite et perd bientôt sa sveltesse. D'autre part, la nature semble indiquer que la femme ne doit pas se hâter par trop de convoler, si l'on en juge par le fort appoint des mort-nés que fournissent les mères d'un âge trop tendre.

Au début de la conquête, l'élément féminin était rare, ce qui rendait les épouseurs beaucoup moins difficiles sur les proportions d'âge.

Que ce soit parce que Koléa se trouve appartenir au département central où domine la population française, tandis que les Espagnols foisonnent à l'ouest et les Italiens à l'est ; que ce soit parce que notre ville a eu longtemps dans ses murs une importante garnison, ou parce que, dès le début, un nombre imposant de colons français est venu occuper le sol, amenant femmes et enfants, le fait est que les mariages entre Français et Françaises représentent, sur 851, le chiffre relativement considérable, comparé à d'autres régions, de 460.

Dans les premières années, les mariages entre Français et étrangers ou entre étrangers sont assez rares. L'élément étranger manquait. Mais peu à peu il se montre ; de part et d'autre on s'observe, puis on fait connaissance ; enfin, un courant de sympathie s'établit surtout entre la race espagnole et nous, et il en résulte de nombreux mariages mixtes, surtout parmi les cultivateurs : 63 Français ont épousé des Espagnoles, tandis que 19 Espagnols ont épousé des Françaises.

Les immigrants de la péninsule Ibérique venant sur le sol algérien en famille, en groupes compactes, devaient nécessairement contracter de nombreuses unions entre eux, étant de même sang, parlant la même langue, plusieurs finissant ici un roman commencé là-bas ; aussi avons-nous à signaler 144 mariages où les deux époux sont Espagnols.

Les Italiens, au contraire, nous arrivent seuls ; par suite, le chiffre

de leurs mariages entre compatriotes se réduit à 6, tandis qu'ils épousent 14 femmes de diverses nationalités, dont 8 Françaises.

Des colons suisses, presque tous du canton du Valais, vinrent, en 1852, former à peu près exclusivement divers villages, notamment Saint-Maurice, anciennement Zoudj el-Abbès, et Berbessa. Rien d'étonnant à ce qu'ils aient contracté entre eux 20 mariages. Mais, fait à remarquer, 45 Français prirent femme parmi les Suissesses, et 15 Suisses s'unirent à des Françaises : affinité, sympathie, fusion !

Jetons maintenant un regard sur la population indigène musulmane, longtemps supérieure, et actuellement à peu près égale en nombre à la population européenne : nous voyons seulement 2 mariages entre Français et Musulmanes et 3 entre Musulmans et Européennes, dont 2 Françaises et 1 Suissesse.

Entre Musulmans, on enregistre :

En 1896,	60	mariages et	18 divorces,
En 1897,	40	—	16 —
En 1898,	42	—	16 —

tant il est facile devant le cadi (coût, 7 fr.) de prendre, quitter et reprendre femme.

Depuis le rétablissement du divorce, douze mariages français ont été dissous à Koléa au nom de la loi.

Ce coup d'œil rapide sur les mariages de la commune de Koléa montre que l'élément européen et l'élément indigène se juxtaposent sans se mêler ; ainsi l'huile et l'eau dans le même récipient restent obstinément isolées.

Au contraire, toutes les nationalités européennes, jusqu'aux Allemands, Polonais, Maltais, et surtout les Latins, mêlent volontiers leur sang au sang français par des mariages féconds.

A Koléa, le Français, par le nombre, la fortune, l'intelligence, la civilisation, domine l'étranger et par suite l'assimile rapidement. L'élément militaire a sa part dans cette œuvre, lui qui a fourni tant de modestes soldats de deuxième classe et aussi tant d'officiers, même supérieurs, qui firent souche de colons dans notre Sahel ; race nouvelle, type algérien s'ajoutant aux types divers des différentes provinces de la métropole, pour former le magnifique concert de la grande Patrie française, une et indivisible.

Décès. — Le chiffre annuel des décès depuis 1857, époque où les décès des indigènes sont enregistrés comme ceux des Européens, ne

dépasse guère 200, sauf en 1867, où le choléra, sévissant avec intensité, porta le nombre des morts à 558, le huitième de la population, et, en 1868, où le typhus, continuant l'œuvre de destruction, fit monter le chiffre des décès à 313. En 1869, le registre funèbre ne comporte plus que 157 numéros; et depuis, la Parque ne tranche le fil des existences humaines qu'avec modération et régularité.

Les colonies nouvelles ressemblent un peu au Minotaure et dévorent beaucoup de vies, les hommes, surtout au début, en grande majorité. A remarquer que dans cette hécatombe le nombre des victimes européennes l'emporte sur celui des indigènes : 4.585 contre 4.100.

Mouvement de la population : immigration. — Si l'on compare le chiffre global des naissances : 7.535, à celui des décès : 8.685, on constate un déficit de 1.150. Et pourtant la population n'a cessé de s'accroître d'année en année.

C'est l'immigration qui non seulement comble les vides, mais renforce constamment les effectifs des colons et peuple la ville et la campagne.

L'Empire, après son triomphe, envoya quelques déportés; il nous vint des Parisiens ultra-citadins, égarés dans nos champs, des Polonais réfugiés, mais surtout des colons sérieux.

Les recensements de 1891 et 1896 fournissent les chiffres suivants :

	1891	1896
Nombre d'habitants à Koléa.	4.887	5.654
Indigènes.	2.351	2.707
Européens.	2.536	2.947
Les Européens se fractionnent comme suit :		
Français	1.545	1.847
Etrangers.	991	1.100
A leur tour, les Français se sectionnent ainsi :		
Nés en Algérie.	793	921
Nés en France.	752	907
Nés à l'étranger	»	19

Les Français nés en France, habitant la commune de Koléa, viennent de chaque département dans la proportion suivante :

DÉPARTEMENTS	1891	1896	DÉPARTEMENTS	1891	1896
Ain	1	4	*Report*	345	445
Aisne	8	7	Loiret	3	5
Allier	2	4	Lot	4	1
Basses-Alpes	7	6	Lot-et-Garonne	6	4
Hautes-Alpes	7	3	Lozère	6	6
Alpes-Maritimes	1	2	Maine-et-Loire	»	8
Ardèche	4	5	Manche	2	1
Ardennes	4	7	Marne	6	6
Ariège	20	27	Haute-Marne	7	4
Aube	9	7	Alsaciens-Lorrains	44	38
Aude	7	27	Mayenne	»	»
Aveyron	8	12	Meurthe-et-Moselle	25	24
Bouches-du-Rhône	13	15	Meuse	»	3
Calvados	1	3	Morbihan	1	3
Cantal	2	3	Nièvre	2	5
Charente	9	20	Nord	12	29
Charente-Inférieure	6	2	Oise	2	3
Cher	2	6	Orne	5	2
Corrèze	6	5	Pas-de-Calais	4	9
Corse	30	27	Puy-de-Dôme	3	6
Côte-d'Or	9	12	Basses-Pyrénées	12	10
Côte-du-Nord	3	4	Hautes-Pyrénées	13	12
Creuse	9	9	Pyrénées-Orientales	53	66
Dordogne	14	11	Rhône	41	24
Doubs	14	10	Haute-Saône	14	14
Drôme	17	31	Saône-et-Loire	1	5
Eure	3	5	Sarthe	2	4
Eure-et-Loir	»	1	Savoie	14	14
Finistère	1	5	Haute-Savoie	1	1
Gard	16	17	Seine	32	42
Haute-Garonne	3	6	Seine-Inférieure	5	14
Gers	16	15	Seine-et-Marne	3	8
Gironde	13	18	Seine-et-Oise	2	4
Hérault	19	14	Deux-Sèvres	1	7
Ille-et-Vilaine	1	2	Somme	»	13
Indre	4	2	Tarn	8	9
Indre-et-Loire	1	1	Tarn-et-Garonne	1	»
Isère	35	41	Var	42	19
Jura	10	16	Vaucluse	14	8
Landes	»	3	Vendée	3	4
Loir-et-Cher	3	6	Vienne	4	12
Loire	3	10	Haute-Vienne	1	6
Haute-Loire	»	2	Vosges	5	6
Loire-Inférieure	1	12	Yonne	3	3
Belfort	3	»			
A reporter	345	445	TOTAUX	752	907

Ces chiffres montrent que le courant des émigrants francais, venant se fixer à Koléa, se renforce d'année en année. En 1891, 7 départe-

ments sur 86 n'étaient pas représentés ; en 1896, deux départements seulement, la Mayenne et le Tarn-et-Garonne, n'avaient pas fourni un seul des leurs à la population française de Koléa. Celle-ci est donc comme la résultante de la population métropolitaine tout entière, les grands centres et le Midi fournissant les plus forts contingents.

Les Pyrénées-Orientales sont au premier rang ; puis viennent l'Isère, qui a constitué de plus, presque exclusivement, la commune de Fouka ; la Seine, le Rhône, le Var, la Corse, la Meurthe-et-Moselle, la Drôme, l'Ariège, l'Hérault, le Gard, le Gers, le Nord, l'Aude.

Quand nous aurons rappelé que Koléa fut peuplé d'abord par des Maures venus d'Espagne vers 1550, puis par des Arabes de l'Ouest à la suite de la prise de possession du pays par Sidi Ali Embarek, puis par quelques Turcs ; que, depuis 1840, les Français s'installèrent nombreux ; qu'en 1852 arrivèrent plusieurs déportés politiques et un fort contingent de colons valaisans installés par le Gouvernement, et plus tard quelques réfugiés polonais ; qu'enfin des Espagnols vinrent volontairement en grand nombre, à demeure, on aura un aperçu de l'immigration d'où est sortie la population actuelle, en ce moment à peu près francisée et homogène, harmonieusement fondue.

Emigration. — Quant à l'émigration, elle est insignifiante, moins sensible, sans doute, que dans la plupart des communes de France.

Répartition professionnelle. — Les indigènes ne connaissent guère d'autre profession que la culture de la terre et l'industrie pastorale. Autrefois, les riches propriétaires du sol vivaient oisifs ; les pauvres, sous le nom de Khammès, cultivaient les champs ; ils touchaient de maigres avances pour pouvoir vivre et retiraient pour leur part un cinquième de la récolte qui ne parvenait jamais à les libérer ; c'étaient de véritables serfs. Si la venue des Français a notablement troublé la douce jouissance des premiers, elle a fort amélioré le sort des derniers.

Les Européens, au point de vue professionnel, peuvent se répartir pendant longtemps en trois classes bien distinctes : les militaires qui, à Koléa, se trouvèrent par moments très nombreux, 1.000 et plus, très considérés, très bien vus, amenant la prospérité dans le pays, faisant vivre une foule de gagne-petit, débitants, aubergistes, mercantis ; les fonctionnaires, ceux que possède tout chef-lieu de canton, dont le nombre est d'ailleurs restreint ; et quelques commerçants.

Enfin, la grande masse est composée de colons plus ou moins besogneux, plus préoccupés de vivre que de faire montre d'élégance et d'éducation raffinée; le populaire, la dernière classe. Mais peu à peu la situation s'est modifiée ; la garnison a été réduite jusqu'à une compagnie. Après 1880, de nouveaux éléments supérieurs par les capitaux et l'instruction vinrent relever le niveau des colons, tandis que beaucoup parmi les anciens, enrichis par la culture de la vigne, purent enfin faire figure. Aujourd'hui, grâce à leur nombre, les colons ont la prépondérance comme il convient dans un pays essentiellement agricole.

Nous verrons bientôt quelle grande place tiennent ces derniers, quand nous donnerons la répartition numérique par profession de la population actuelle.

III

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

Division de la propriété. — Au début, quand l'unité administrative s'appelait district de Koléa et était dirigée par des commissaires civils, on voyait d'immenses propriétés : Fortin d'Ivry, à Chaïba, plusieurs milliers d'hectares ; Kandoury, 1.000 hectares ; Tectaka, 600 hectares, etc., attribués à des personnages influents, tandis que le petit colon cultivateur obtenait des concessions dérisoires de 5, 7, 10 hectares, les deux extrêmes. L'explication de ce fait se trouve, peut-être, dans les paroles d'un administrateur de l'époque : « Créons, disait-il, de vastes domaines et autour, à proximité, des groupes de petits colons, bien petits, auxquels nous donnerons juste assez de terre pour les attacher au sol et pas assez pour leur permettre de vivre ; de la sorte, ils seront forcés et contraints d'aller travailler chez leurs puissants voisins, qui ainsi ne manqueront jamais de bras ».

Mais l'ancien régime était bien mort et ne pouvait être ressuscité, même en Algérie.

Les grandes propriétés se maintinrent et quelques-unes existent encore ; mais parmi les petits colons, les uns disparurent, les autres grandirent assez pour vivre sur leur propre fonds.

La culture de la vigne, cependant, et le partage du patrimoine familial entre de nombreux enfants, multiplièrent les parcelles en diminuant leur superficie. Dans les alentours immédiats de la ville, règne comme une ceinture de petits jardins de quelques ares d'étendue, appartenant en grande partie aux indigènes.

Finalement la division du sol se répartit ainsi :

1892. — Propriétés de moins de 1 hectare. . .	282	petites	
— de 1 à 5 hectares. . .	106	388	
— de 5 à 10 — . .	50	moyennes	
— de 10 à 20 hectares. . .	46	139	
— de 20 à 30 — . .	33		
— de 30 à 40 — . .	10		

1892. — Propriétés	de	40	à	50	hectares. . .	6	grandes 29
—	de	50	à	100	— . .	12	
—	de	100	à	200	— . .	7	
—	de	200	à	300	— . .	3	
—	de	500	à	1.000	— . .	1	

Il n'est peut-être pas inutile de faire connaître la part qui revient aux indigènes dans les chiffres ci-dessus. La voici :

Propriétés	de moins de 1				hectare.	112	petites 155
—	de	1	à	5	hectares	43	
—	de	5	à	10	—	13	moyennes 30
—	de	10	à	20	—	12	
—	de	20	à	30	—	4	
—	de	30	à	40	—	1	
—	de	40	à	50	—	4	grandes 10
—	de	50	à	100	—	4	
—	de	100	à	200	—	2	

Les indigènes ont donc 195 lots et les Européens 361. Ces derniers détiennent environ 6.190 hectares ; les premiers, 1.240, soit 1/5. L'étendue moyenne de la propriété indigène ressort à 4 hectares 4 ; celle de l'Européen à 14 hectares 7.

Les indigènes de Koléa ont perdu la plus grande partie de leurs terres au début de l'occupation française, lorsque le maréchal comte Valée, le 1er octobre 1840, décida que les biens des absents, après sommation de réintégrer leur domicile, seraient séquestrés s'ils ne se présentaient pas. La plupart, croyant notre occupation éphémère, restèrent au large. Ils furent dépouillés, au moins en partie. A leur grand étonnement, les Français restèrent, occupant solidement et définitivement le pays.

Modes d'exploitation. — Nous l'avons dit, les indigènes propriétaires longtemps, pour la plupart, ne cultivèrent pas eux-mêmes, mais par l'intermédiaire des Khammès qui touchaient le cinquième de la récolte, presque toujours absorbé, et au-delà, par les avances consenties en attendant la moisson ; de sorte que ces malheureux étaient attachés à la glèbe par leur dette reportée et souvent grossie d'année en année. Sans doute, cette féodalité arabe a existé à Koléa, mais très atténuée. D'ailleurs, il s'est toujours trouvé un certain

nombre d'indigènes faisant valoir eux-mêmes leurs terres et naturellement ce sont ceux qui ont le plus prospéré.

Le petit colon concessionnaire a toujours fait valoir avec ses propres bras et ceux de sa famille ses quelques hectares. Ceux qui, sans être colons, reçurent des propriétés d'une certaine étendue ou les achetèrent, les donnèrent le plus souvent en location à prix d'argent, n'y résidant pas. Quelques-uns les faisaient exploiter à moitié fruit, fournissant le cheptel. Il se trouve aussi des spéculateurs qui achètent du bétail et le confient à un colon disposant de terres, avec lequel ils partagent, par moitié, les bénéfices de l'opération qui ne dure jamais un an.

Depuis que la culture de la vigne a tout envahi, les propriétaires, ne cultivant pas leur fonds, l'ont loué à long bail de neuf à dix-huit ans, à prix d'argent, ou plus volontiers ont planté en vignes et cédé leurs vignobles, toujours à longs termes, à des fermiers faisant tous les frais de culture et partageant le vin par moitié, les marcs et le tartre restant généralement au locataire qui en tire une somme appréciable.

Particularités coutumières. — Dans les grandes fermes les ouvriers engagés au mois sont logés par surcroît ; ils peuvent disposer d'un lopin de jardin, élever un porc et souvent quelques lapins et un peu de volaille. Quand la propriété renferme de la broussaille ou des bois, les ouvriers peuvent s'y approvisionner de menus branchages. Plusieurs propriétaires fournissent quelques hectolitres de vin à leurs vignerons, en sus de leur salaire, surtout quand la vendange est bonne.

Pratiques successorales. — Chez les indigènes tous les enfants héritent du père, les garçons ayant double part ; mais la famille reste autant que possible dans l'indivision. Les Européens laissent leurs biens par parts égales à tous leurs enfants. Aucun droit de succession n'est payé à l'Etat jusqu'à ce jour ; ce droit, en bonne politique, ne pouvant guère être imposé aux indigènes, et l'exemption de ceux-ci entraînant forcément l'exemption des Européens

Quand le colon se sent vieillir, il divise volontiers son patrimoine entre ses enfants qui lui assurent des moyens d'existence. Les ventes de biens ruraux en rentes viagères sont relativement fréquentes.

Cultures. — Longtemps les céréales ont été la principale, presque l'unique culture ; on fait aussi du tabac, des légumes, des fruits, surtout

des oranges, des citrons, des grenades. Le coton, pendant la guerre de Sécession, eut un moment de vogue, et fut fort encouragé par le Gouvernement ; il fut cultivé surtout à Berbessa, grâce aux sources qui permettaient son irrigation. Après quelques années, il fut abandonné.

L'eucalyptus, à son tour, fut préconisé. Mais à Koléa on planta des avenues, des bouquets, des bordures, non de vastes espaces ; et aujourd'hui nul ne se repent de cette abstention relative.

Enfin, la vigne, vers 1880, se mit à gagner rapidement du terrain, tandis que les céréales en perdaient en quantité correspondante.

C'est en 1852 que M. Eyraud planta les premiers ceps. En 1858, il existait 34 hectares de vigne ; en 1881 , 336 hectares ; en 1885 , 717 hectares ; en 1890, 912 hectares ; en 1895, 1.319 hectares, et en 1898, 1.623 hectares. Les céréales en 1877 couvraient 3.500 hectares ; en 1880, 3.400 hectares ; en 1885, 3.600 hectares ; en 1890, 3.100 hectares ; en 1895, 1.085 hectares ; en 1898, 1.293 hectares ; en 1899, 857 hectares.

Assolement. — Il ne semble pas qu'en fait d'assolement, il y ait jamais eu une rotation régulière, pas plus chez les Européens que chez les indigènes. Ceux qui ensemençaient des céréales fumaient rarement leurs terres, sauf peut-être sur des espaces très restreints. Les mêmes surfaces étaient tantôt ensemencées deux années de suite en céréales, et laissées ensuite en jachères pour produire du fourrage qui, ici, croît spontanément ; tantôt laissées deux années consécutives en fourrages, suivant l'expression consacrée, et semées la troisième année.

Ceux qui cultivaient le tabac, plante sarclée, repiquée en terrain fumé et soigneusement labouré à plusieurs reprises, ne manquaient pas d'ensemencer l'année suivante, autant que possible, les quelques hectares et même les quelques ares qu'avait occupés cette culture. Dans ces conditions, la moisson donnait toujours le maximum.

Le même résultat était obtenu après les fèves et les pommes de terre, non après le maïs, plante épuisante.

Beaucoup de cultivateurs, surtout parmi les Européens, ne sèment pas l'orge qui salit les terres et les appauvrit.

Défrichement. — Quand les colons prirent possession de la région, le premier travail qu'ils durent accomplir fut de défricher. La broussaille régnait à peu près partout en souveraine ; à Douaouda notam-

ment, l'armée prêta son concours, mais d'une façon excessivement limitée ; les Espagnols, ces défricheurs émérites, les premières années du moins, n'ayant pas encore fait leur apparition, tout le poids de ce labeur épuisant tomba sur les immigrants. C'est d'ailleurs grâce aux défrichements qu'ils purent subvenir à leurs premiers besoins, soit en vendant le bois, les souches comme on dit ici, soit plutôt en vendant le charbon de bois à Blida, et le plus souvent à Alger. Ce charbon valait alors jusqu'à 18 francs les 100 kilogrammes, à Alger, place Bugeaud : il ne se vend guère aujourd'hui que la moitié. Que de beaux arbres et, malgré la défense temporaire qui fut faite d'y toucher sans autorisation, que de beaux oliviers, plusieurs fois centenaires, furent alors sacrifiés, l'olivier ayant comme bois de chauffage une valeur exceptionnelle ! Cependant, malgré les hécatombes opérées, de nombreux sujets existent encore dans les ravins du Sahel, inclinés vers le sud, tant est grande la vitalité de cette essence, et tant il est vrai qu'elle se trouve ici dans son habitat préféré. Aujourd'hui, à part quelques rares parcelles, peu étendues du reste, tout le pays est défriché, sauf les réserves sur lesquelles veille avec un soin jaloux le service forestier, réserves qui représentaient encore, en 1890, 765 hectares.

Maladies des productions agricoles. — Dans la commune de Koléa comme ailleurs, les productions agricoles sont atteintes de certaines maladies : les céréales ont parfois la rouille ; la vigne l'oïdium et le peronospera ; celui-ci s'observe également sur les pommes de terre. Le black-rot n'a pas encore fait son apparition en Algérie, et le phylloxéra n'a pas encore franchi les limites de notre département. Les vers blancs détruisent quelquefois les céréales sur une superficie assez importante ; la vigne est ravagée par l'altise, petit insecte très joli avec sa robe bleu foncé comme les eaux profondes de la Méditerranée, et surtout par ses larves. Les sauterelles nous visitent parfois en bataillons compactes, laissant après elles des légions de criquets, dont la voracité détruirait tout si les colons n'y mettaient bon ordre, pendant que les indigènes disent flegmatiquement que c'est Dieu qui les envoie. Les chacals, les ratons, les porcs-épics, et, il n'y a pas bien longtemps, les sangliers prélevaient aussi leur tribut sur les récoltes. Le siroco, chaque année, fait aussi des siennes, brûlant les céréales, s'il est précoce, et réduisant considérablement leur poids au quintal ; desséchant les raisins, s'il est plus tardif et diminuant le rendement en

hectolitres, tout en donnant au vin un goût de cuit. Sur le versant sud du Sahel surtout, le moineau est un véritable fléau. Quelques Arabes, pillards et maraudeurs, méritent de figurer ici parmi les destructeurs des récoltes, quoique appartenant à l'espèce humaine.

Prix de la terre. — Au début de l'occupation, quand les terres étaient concédées gratuitement, avec pour le colon un ou deux ans de vivres à la ration, le sol ne devait pas avoir grande valeur vénale. C'est en parlant de cette époque que l'on raconte l'histoire grotesque du colon jouant sa concession en cinq sec contre un verre d'absinthe. De tout temps les Algériens, renchérissant encore sur les Français, se sont faits bien plus noirs qu'ils ne sont en réalité. Peu à peu les propriétés s'organisèrent avec les constructions indispensables ; des acquéreurs arrivèrent de France avec quelques ressources et la valeur de l'hectare atteignit d'abord le chiffre de 100 fr., pour monter progressivement jusqu'à 250 et même à 500 fr. Mais quand le sol se couvrit de vignes, quand les vignerons français, chassés par le phylloxéra, vinrent s'installer en Algérie, le prix de la terre monta immédiatement à 1.000 fr. l'hectare et plus, de 1880 à 1885. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie prêtait couramment dans notre région 500 fr. par hectare de surface, ne faisant d'ailleurs aucune distinction entre les terres labourables et même les broussailles, voire les rochers et les terrains plantés en vignes ; ce qui causa à cet établissement certains mécomptes. Aujourd'hui, la terre défrichée, de qualité moyenne, est estimée 1.000 fr. l'hectare ; plantée en vignes dans de bonnes conditions, avec caves et bâtiments, 3.000 fr. l'hectare.

Fermages. — Louée à l'hectare, la terre trouvait facilement preneur à 30, 35 et jusqu'à 50 fr. La plupart des propriétés affermées à prix d'argent se louaient en bloc, les parties mauvaises faisant fléchir le chiffre général bien au-dessous des chiffres ci-dessus. Les baux étaient consentis pour 3, 6, 9 années. La culture de la vigne, comme nous le verrons, amena bailleurs et preneurs à faire d'autres conventions.

Prix des denrées. — Il y a quelque vingt ans le blé se vendit jusqu'à 30 et 32 fr. le quintal. Dans ces dix dernières années on ne revit pas ces beaux prix. De 1889 à 1898 le cours moyen s'établit aux

environs de 22 fr. ; maximum en 1897 : 29 fr. ; mininum en 1894 : 16 fr. ; mercuriales d'octobre.

Pour la même période, toujours en octobre :

Orge,	prix moyen	15f 50	maximum	19f »	(1891)	minimum	11f »	(1895)
Avoine,	—	16 »	—	19 »	(1889)	—	13 »	—
Foin,	—	6 50	—	10 »	(1893)	—	4 »	—
Paille,	—	4 70	—	6 »	(1892)	—	4 »	—

Le vin, qui est maintenant la principale production du pays, a vu son prix varier d'année en année : il valait en 1881 environ 26 fr. l'hectol. ; en 1885, il atteignit 32 fr. 50, puis tomba graduellement à : en 1886, 30 fr. ; en 1889, 25 fr. ; en 1892, 17 fr. En 1897 il remonta à 19 fr. Le prix semble devoir s'établir aux environs de 15 fr. l'hectolitre, assez élevé pour donner un bénéfice raisonnable aux vignerons, assez bas pour permettre au commerce de fructueuses opérations. Le prix le plus bas fut pratiqué en 1894 : 8 à 12 fr. l'hectolitre.

Le bétail se vend, poids vivant, aux prix suivants :

Bœufs.	de	45 »	à	70f »	les 100 kilos.
Vaches.	de	45 »	à	70 »	—
Veaux de lait . . .		100 »			—
Veaux broutards. .	de	40 »	à	60 »	—
Chèvres, boucs. . .		80 »			—
Moutons, brebis. .	de	90 »	à	100 »	—
Agneaux, chevreaux.	de	100 »	à	110 »	—

Débouchés. — Sauf quelques têtes vendues aux bouchers de la région, tout le bétail est conduit au marché de Boufarik, distant d'une vingtaine de kilomètres.

Les céréales, les blés surtout, sont vendues généralement à Blida (20 kilomètres) ; les foins et pailles vont de préférence dans les régions exclusivement viticoles de Fouka, Castiglione, communes limitrophes.

Les vins vont s'embarquer à Alger pour la France qui achète chaque année les 9/10 de la récolte.

Mode de vente. — Les opérations pour les vins se font généralement par courtiers qui prélèvent de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 par hectolitre, font remettre des arrhes aux vendeurs, surveillent l'entonnage, l'expédition et le règlement. Pour toutes les autres denrées, le vendeur traite directement avec l'acheteur.

Impôts. — Les impôts, tout d'abord, ne touchèrent guère le colon ; la taxe perçue au débarquement sous le nom d'octroi de mer, sur les marchandises importées, fournit les ressources nécessaires aux budgets communaux. Cette taxe fut longtemps départementale, c'est-à-dire que chaque département, Alger, Constantine, Oran, eut la disposition des recettes réalisées par lui. Depuis quelques années, M. Jules Cambon étant gouverneur général, la répartition est devenue coloniale, c'est-à-dire se répartit dans l'Algérie entière, abstraction faite des limites départementales. Le département d'Alger a subi de ce fait une perte considérable dont profite surtout le département de Constantine.

Les impôts au profit de la commune, du département et de l'Etat furent établis peu à peu et grèvent en ce moment le colon ainsi que l'indigène, aussi lourdement qu'en France, toutes proportions gardées. Il sera facile de s'en rendre compte quand nous donnerons le détail des charges que supportent le colon et l'indigène.

Associations agricoles. — Il existe à Koléa un Comice agricole fondé le 21 janvier 1883, dont l'action s'étend sur tout le canton. Comme la plupart de ses sœurs, cette association mena d'abord une existence assez effacée dans une douce somnolence. Du 5 au 12 novembre 1893 elle fit une foire aux vins qui, à parler franchement, ne donna aucun résultat. Ces dernières années, le Comice a donné signe de vie et a fourni des preuves non équivoques de son utilité. Il a attiré sur la région, dans toutes les expositions, une véritable pluie de médailles et de diplômes pour les vins.

Pour ses expositions collectives il a obtenu :

Concours agricole de Paris. . .	1895	médaille d'or.
— . . .	1896	—
Exposition de Rouen.	1896	—
Concours agricole de Paris. . .	1897	—
Exposition de Bruxelles. . . .	1897	diplôme d'honneur.
Concours agricole de Paris. . .	1898	médaille d'or.
Concours de Boufarik.	1897	—
Concours agricole de Paris. . .	1899	diplôme d'honneur.

Ses membres reçurent personnellement les récompenses ci-après :

Concours agricole de Paris, 1895.

2 médailles d'honneur agricoles, 3 médailles d'or, 10 médailles d'argent, 7 médailles de bronze.

Exposition de Bordeaux, 1895.

3 médailles d'argent, 17 médailles de bronze, 3 mentions honorables,

Concours de taille de Douéra (Alger), 1896.

Prix d'honneur, mention.

Concours agricole de Paris, 1896.

3 médailles d'or, 8 médailles d'argent, 14 médailles de bronze, 7 mentions.

Concours de Boufarik, 1896.

5 médailles d'argent, 1 médaille de bronze.

Exposition de Rouen, 1896.

2 médailles d'or, 5 médailles d'argent, 5 médailles de bronze, 2 mentions.

Concours de taille de vignes de Douéra, 1897.

Prix d'honneur, 1 médaille d'argent, 2 médailles de bronze.

Concours agricole de Paris, 1897.

2 médailles d'or, 7 médailles d'argent, 3 médailles de bronze.

Exposition de Bruxelles, 1897.

5 médailles d'or, 8 médailles d'argent, 8 médailles de bronze. 6 mentions.

Concours de taille de vignes à Koléa, 1898.

20 lauréats

Concours agricole de Paris, 1898.

3 médailles d'or, 2 médailles d'argent grand module, 5 médailles d'argent, 5 médailles de bronze, 5 mentions.

Concours de Boufarik, 1898.

2 médailles d'or, 3 médailles d'argent, 3 mentions.

Concours agricole de Paris, 1899.

2 médailles de bronze, 1 mention.

Le Comice, depuis le 1er juin 1894, publie un bulletin mensuel de 16 pages in-8° sous le titre de *El Ariche* (*La Treille*). L'association compte 150 membres. Tous les ans un banquet par souscriptions en réunit 70 à 80.

IV

HISTOIRE SOCIALE

Conditions de l'habitation, du vêtement, de la nourriture. — L'habitation préférée par l'indigène est, sans conteste, le gourbi, sorte de cabane dont l'ossature, piliers et perches, est fournie par les bois voisins. La toiture est en diss, plante haute de plus d'un mètre, très résistante, que l'on fixe par bottes étalées, au moyen de roseaux formant étaux, serrés par des cordes de palmier nain. Les parois, également en roseaux, sont enduites d'argile soigneusement battue par les femmes. A proximité est creusé un four rudimentaire. Des claies, savamment disposées, mettent en défaut la curiosité des passants et des voisins. Ces gourbis sont disséminés dans la campagne et se groupent en grand nombre dans la banlieue immédiate de Koléa.

En ville, les indigènes possèdent de vieilles maisons, murs en pisé, toits couverts en tuiles ou en terrasse, cours intérieures. Le quartier nord-est de la ville est à peu près exclusivement indigène. Les casernes occupent un plateau au sud et l'hôpital militaire une dépression à proximité.

Les commerçants se groupent au centre, les services publics, les fonctionnaires, l'église, la mairie, la gendarmerie, les écoles à l'ouest.

D'après le recensement de 1896, il existe, dans la commune de Koléa, 888 maisons dont 3 seulement à deux étages, 76 à un étage et 809 ne comportant qu'un rez-de-chaussée, ce dernier type universellement adopté à la campagne. Depuis la culture de la vigne on construit volontiers sur cave à demi souterraine ou pas souterraine du tout. Les premiers colons, peu fortunés, mis en demeure de construire, élevèrent la plupart du temps des chaumières rudimentaires où la terre rouge, dite mortier d'hirondelle, se substituait souvent à la chaux réservée pour les angles. Sauf celles récemment édifiées, les maisons sont exiguës, manquent de confort, les boiseries jouent en été, se gonflent en hiver.

M. Bonnemain, inspecteur de colonisation, écrivait en 1858, dans le *Moniteur algérien*, au sujet de la couverture des maisons à Koléa : « Ce qu'il y a de plus onéreux en construction, c'est le bois : lattes triangulaires à Blida (20 kilomètres), 0 fr. 35 le mètre courant, 1/3 madrier,

soit 1 fr. 75 le mètre carré, 5 lattes au mètre ; lattes en planches refendues en quatre, 0 fr. 20 le mètre courant, soit 1 fr. le mètre carré.

» Roseaux de faible dimension attachés au moyen de fils de fer par paquets de 4, 5 ou 6, selon grosseur, placés à 0 m 20 d'axe en axe et les briques creuses posées dessus.

» Avec des roseaux de 5 à 6 mètres de long, assez forts, posés trois par trois et tête-bêche, on dépense 0 fr. 12 par mètre carré.

» Les indigènes de Koléa mettent les roseaux jointifs sur toute la surface de la couverture, attachés avec des cordes en palmier nain et recouverts d'une couche de mortier sur laquelle on pose les tuiles. Cette couverture est bonne pour le logement des hommes en ce qu'elle dispense de faire un plafond ou un plancher pour intercepter le passage de l'air ; mais dans les écuries et les hangars où il est, au contraire, nécessaire que l'air puisse circuler, elle perd cet avantage. D'un autre côté elle charge les charpentes, et des légions de souris et de rats s'établissent dans les vides formés entre la couche de mortier et les tuiles ».

Le prix des loyers à Koléa est des plus abordables.

Petits logements.	10 à 15	fr. par mois.
Chambre.	5 à 10	—
Villa avec jardin..	50 à 60	—
Maisonnette et petit jardin.	25	—
Les maisons valent en ville, de..	5 à 10.000	fr.
A la campagne, pour fermiers, de. . . .	3 à 5.000	—
Maisonnettes confortables..	8.000	—
Habitation bourgeoise, type récent, de. .	15 à 20.000	—

L'année agricole 1898 ayant été bonne, en 1899 le bâtiment va.

Rien de plus varié que le costume de la population.

D'un côté les indigènes, de l'autre les Européens. Les premiers comptent les Arabes, jambes nues, souvent pieds nus, drapés de calicot d'un blanc douteux ; les Kabyles, plus nus encore, vêtus de toiles de sac crasseuses, courroie de cuir à la ceinture ; les nègres, casseurs de pierres, qui s'affublent volontiers de vieilles défroques militaires ; tous coiffés de la chéchia ou de la calotte rouge que n'abandonnent jamais ceux même qui ont adopté le costume européen. A Koléa, le vieux costume juif avec bas bleus, veste noire, turban blanc brodé de jaune, n'était porté que par un seul individu, aujourd'hui disparu.

Les mauresques, dès l'âge de la puberté, se voilent, ne ménageant à leur œil qu'une petite ouverture en triangle. Hors de la ville elles se découvrent si le chemin est désert ou si elles ne rencontrent que des roumis, mais du plus loin qu'elles aperçoivent un Arabe elles se hâtent de ramener leur voile.

Parmi les Européens on reconnaît à première vue les Espagnols, complètement rasés, bruns, secs, pantalons collants, serrés, ceinture noire, la tête souvent enveloppée dans un mouchoir et coiffés d'un feutre noir plat, marchant en groupes.

Les négociants et les fonctionnaires, vêtus comme tout le monde, cinq ou six fois l'an endossant la redingote et coiffant le haut-de-forme, que d'ailleurs ils s'empressent de remettre dans son étui, à peine terminée la cérémonie qui a motivé cette brillante exhibition.

Les officiers, en été, portent le casque colonial et le vêtement en flanelle blanche.

Le colon n'aime guère la laine, accepte le velours, recherche la toile. Le feutre gris à larges bords, dont il ne se sépare guère, le fait reconnaître partout ; au travail il porte parfois le béret. La ceinture rouge ou bleue, souvenir du régiment, ne le quitte jamais, excellente pratique hygiénique en ce pays.

Les femmes, les jeunes filles surtout, sacrifient beaucoup à la toilette. Les jeunes bonnes, principalement espagnoles, les plus pauvres même, sont vêtues comme des princesses. C'est pour elles la première, la plus indispensable des dépenses.

Toute l'année, par tous les temps, les couleurs claires sont portées depuis le berceau jusque dans l'âge le plus avancé. Les familles riches se distinguent ordinairement par une simplicité cossue, par l'harmonie et la coupe élégante du costume. On achète aux grandes maisons de Paris, aux magasins et aux déballages d'Alger, et bien souvent aux juifs sédentaires et ambulants. Le crédit joue un grand rôle dans toutes les opérations locales.

Comme le vêtement, la nourriture varie suivant la nationalité. Le Kabyle, si dur à la fatigue, quand il vient moissonner ici ou piocher, vit de galette et d'eau claire, dépensant 0 fr. 40 à 0 fr. 50 par jour. Quand il vendange il se nourrit presque exclusivement de raisins, au point que certains viticulteurs lui imposent une ration de pain. Le plat fondamental de l'Arabe est tiré de la semoule, il mange le couscous national, le mouton, le poulet, qu'il lave toujours ; il est friand du fruit du cactus, la figue de barbarie, de la racine de certains chardons et des jeunes pousses du palmier nain. L'indigène, si la

nécessité l'exige, vit de peu ; mais, vienne une occasion de bombance, on est effrayé de ce qu'il est capable d'engloutir.

L'Espagnol est presque aussi sobre que l'Arabe. Le porc est une de ses principales ressources ; puis la morue, le poisson salé ; d'où le tableautin d'intérieur suivant, brossé par les mauvais plaisants : suspendue par une ficelle attachée au toit du gourbi, une sardine salée se balance au milieu des convives rangés en cercle qui, tour à tour, la touchent avec leur pain, se la renvoyant de l'un à l'autre ; on se passe l'alcarazas ou gargoulette, et c'est tout le menu. Sous une forme qui veut être désagréable, c'est un éclatant hommage rendu à la sobriété espagnole. Il est vrai qu'à chaque fête, et on n'en laisse passer aucune, on se dédommage en faisant ripaille, principalement à la Noël et à Pâques ; personne n'hésite à vendre, à emprunter, à engager pour pouvoir faire honneur à la tradition, les femmes surtout : et en avant la mandoline et l'anisette. « Dieu pourvoira à l'avenir ».

Le Français, le colon cherche à s'assurer une alimentation régulière, saine, suffisante, variée, sachant par expérience que c'est le meilleur préservatif contre les maladies en général et la fièvre en particulier. Le vin, vu son bas prix et son abondance, figure maintenant sur toutes les tables, celles des patrons et celles des ouvriers. Qui n'a son lopin de vigne ? Et c'est le triomphe de la ménagère de trouver dans les produits de la ferme toutes les ressources nécessaires pour la maison ; la plus grosse dépense est le sucre et le café que tout le monde prend le matin avant de sortir, par hygiène, la plupart du temps mélangé de chicorée et accompagné d'un morceau de pain en mouillette. Le café constitue aussi, souvent, le casse-croûte du soir, surtout chez les Espagnols.

Mœurs. — Nous avons trouvé en Algérie une race brave, fière, apathique, fataliste. L'Arabe est paresseux, plein de duplicité, facilement faux témoin, avide d'argent, rapace, vaniteux, fanatique ; attaché avant tout à ses traditions, il s'immobilise dans le passé, tandis que tout marche autour de lui.

Le colon, lui, est arrivé plein d'audace, entreprenant, actif, étonné plus que découragé par les échecs ; vigoureux, débrouillard, accueillant à l'excès, serviable. Il est souvent d'humeur changeante, et si vous perdez de vue huit jours deux excellents amis, vous risquez de les retrouver ennemis et *vice versâ*. Le colon est travailleur, actif, intelligent, porté au progrès, s'attelant volontiers à une tâche plutôt au-dessus de ses forces. Il a une haute idée de lui-même ; et à entendre

chaque colon, lui seul a le monopole de la perfection culturale. Il exagère aussi, comme un vrai Marseillais, et a le zéro facile ; comme dans un mirage, à ses yeux, les cents se transforment facilement en mille.

A Koléa, ces hommes ont accompli une œuvre considérable ; le pays reçu en friche est maintenant complètement colonisé et forme un vignoble d'une valeur considérable.

C'est le pays de la liberté et surtout de l'égalité ; le tutoiement est presque général, et les ouvriers traitent toujours d'égal à égal avec le patron.

Les divertissements de la masse populaire sont les fêtes locales, très suivies, qui ont lieu jusque dans les moindres hameaux.

Les familles, l'été, se rendent au bord de la mer pour prendre leurs ébats de la pointe du jour à la grande nuit, journée longtemps désirée. Toute l'année, les hommes se rendent aux marchés de la région : le lundi à Boufarik, le vendredi à Koléa, souvent accompagnés de la ménagère. Les dimanches, les femmes se rendent à la messe dans leurs plus beaux atours.

Plusieurs voyageurs ont remarqué qu'en Algérie on ne voyait pas sur les visages cet air de gaîté que l'on trouve en France ; rien d'étonnant pour l'indigène qui se drape dans sa gravité orientale et fataliste et est de méchante humeur d'être dérangé constamment de sa paresse séculaire par le progrès et l'agitation des roumis. Pour l'Européen, l'isolement prolongé dans la campagne, la préoccupation de tous les instants de défendre jour et nuit ses biens contre les pillards, peuvent bien répandre sur ses traits une teinte mélancolique.

Epargne. — Le colon ici, opérant généralement sur de plus gros chiffres qu'en France, avec de plus grandes chances de gain comme de perte, est aussi plus disposé à la dépense. Mais, sauf une minorité que l'on rencontre partout, chacun songe à épargner et, de fait, chacun épargne, soit positivement, soit négativement, soit en dedans, soit en dehors ; je veux dire soit en faisant inscrire ses versements sur un livret de caisse d'épargne, soit en faisant rayer ses dettes par acomptes ou par amortissement. Nombreux sont à Koléa ceux qui ont contracté des emprunts hypothécaires amortissables. En payant leurs annuités ils font par le fait une épargne toujours importante et reconstituent leur capital. Les petits prennent des livrets de caisse d'épargne, lesquels sont bien plus nombreux que l'on ne croit, et depuis la prospérité du

vignoble, les sommes à placer par obligation abondent au point que l'intérêt est tombé de 7 ou 8 °/₀ à 5 °/₀.

Alcoolisme. — Il existe toutefois une catégorie de citoyens qui a une caisse d'épargne spéciale : le débit de boissons. Les ivrognes, pas plus nombreux, quoiqu'on dise, que dans maintes régions de la métropole, attristent cependant parfois le regard. La moitié au moins de cette troupe titubante est formée par les rouleurs et les chemineaux. La situation semble s'améliorer, ou tout au moins rester stationnaire. Quelques femmes, si l'on en croit les on-dit, sacrifieraient à ce funeste penchant ; loin des regards indiscrets elles remplissent leur verre, « et rendent à Bacchus un culte solitaire ».

Les médecins ne constatent cependant pas plus ici qu'ailleurs, les fâcheuses conséquences de l'alcoolisme sur la race ; et la jeune génération au contraire, qui est presque toute autochtone, est en progrès sensible sur ses aînées.

Le nombre des débits de boissons à Koléa-ville, pour une population agglomérée de 2.500 âmes dont la moitié environ indigène, atteint 25, chiffre évidemment exagéré ; aussi, bien peu font fortune.

Indigents. — La misère noire n'existe pas à Koléa. Il y a des indigents, des besogneux. Dans les régions agricoles, tout le monde peut s'employer. Un grand nombre d'indigènes vivent cependant au jour le jour, et si, pour une raison quelconque, ils ne peuvent travailler ou butiner plusieurs jours de suite, les voilà affamés. C'est ce qui arriva en janvier 1891, quand la neige, phénomène extraordinaire ici, couvrit la terre pendant plusieurs jours. Il fallut faire à la mairie des distributions de semoule, riz, pois, etc.

Parmi les Européens, il faut distinguer ceux qui passent leur vie sur les chemins, vivant des secours accordés de mairie en mairie. Si, comme à Koléa, les municipalités se montraient très avares à leur égard, cette plaie disparaîtrait bien vite. A Koléa, il passe de moins en moins de ces vagabonds qui se renseignent entre eux. Les indigents, demeurant à Koléa, sont, comme nous le verrons, secourus par le bureau de bienfaisance.

Fondations, hospices. — Nous avons dit que Koléa possède un hôpital militaire, mais on n'y trouve ni fondations, ni hospice. Sont placés dans le département : les vieillards à Douéra, à Marengo ; chez

les Petites Sœurs des pauvres à la Bouzaréah ; les idiots, les gâteux à Beni-Messous. Les aliénés sont envoyés en France, à Aix-en-Provence. L'Institut Pasteur d'Alger reçoit les personnes mordues par un chien enragé.

Bureau de bienfaisance. — Koléa possède un bureau de bienfaisance qui fut fondé en 1875, le 25 janvier, et dont les premiers membres furent : MM. Gaillot, notaire ; Desarbres, médecin de colonisation ; Trapadoux, Dangla (Antoine) et Faizant (François), propriétaires. Par la suite, ce bureau fut doté d'un terrain boisé de 17 hectares touchant le côté ouest de la route de Koléa à Blida. Ce terrain est loué comme pacage. Le budget de cet établissement pour 1898, qui ne diffère guère des années précédentes, s'établit pour 5.654 habitants :

En recettes :	Rentes et intérêts.	185f	
	Subvention de la commune.	300	
	Spectacles, bals et concerts.	400	
	Troncs, quêtes.	150	
	Dons et legs.	100	
	Part dans les concessions au cimetière.	292	
	TOTAL.	1.427	1.427f
En dépenses :	Frais d'administration..	37f	
	Pain	1.048	
	Secours en argent.	311	
	TOTAL.	1.396f	1.396f
	Excédent des recettes.		31f

M. de la Jonquière, lieutenant-colonel du 1er zouaves, en retraite, a fait un don de 2.000 fr. qui, placés en rente 3 %, rapportent au bureau un revenu annuel de 58 fr. Le pays devenant de plus en plus riche, cet exemple, unique jusqu'ici, sera sans doute imité.

517 secours ont été distribués en 1898 à 116 personnes, se répartissant par nationalité en :

16 Français,	5 Suisses,
33 Espagnols,	59 indigènes musulmans,
2 Maltais,	1 Allemand.

Ces chiffres montrent combien la France est hospitalière pour l'étranger, et aussi la supériorité relative du bien-être des Français.

Sociétés de secours mutuels. — La question des sociétés de secours mutuels n'a ici qu'un intérêt rétrospectif. Aussi nous bornerons-nous à constater qu'une de ces sociétés se forma à Koléa en 1864. Les statuts furent arrêtés par les membres fondateurs en juillet et approuvés par l'autorité supérieure en août de la même année. Elle fonctionna de 8 à 10 ans, comprenant de 150 à 200 membres participants des deux sexes, et 20 à 25 membres honoraires. Son budget s'élevait à 3.000 fr. environ, alimenté par les cotisations des adhérents, qui payaient : les hommes, 1 fr. 50 par mois ; les femmes isolées, 1 fr. Cet argent était consacré à payer les médicaments : 1.500 à 1.800 fr. par an ; à allouer aux malades une indemnité : pour les hommes, 1 fr. 50 par jour pour le premier mois, 0 fr. 75 pour les 2 mois suivants ; et pour les femmes, 0 fr. 50 par jour pour les 3 premiers mois de maladie, le bureau prenant une décision pour tous les cas devenant chroniques. On constatait annuellement de 3 à 500 journées de maladie. Les médecins n'étaient pas payés.

Les frais d'inhumation étaient à la charge de la société, qui possédait un drap mortuaire et un drapeau tricolore, qui existent encore et qui portent l'inscription : « Société de secours mutuels de Koléa ».

En 1874, il se manifesta parmi les sociétaires, qui, les uns après les autres, cessèrent de payer leur cotisation, un mauvais vouloir qui amena la dissolution de la société. Le vent n'était plus, à ce moment, à ces associations qu'avaient encouragées et favorisées l'Empire dans sa splendeur éphémère. Aucune tentative n'a été faite depuis pour ressusciter cette société.

On plaisante souvent le propriétaire qui impose à ses hôtes la visite de son domaine jusque dans les détails les moins intéressants pour eux, corvée dont ils se vengent ensuite par de cruelles railleries.

Pour ne pas donner dans ce travers, bien des souvenirs, bien des faits passés qui peuvent nous sembler mémorables à nous, habitants de Koléa, et qui cependant n'offrent qu'un mince intérêt au delà de nos murs, ont été laissés dans l'ombre.

Evoquons plutôt dans un tableau lumineux et vivant l'image actuelle de la commune agricole de Koléa, bien faite pour captiver ceux qui s'occupent d'agriculture, ceux que les problèmes coloniaux, ou tout au moins algériens, attirent, ceux que touche la prospérité nationale et qui ont souci de l'avenir de ce pays.

SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNE

I

DESCRIPTION PHYSIQUE

Les lieux. — A cheval sur la chaîne de collines qui forme bourrelet le long de la mer et qu'on appelle Sahel, la commune de Koléa touche au nord-est la mer, à Douaouda, par des dunes et des plages, tandis qu'au sud et au sud-ouest elle s'étale dans la plaine de la Mitidja.

Le voyageur arrivant d'Alger, après un parcours d'environ 33 kilomètres, traverse le Mazafran sur un pont métallique d'une construction particulière, dit pont américain, supporté par une charpente aérienne formant cage. Le railway départemental Alger-Koléa emprunte ce pont pour franchir la rivière.

Le Mazafran se jette dans la mer quelques centaines de mètres plus au nord ; son courant s'est alors ralenti au point d'être devenu imperceptible à l'œil, et il coule sur un lit de vase profond très dangereux. Comme les fleuves travailleurs, il a une barre à son embouchure ; grâce aux vents régnants, l'écoulement se fait le plus souvent à l'est, mais on le voit quelquefois frayer son chemin à l'ouest. Après les pluies, la mer se jaunit d'une teinte ocreuse sur une surface parfois très étendue. Le Mazafran, formé par la réunion de la Chiffa et de l'Oued-Djer, atteint à peine 20 kilomètres de longueur, et reçoit l'Oued-Fatis au point précis où ses eaux, cessant de couler à l'est, se dirigent franchement au nord par une brèche à travers le Sahel, après en avoir côtoyé la base méridionale. Fait peut-être unique dans les annales de la géographie, le Mazafran, fleuve essentiellement communal, naît et meurt dans la commune de Koléa, sur son territoire ou en bordure.

Le Mazafran roule, en temps normal, 2 mètres cubes d'eau à la seconde ; mais il se produit de loin en loin des inondations, parmi lesquelles on peut citer celles de 1861, 1866, 1878, etc. On y pêche le barbeau, l'anguille, la carpe, nouvelle venue, et les poissons de

passage : le mulet, l'alose. Dans son lit, sur les graviers émergés, croissent les lauriers roses, les tamarins ; sur ses bords, les trembles, qui poussent naturellement, et les saules et osiers plantés par la main de l'homme. Les roseaux abondent.

On y rencontre la loutre, le martin-pêcheur, le pluvier, le gibier d'eau.

Aucune habitation le long des berges, royaume incontesté de la fièvre.

Les eaux du Mazafran ne sont utilisées jusqu'à présent ni pour l'irrigation, ni comme force motrice.

En touchant la rive gauche du Mazafran, on se trouve sur le territoire de la commune de Koléa, annexe de Douaouda. Au sud on aperçoit la brèche ouverte dans le Sahel et la petite plaine fertile où la rivière promène paresseusement ses méandres ; puis on gravit la pente pour atteindre Douaouda, contemplant d'abord les terres du littoral : 12 mètres d'altitude ; puis la terrasse intermédiaire, 60 mètres ; enfin le plateau supérieur, 118 mètres, où est construit le village. Ce plateau, d'une largeur de 2 à 4 kilomètres, légèrement ondulé, à peine mamelonné, s'élève au maximum à 204 mètres au-dessus du niveau de la mer, vers l'extrémité nord-ouest du territoire de la commune. Le versant sud, qui descend jusqu'à la cote de 40, 30 et même 14 mètres, est sillonné de ravins se dirigeant tous du nord au sud, offrant le même aspect, parallèles entre eux, souvent très rapprochés, étroits à l'origine, puis abaissant et écartant insensiblement leurs parois et s'étalant finalement en éventail sur un sol riche et fertile d'alluvion, où la main de l'homme promène les rigoles d'irrigation et cultive orangers, grenadiers, tabacs, maïs, pastèques, melons, patates. Tels sont les ravins : des *Orangeries*, où l'on trouve des jardins délicieux appartenant en grande partie aux indigènes ; de la *Carrière du Génie*, occupés par des maraîchers, la plupart d'origine espagnole ; d'*Aïn-el-Hallouf ;* de *Missassem*, plus connu sous le nom de ravin des eaux de Berbessa ; de *Braïs*, à Tectaka.

De ce versant sud du Sahel, la vue embrasse la plus grande partie de l'immense plaine de la Mitidja, avec le petit Atlas, limitant l'horizon depuis Boufarik jusqu'au Zaccar, en passant par les cimes des Beni-Salah et de Mouzaïa, entre lesquelles la Chiffa a creusé des gorges pittoresques, célèbres par les singes qu'on y aperçoit quelquefois. A l'ouest, le Chenoua, dont la base plonge dans la mer entre Tipaza et Cherchell, et qu'ont fait connaître ses carrières de marbres multicolores.

Le climat. — Le climat de la commune de Koléa, grâce au voisinage immédiat de la mer, est tempéré et égal, mais humide. Le thermomètre ne descend au-dessous de zéro que très rarement, et seulement dans les bas-fonds longeant le pied sud du Sahel, où la vigne a subi des gelées blanches en avril et même en mai, notamment en 1892 et 1893. Les métaux se rouillent, une rosée abondante couvre souvent la terre les matins d'été : puis, dans le calme complet de l'air, le soleil darde ses rayons de feu, ce que les anciens appelaient les flèches mortelles d'Apollon, jusque vers huit ou neuf heures, moment où se lève la brise de la mer.

La grêle, qui est un phénomène très rare, a, en 1898, ravagé une zone coupant en écharpe le territoire de la commune de l'ouest à l'est sur plusieurs centaines de mètres de largeur.

Le siroco, qui souffle tous les ans à plusieurs reprises, fait parfois des dégâts importants dans les céréales et dans les vignes.

La température ordinaire oscille entre 12 et 30 degrés. Le vent souffle presque constamment de l'ouest, et c'est de l'ouest que vient presque toujours la pluie. Lorsque des orages sont signalés en France ou en Espagne, le contre-coup s'en fait sentir, à peu près régulièrement, trois ou quatre jours après en Algérie, dans nos régions.

Le sol. — Le sol de la commune de Koléa est constitué d'éléments assez variés ; sur les crêtes on trouve des terres blanches, maigres, et des surfaces sableuses, bonnes pour la vigne, mais peu favorables pour les céréales ; les terres rouges argileuses dominent dans les pentes tournées au sud ; enfin la plaine a des terres argileuses grises, mêlées de sable. Quelques parcelles sont ferrugineuses, mais la caractéristique générale du sol de la commune de Koléa, c'est qu'il est argilo-calcaire. Les parties basses sont surtout argileuses et l'été se dessèchent et se crevassent souvent profondément. Les terres rouges sont souvent difficiles à travailler : sèches, elles sont trop dures pour être entamées par la charrue ; mouillées, elles sont collantes et retiennent l'outil prisonnier. Il est un instant très court où elles peuvent être attaquées avec succès, instant que, si on le laisse passer, on ne retrouve plus.

Il n'est pas à notre connaissance que des analyses de terres aient été faites, et la raison en est peut-être à la diversité des terrains dans des surfaces souvent très restreintes. A quelques mètres de distance, la composition du sol n'est plus la même, et souvent la couleur du terrain variant en avertit l'œil. La trace des charbonnières des défri-

cheurs persiste quelquefois, et il faudra, comme en France, un travail séculaire pour donner de l'homogénéité à nos champs.

L'épaisseur de la couche arable est généralement très grande ; la roche ne se montre que rarement à la surface du sol, au point que les carrières de bonne pierre font plutôt défaut. C'est à Saïghr, sur la pente du Sahel qui regarde la mer, que l'on trouve les meilleurs matériaux pour la construction et surtout pour l'empierrement des routes. C'est du ravin dit de la Carrière du Génie que l'on a extrait les pierres qui ont servi à la construction des vastes casernes de Koléa. Cette carrière est aujourd'hui abandonnée et la vigne y mûrit tranquillement son raisin.

Le versant sud du Sahel compte plusieurs petites carrières que la voirie utilise tout en profitant du voisinage du Mazafran pour en extraire du gravier et des cailloux roulés. On vient également chercher le sable dans le lit de la rivière, pour les services publics, pour les entrepreneurs et les particuliers. Nombre de roches dans la commune pourraient être employées comme pierres à chaux et un four fonctionnait à Chaïba pour cette fabrication ; mais ne livrant que des marchandises de qualité médiocre, il ne put supporter la concurrence des fours à chaux de Blida et même du four à chaux de Fouka. A Berbessa, un nouveau four a été construit pour la fabrication de chaux viticole.

La nature argileuse du terrain, sur les bords du Mazafran, à proximité de la route de Koléa à Blida a donné naissance à trois ou quatre briqueteries qui livrent exclusivement des produits communs et courants : brique simple, 25 fr. le mille ; doubles, triples, tuiles creuses, 55 fr. le mille, et l'on cite tel de ces établissements industriels qui fait annuellement un chiffre d'affaires considérable..... quand l'année agricole est bonne.

Les eaux. — Au point de vue du régime des eaux, la commune de Koléa est véritablement privilégiée. Elle est riche en sources, heureusement disséminées, donnant la plupart une eau excellente, quelques-unes d'un débit important. De Fouka à l'embouchure du Mazafran, sur le bord de la mer, les sources se succèdent très rapprochées à la cassure du plateau inférieur, et fournissent l'eau aux belles fermes de ces parages et à la nouvelle station balnéaire de Douaouda-plage.

Le centre de Douaouda dispose de 23 litres à la minute, représentant par habitant 87 litres par 24 heures.

La ville de Koléa est alimentée :

1° Par la source de la route de Fouka, eau excellente d'un débit de 108 litres à la minute ;

2° Par la source du Château-d'Eau de Ben-Azouz donnant 54 litres à la minute.

Ces 162 litres correspondent à 94 litres par tête d'habitant et par 24 heures. De plus, au bas de la ville, au-dessous du tombeau de Sidi Ali Embarek, sourdent les eaux jumelles de Sidi-Ali donnant l'une 150, l'autre 32 litres à la minute, et alimentant un grand lavoir, un abreuvoir et un bassin pour la baignade des chevaux.

La canalisation actuelle qui distribue l'eau dans la ville de Koléa est des plus défectueuses, mais un projet est en cours de réalisation qui dotera la ville d'un système de distribution irréprochable, avec bornes-fontaines, bouches d'arrosage et embranchements munis de compteurs pour les concessions particulières. Le montant de ces travaux atteindra 42.000 fr.

Koléa possède un nombre considérable de puits d'une profondeur de 7 à 12 mètres ; presque chaque maison a le sien. Mais les Européens éprouvent une grande répugnance à en user à cause des infiltrations malsaines qu'ils devinent dans un sol où fourmillent les silos abandonnés, comblés avec des matières plus que suspectes.

Parmi les hameaux de la commune, Saïghr et Saint-Maurice sont peu favorisés, alimentés seulement par des puits. Messaoud, bien que possédant une source, n'est guère mieux partagé. Mais Chaïba a 475 litres par habitant et par jour, et Berbessa 832.

Tous les jaugeages que nous citons ont été faits par M. Gay, conducteur principal des ponts et chaussées, chargé du service hydraulique de la section de Blida, et il n'a été tenu compte, dans les chiffres donnés, que des habitants groupés dans le centre considéré, à l'exclusion des fermes isolées qui se suffisent plus ou moins par leurs propres moyens.

En vertu de la loi du 17 juin 1851, article 2, les sources, en Algérie, appartiennent au domaine public, inaliénable et imprescriptible. Leurs eaux sont en conséquence réparties entre toutes les terres qu'elles peuvent arroser, et le propriétaire du fonds sur lequel elles jaillissent n'a aucun avantage particulier à revendiquer. Dès 1860, en vertu de ce principe, l'administration s'employa à cette répartition, et pour chaque groupe d'irrigants fut formé un tableau de tour d'eau qui a encore force de loi. L'eau attribuée à chaque parcelle appartient à la terre, dont elle forme un accessoire inséparable.

Puis vint la loi du 21 juin 1865 qui décida que les associations syndicales s'administreraient elles-mêmes ; et, en 1868, l'administration fut trop heureuse, grâce à cette loi libérale, de se décharger de ce lourd fardeau.

Le territoire de Koléa, considéré à vol d'oiseau, présente, au point de vue des irrigations, deux grandes divisions bien distinctes : le Sahel et la plaine. Dans le Sahel, les sources qui alimentent la ville de Koléa, celle de la route de Fouka, celle du Château-d'Eau, celles de Sidi-Ali, celle de la fontaine Maboul, arrosent le splendide ravin des Orangeries, et charrient la richesse jusque sur les bords du Mazafran. L'eau est assez abondante pour qu'on ait proposé de faire un barrage destiné à actionner le moulin de Zemboul. Les irrigants de ce groupe se divisent en 5 sections, comptent 79 membres, propriétaires de 112 parcelles, disposent de 8 kilomètres de rigoles en terre où circule un volume d'eau de 5 litres 3/4 à la seconde (jaugeage du 29 octobre 1894) ; 75 hectares peuvent être irrigués, dont la moitié au moins est arrosée effectivement chaque année. L'eau est distribuée simultanément sur les deux pentes du ravin et le tour d'arrosage de chacun revient deux fois par semaine, ce qui permet toutes les cultures et spécialement les cultures maraîchères qui demandent à être rafraîchies souvent.

Aux eaux qui descendent de Koléa viennent se mêler, échelonnées dans le ravin : l'Aïn-Djourlel (source de l'Escargot) ; l'Aïn-Zebda (source du Beurre) ; enfin l'Aïn-Raïs (source du Capitaine), la plus importante des trois.

Aucun réservoir ne recueillant les eaux nocturnes, les usagers sont astreints à la dure nécessité d'arroser la nuit. Ce groupe a toujours refusé obstinément de se former en syndicat régulier, et les choses ne vont pas toujours sans quelques querelles et quelques horions.

La source très importante, dite de Kisserli, jaillissant à la limite du champ de manœuvres des zouaves, alimente le ravin de la Carrière du Génie, admirablement cultivé, qui fait l'admiration du touriste, l'été surtout, quand la sécheresse a tout jauni aux alentours. Treize usagers pour arroser 40 hectares disposent de 5 litres environ par seconde.

Allant toujours à l'ouest, on rencontre le ravin d'Aïn-El-Hallouf, moins bien doté : 6 usagers, 20 hectares irrigables, dont 5 à peine effectivement irrigués chaque année.

Berbessa est le seul groupe possédant un syndicat fonctionnant suivant toutes les règles administratives. Un petit marais lui fournit,

par le ravin de Missassem, 7 litres 20 à la seconde : 44 hectares irrigables, 25 irrigués, 15 usagers, 6.000 mètres de conduites, dont la moitié environ en maçonnerie. Le tour d'eau de chacun ne revient qu'une fois par semaine. Le prix de l'heure d'eau hebdomadaire est de 3 fr. par an. Grâce à son grand bassin-réservoir qui recueille les eaux nocturnes, ce groupe n'est pas astreint aux arrosages de nuit. Chose curieuse ! ce bassin construit par les Romains, d'une contenance de 400 mètres cubes, est resté deux ans ignoré des colons valaisans installés à Berbessa en 1852, enseveli sous les éboulis et les ronces. De grands oliviers avaient même surgi du fond du bassin, attestant le long abandon où avaient été laissées ces ruines sous la domination turque. Ce bassin peut fournir l'eau nécessaire à l'irrigation de 20 hectares. Les parois antiques ont été conservées, le fond seul a été reconstitué.

Dans le Sahel, citons encore la fontaine Lazouli, les sources Lespiault, le ruisselet de Tectaka, que recueille un barrage en maçonnerie, formant réservoir ; la source Pivoi, sur le plateau, etc.

A Douaouda, à l'embouchure du Mazafran, on avait tenté l'irrigation des terres au moyen d'une machine placée sur un chaland et puisant l'eau dans la rivière ; mais on y renonça bientôt. Depuis quelques années un bélier hydraulique alimente la partie supérieure d'une propriété du littoral, un autre fonctionne dans le jardin des zouaves, à Koléa.

Dans la plaine, l'eau, naturellement, est très abondante. Les puits artésiens y sont au nombre de 13 ; 11 jaillissants, dont 9 creusés de main d'homme et 2 naturels ; 2 non jaillissants. Ces puits appartiennent tous à des particuliers, sauf un situé à Ferghen, sur la route de Blida. Celui-ci a coûté 12.000 fr. dont le quart payé par la commune, le reste par l'Etat.

A Chaïba-Inférieure, rive droite du Mazafran, 25 usagers, la plupart de Berbessa, disposent de deux sources d'eau artésienne jaillissantes, coulant dans 5.350 mètres de rigoles. Ces eaux, en ce moment, ne sont que très peu utilisées.

A Ferghen, qui est la partie la plus basse de la plaine, où coule l'Oued-Fatis, semblable à un grand fossé, il n'est plus question d'irrigation, mais de dessèchement. L'administration y a constitué d'office un syndicat qui, pour l'assainissement de la région, a arraché aux intéressés 12.000 fr. la première année, 6.000 fr. les années suivantes, non sans soulever quelques protestations surtout de la part des indigènes.

Les moyens d'accès. — Le réseau des routes et chemins qui desservent la commune de Koléa satisfait dès maintenant tous les besoins ; il n'y a plus qu'à entretenir et à améliorer. Si l'on jette un coup d'œil sur la carte, on voit que la ville de Koléa, placée à peu près au centre de la commune, représente assez bien un moyeu de roue d'où partent, comme des rayons, sept voies de communication, tandis que divers tronçons forment ceinture et complètent l'image en jouant le rôle de jantes, disposition des plus heureuses pour la facilité de la circulation et la prospérité de la ville.

Koléa est en communication directe avec tous les centres importants qui l'avoisinent, et aussi avec tous les hameaux et villages qu'elle commande.

Partent de Koléa :

A l'est, la route d'Alger, distant de 38 kilomètres ; cette route traverse le hameau de Saint-Maurice et le village de Douaouda, dans la commune, puis Zéralda, la Trappe de Staouëli, Cheragas, El-Biar.

Au nord, le chemin de Ben-Azouz qui aboutit à l'est de Fouka.

Au nord, également, un peu plus à l'ouest, la route qui conduit à Fouka, 4 kilomètres, et à Fouka-marine et la mer, 6 kilomètres.

A l'ouest, la route de Castiglione, à 7 kilomètres, laquelle dessert en passant le hameau de Saïghr, 2 kilomètres. Cette route, que l'on appelle chemin-couvert à cause des beaux arbres qui l'ombragent à sa sortie de Koléa, se bifurque pour desservir, par un tronçon qui se maintient sur les crêtes : Messaoud, 3 kilomètres ; Chaïba, 4 kilomètres, et, au-delà, Tefeschoun, 8 kilomètres.

Au sud-ouest, la route de Berbessa, 4 kilomètres ; Attatba, 11 kilomètres ; Montebello, 27 kilomètres ; enfin Marengo, 40 kilomètres.

Au sud, la route de Blida, 20 kilomètres, qui traverse le Mazafran à 2 kilomètres et passe par le centre d'Oued-el-Aleug, 11 kilomètres. Une route s'y embranche à l'est allant à Boufarik, 20 kilomètres.

Enfin, à l'est, le chemin de la Carrière de sable, classé comme chemin vicinal sur 750 mètres de longueur, lequel se divise en deux pistes muletières, l'une allant, par Sidi-Bouzid, au gué des Chrétiens, sur le Mazafran ; l'autre desservant encore plus à l'est des propriétés en pays très accidenté.

Maintenant si, quittant le centre, nous nous portons à la circonférence pour faire le tour de la commune, nous trouvons d'abord à Douaouda la grande route du littoral d'Alger à Mostaganem ; puis, gagnant Douaouda, nous voyons à l'ouest un chemin à peu près rectiligne qui nous mène à Fouka, nouvelle commune distraite de Koléa

le 1er juillet 1890 (1.200 mètres de longueur). De Fouka, un chemin nous conduit à Saïghr, hameau de la commune de Koléa, lequel chemin se continue jusqu'à Messaoud et Chaïba. De Chaïba, une belle route nouvellement construite descend à Berbessa. Cette route unit directement Castiglione à Blida, traversant le Mazafran sur une passerelle métallique longue d'une centaine de mètres, et d'un prix de 47.000 fr.

De Berbessa, une route se dirige à l'est par le pied du Sahel vers le pont en pierre sur lequel, traversant le Mazafran, passe la route de Koléa à Blida, au lieu dit Zemboul, où se trouve un moulin. De là, un chemin peu fréquenté conduit, par la rive gauche du Mazafran, jusqu'à la coupure du Sahel, lieu dit Mokta Kerra, où le pont brûlé a été remplacé par un pont métallique construit pour le tramway à vapeur d'Alger-Nord à Koléa. Là, nous trouvons la route dite de Ferouka à la mer, qui nous permet d'atteindre, au bas de Douaouda, la grande route du littoral d'Alger à Mostaganem d'où nous sommes partis. Nous avons ainsi fait un voyage circulaire complet autour de la commune de Koléa.

Toutes ces routes ont une largeur de 10 mètres entre fossés, une pente qui ne dépasse jamais 5 centimètres par mètre, sauf quelque cents mètres dans la traversée de Koléa, et des courbes d'au moins 50 mètres de rayon.

Outre les chemins dont nous venons de parler, il existe, sur le territoire de Koléa, une foule de chemins ruraux non classés et de chemins d'exploitation, parmi lesquels plusieurs semblent être devenus inutiles, car les riverains les ont envahis et les cultivent même comme leurs champs, sans que personne se plaigne.

Au temps éloigné déjà où l'on croyait que l'élevage du bétail serait la principale ressource des colons, tout en attribuant de vastes terrains communaux aux centres créés, on prévoyait aux chemins une largeur de 20 mètres pour le passage facile des troupeaux. Mais le bétail fut délaissé pour la culture de la vigne, et ces routes, devenues trop larges, se trouvèrent avoir de chaque côté des délaissés non entretenus, couverts de ronces et de mauvaises herbes, refuges pour les insectes nuisibles. Des plaintes se produisirent, et la largeur des routes étant réduite, les délaissés furent, sur un grand nombre de points, vendus aux riverains.

Quelque bien dotée que soit la commune de Koléa au point de vue des routes carrossables, il lui manquait le principal, le plus économique moyen de transport : une voie ferrée la reliant à Alger. Il y a

quelque vingt ans, on allait joindre Koléa à la grande ligne Alger-Oran (P.-L.-M.), en construisant un embranchement Birtouta-Koléa. Mais les habitants de Koléa, mal inspirés, combattirent ce projet, demandèrent un chemin de fer à eux, direct de Koléa à Alger par les crêtes du Sahel, projet techniquement irréalisable, de sorte que rien ne fut fait.

Enfin, en 1885-1886, le conseil général décida la construction d'un réseau départemental de tramways à vapeur comprenant la ligne Alger-Nord à Koléa, pour l'exécution duquel un emprunt de 7 millions fut contracté. Après treize ans, cette ligne est en voie d'achèvement : en 1900 la locomotive arrivera à la gare de Koléa, située à près de 2 kilomètres de cette ville sur le bord du Mazafran. De là, la ligne sera prolongée sur Oued-el-Aleug et Blida où elle se reliera au tronçon Blida-Berrouaghia, pour former la grande ligne Alger-Laghouat, 400 kilomètres, largeur 1 m 05, dont la construction semble prochaine.

En attendant, les transports se font de Koléa à Alger par le roulage, au prix de 1 fr. 25 ou 1 fr. 50 les 100 kilogs, et par messageries au prix de 3 fr. les 100 kilogs. Beaucoup empruntent le chemin de fer d'Alger à Boufarik ; de cette ville à Koléa, le roulage demande 0 fr. 75. Les vins s'expédient aussi quelquefois par mer ; de petits vapeurs viennent dans les criques de Douaouda, Fouka, Castiglione, charger, quand le temps le permet ; les tonneaux sont lancés à la mer, puis harponnés et hissés dans le steamer par sa grue à vapeur.

Quand la voie ferrée fonctionnera, non seulement les marchandises pourront être transportées dans des délais rigoureux, mais encore les tarifs seront de moitié inférieurs à ceux actuellement pratiqués par le roulage. Sur les vins seulement, les colons réaliseront une économie annuelle de 60 à 70.000 fr. qui resteront dans leurs poches, et les transporteurs, comme leurs clients, y trouveront leur bénéfice, la ligne Alger-Nord à Koléa étant, de l'aveu unanime, appelée à faire de fructueuses recettes dès le premier jour de l'exploitation.

II

LA POPULATION

Le recensement officiel de 1896 nous fournit les meilleures bases pour étudier la population actuelle de la commune. Sans doute, plusieurs années se sont écoulées depuis, mais les changements survenus sont sans importance. La liste nominative établit à cette époque un classement sûr et exact.

Un point peu important dans la métropole où l'on ne rencontre que des Français, surtout à la campagne, et qui, ici, a un intérêt primordial, c'est la nationalité.

La population totale de Koléa s'élève à 5.654 habitants, desquels il convient de déduire la garnison forte de 255 hommes (en 1899 elle s'élève à plus de 800 hommes). Reste 5.399 qui se décomposent comme suit :

Français	1.592
Israélites.	21
Indigènes.	2.686
Etrangers.	1.100

Pour bien apprécier la signification de ces chiffres, il est indispensable d'en faire le pourcentage (opération que nous n'aurons garde d'omettre chaque fois que l'occasion se présentera), lequel donne les résultats ci-après :

Français.	29,49 %
Israélites.	0,39 —
Indigènes.	49,75 —
Etrangers.	20,37 —

Considérée d'une façon absolue, cette situation paraît donner aux Français une bien petite place, mais, comparée à la population algérienne dans son ensemble, laquelle comporte :

4.000.000 d'indigènes,	c'est-à-dire	86 %
350.000 Français,	—	7,5 —
300.000 étrangers,	—	6,5 —

soit 14 Européens pour 86 indigènes, cette situation apparaît comme

excellente, surtout si l'on tient compte de ce fait qu'à Koléa l'élément français a de beaucoup la prépondérance par la situation de nos compatriotes plus encore que par leur nombre, presque tous étant négociants, fonctionnaires et principalement propriétaires, viticulteurs, colonisant et civilisant le pays.

La répartition par âge, par sexe, par état civil. — L'âge moyen à Koléa est de 28 ans et demi environ, chiffre peu élevé en raison du grand nombre d'enfants indigènes qui n'atteignent pas l'âge d'homme et sont remplacés par d'autres.

Le nombre des enfants jusqu'à l'âge nubile (18 ans pour les garçons, 15 ans pour les filles) s'élève à 2.054, soit 38,04 °/₀ de la population totale, garnison non comprise, 1.104 appartenant au sexe masculin, 950 au sexe féminin.

Agés d'au moins 18 ans, on compte 1.888 hommes dont 974 mariés, 92 veufs, 7 divorcés et 815 célibataires ; ces derniers se réduisent à 560, si on en retranche la garnison.

La proportion s'établit donc comme suit :

Enfants.	36,90 °/₀
Célibataires nubiles. . .	18,71 —
Mariés.	32,56 —
Veufs.	3,07 —
Divorcés.	0,24 —
Militaires	8,52 —

Quatre musulmans seulement à Koléa sont polygames. Le sexe masculin comprend donc 2.992 individus, 1.104 enfants, 1.888 adultes.

Le sexe féminin est représenté par 2.662 unités qui, au point de vue de l'état civil, se répartissent ainsi :

Enfants.	950	soit 35,69 °/₀
Célibataires nubiles. . . .	365	— 13,71 —
Mariées.	1.002	— 37,64 —
Veuves	329	— 12,36 —
Divorcées	16	— 0,60 —

Le nombre des veuves, comparativement à celui des veufs, 329 contre 92, s'explique, pour les Européens, par l'usage qui a consacré un écart de 10 ans d'âge environ entre les époux ; et pour les indi-

gènes, par l'empressement que montrent les maris devenus veufs à se remarier.

Le chiffre des divorcés des deux sexes, figurant dans les tableaux ci-dessus, ne donne aucune idée du nombre élevé des divorces entre indigènes (15 à 20 par année), les divorcés, d'un sexe comme de l'autre, convolant presque toujours en nouvelles noces après un délai très court.

Comme partout et toujours, la proportion entre les deux sexes est observée avec un léger avantage pour le sexe masculin qui compte 52,92 °/₀ contre 47,08 °/₀.

Professions. — C'est en examinant les professions des habitants que l'on peut apprécier combien la commune de Koléa est entièrement et exclusivement agricole. Si l'on met à part les fonctionnaires et la garnison, on reconnait bien vite que tous les travailleurs s'adonnent à la culture de la terre ou à des arts et métiers nécessaires aux agriculteurs.

En effet, la première classification du recensement de 1896 nous donne :

Personnes ayant une profession. . .	1.866
En chômage.	45
Garnison.	255
Sans profession.	3.488

D'où il ressort, tout d'abord, qu'un travailleur doit subvenir aux besoins de trois personnes.

A part une dizaine de jeunes mauresques qui sont bonnes ou domestiques dans des familles européennes, toutes les femmes indigènes sont et doivent être classées sans profession. Elles ne s'occupent, en effet, que de leur intérieur, les plus misérables allant de temps à autre ramasser du bois mort, et glaner au temps des moissons.

Parmi les 1.866 personnes exerçant une profession, 943 habitent la ville et 923 résident à la campagne. Si, sur les 900 maisons environ que compte la commune de Koléa, 350 seulement sont bâties en ville *intra-muros*, tandis que 550 sont réparties entre les villages et hameaux ou dispersées, fermes isolées, dans le Sahel où elles montrent à chaque pas leurs blanches murailles, plus clairsemées toutefois dans la plaine, c'est que le propriétaire, le cultivateur tient à résider

sur ses terres, au milieu de sa vigne, sachant combien sa présence de jour et de nuit sur son fonds est utile à ses intérêts.

Les fonctionnaires, les fournisseurs, les ouvriers d'art, résident naturellement en ville, au centre du pays.

Considérés un à un, les 1.866 professionnels de la commune peuvent se classer comme suit :

	HOMMES	FEMMES
Fonctionnaires, employés d'administration, employés	63	8
Professions libérales	14	2
Alimentation	51	14
Ouvriers d'art	138	»
Commerçants	60	13
Journaliers, manœuvres, charretiers	54	»
Propriétaires exploitants	306	30
Fermiers, gérants	27	4
Cultivateurs, vignerons	348	»
Ouvriers et journaliers agricoles	515	»
Tâcherons agricoles	18	»
Bergers	28	»
Maraîchers	34	»
Domestiques, ménagères	25	89
Blanchisseuses, repasseuses	»	13
Couturières	»	12
	1.681	185
	1.866	

Les ouvriers d'art travaillent exclusivement pour les besoins locaux : ouvriers du bâtiment, tailleurs, cordonniers ; et pour l'agriculture : charrons, forgerons, maréchaux-ferrants. Le commerce est un commerce de détail pour fourniture aux agriculteurs des denrées et objets usuels. Les affaires importantes se traitent dans les grands centres voisins : Blida, Alger.

Au reste, les chiffres entre lesquels se répartit la population classée par profession, sont assez éloquents pour qu'il soit inutile d'insister en vue de démontrer combien la commune de Koléa est, comme nous l'avons dit, essentiellement agricole. Elle est également sédentaire.

III

L'ÉMIGRATION ET L'IMMIGRATION

Courants d'émigration, leurs causes, leur destination, leurs effets. Les émigrants reviennent-ils ? — Les émigrants sont rares ; si quelques jeunes gens prennent fantaisie de partir pour l'Amérique ou autres lieux, ils sont tout heureux et tout aise de regagner Koléa. Ceux qui n'ont pas d'attaches dans le pays, notamment les Espagnols, fermiers ou journaliers, vont parfois au loin chercher une situation meilleure. Combien sont revenus avec plaisir à l'occasion !

Inutile de parler ici de ces émigrants temporaires, spéciaux, qui, ayant acquis une douce aisance par le travail, par la culture de la vigne, vont en France, chaque été, vivre quelques semaines dans leur pays d'origine ; ou, plus modestes, s'installent dans quelque station balnéaire algérienne. Combien sont-ils, d'ailleurs, dans la commune, ces heureux ? 25 ou 30 familles.

Courants d'immigration. Sont-ils intermittents, périodiques, réguliers ? — Le courant des immigrants français que nous avons vu s'établir, surtout après 1880, venant de tous les départements, sauf un ou deux, s'est quelque peu ralenti aujourd'hui pour diverses causes : la reconstitution du vignoble français, la concurrence faite par la Tunisie à grand renfort de réclame, tandis que l'Algérie est décriée et vilipendée, la grande place que tendent à prendre les fils des colons, hardis, entreprenants, de plus en plus nombreux.

Les Espagnols, au contraire, ne trouvant plus, dans leur patrie malheureuse et appauvrie, des moyens d'existence suffisants, nous arrivent, soit pour faire un séjour temporaire, soit pour se fixer définitivement. En 1898, à Douaouda, tel chantier de défrichement occupa simultanément jusqu'à 80 travailleurs, tous robustes gaillards de 25 à 40 ans. Ceux-là sont des ouvriers agricoles.

Les Italiens, eux, comme les Marocains, sont terrassiers et embauchés pour des travaux plutôt industriels : construction de routes, de chemins de fer, de ponts, etc., entreprises de voirie et d'édilité.

Tous ces ouvriers étrangers, conformément à la loi du 8 août 1893, pour la protection du travail national, doivent être porteurs d'un certificat d'immatriculation délivré par un maire français, certificat dont le coût est de 2 fr. 55. Depuis la mise en vigueur de cette loi, la mairie de Koléa a délivré 275 certificats, dont les plus fortes séries correspondent à l'exécution des travaux de terrassements pour l'établissement de la plate-forme du tramway à vapeur d'Alger-Nord à Koléa en 1897.

Une immigration régulière, comme celle des hirondelles, et qui se produit de temps immémorial, c'est l'immigration des Kabyles qui, ne trouvant pas chez eux les moyens de satisfaire leur passion d'amasser quelques douros, viennent prêter leur concours pour les grands travaux agricoles. Ils jouent un peu ici le même rôle que les Lucquois en Corse ; et leur travail fait tellement partie intégrante des habitudes culturales, que, s'il faisait défaut, colons et indigènes se trouveraient fort embarrassés, et, plus encore, les viticulteurs ; car on peut actionner des faucheuses, des moissonneuses-lieuses, des batteuses, vanneuses, monte-paille ; mais pour couper le raisin, surtout sur de vastes étendues, il faut la main de l'homme ; il faut un nombreux personnel.

En mai, les Kabyles commencent à arriver par bandes, portant, la plupart, une faulx démontée. Ils s'installent sur la place de Koléa, sous les grands platanes, attendant l'embauche. Ils ont des chefs : ceux qui parlent le français sont tout désignés pour cela. Ces chefs s'abouchent avec les employeurs, et, après avoir consulté leurs mandants, passent les conventions, veillent à leur exécution et assurent le règlement des comptes. Ils prélèvent pour cela quelques centimes sur chaque journée de travailleur, et le colon leur paie souvent un honnête courtage. Après avoir fauché les fourrages au prix de 13 à 15 fr. l'hectare, après avoir moissonné à 16, 17, quelquefois 20 fr. l'hectare, — et, s'il est satisfait, le propriétaire donne presque toujours un mouton pour être mangé en fin des travaux ; — après avoir vendangé au prix de 1 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 25 par jour, ces sobres montagnards, qui se contentent de pain sec et d'eau, ont amassé un pécule avec lequel ils se hâtent de regagner leur douar. Le nombre des Kabyles qui nous arrivent ainsi n'est pas inférieur à 3 ou 400 par an. Aussi peu difficiles sur le logement que sur la nourriture, venant d'ailleurs dans la belle saison, ils couchent à proximité de leur travail, sous les grands oliviers sauvages, sous un abri quelconque. Ils savent se rendre compte, avec une exactitude étonnante, de ce qu'ils ont

gagné et de ce qui leur revient, profitant d'ailleurs volontiers des erreurs à leur avantage, et cherchant presque toujours à se faire attribuer plus qu'il ne leur est dû.

Après les travaux, quand ils regagnent leur pays, quelques-uns restent parfois comme bergers ou garçons de ferme ; mais un jour arrive où, tourmentés par le mal du pays, ils abandonnent tout ; tantôt, seulement pour aller quelques mois respirer l'air de leurs montagnes, tantôt pour ne plus revenir.

Les colons apprécient fort ces utiles, ou pour mieux dire ces indispensables auxiliaires kabyles, que les Arabes ne sauraient suppléer ; ceux-ci en effet, aux yeux de beaucoup, ont tous les défauts des Kabyles, sans avoir pour cela leurs qualités, quoique plus civilisés et plus affinés.

Tant qu'il existera dans la commune un certain nombre de propriétés de moyenne et de grande étendue, cette immigration de Kabyles se fera régulièrement et périodiquement, parce qu'elle sera nécessaire. Or, les surfaces cultivées ne paraissent pas se morceler comme on aurait pu le craindre, les achats de ceux qui s'arrondissent compensant les effets du partage des héritages entre de nombreux enfants.

IV

LA DIVISION DE LA PROPRIÉTÉ

Grande, moyenne et petite propriété. — En consultant le cadastre en 1899, nous voyons que, depuis 1892, la moyenne et la grande propriété ont gagné du terrain. En effet, en négligeant les propriétés de moins de 1 hectare, qui n'ont aucun intérêt agricole, nous relevons :

	Européens		Indigènes		TOTAUX	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
Petites propriétés de 1 à 6h.	141	423h10	50	121h37	191	544h47
Moyennes — de 6 à 40h.	130	1.981 25	26	347 50	156	2.328 75
Grandes propriétés de 40h et au-dessus.....	25	3.797 56	10	707 12	35	4.504 68
TOTAUX.....	296	6.201h91	86	1.175h99	382	7.377h90

Ces chiffres accusent une augmentation de 17 unités pour les propriétés moyennes (quoique les petites soient comptées aujourd'hui de 6 hectares, au lieu de 5 en 1892) et de 6 pour les grandes propriétés.

Plus de 200 propriétaires, la plupart indigènes, possèdent moins de 1 hectare : jardins, vergers, lopins de terre, à peu près tous dans le voisinage immédiat de Koléa.

A remarquer que les grandes propriétés sont généralement, au moins en partie, en plaine.

Il est évident que le classement ci-dessus n'implique nullement que toutes ces propriétés soient d'un seul tenant : bien au contraire, c'est l'exception. Dans tous les centres de colonisation, on donnait à chaque concessionnaire un lot à bâtir dans le village, un lot de culture et un lot de prairie toujours séparés.

C'est ainsi que le centre de Castiglione se vit attribuer des lots de prairies à Chaïba-Inférieur, sur la commune de Koléa, à 10 kilomètres

de distance. Il en est de même pour le village de Tefeschoun. Comme on le voit, la propriété est très divisée dans la commune de Koléa :

Les 191 petits propriétaires (50 °/₀) possèdent en moyenne chacun . .	2ʰ 85ᵃ	7,37 °/₀ du territoire agricole
Les 156 moyens (40,84 °/₀).	14ʰ 92ᵃ	31,55 °/₀ —
Les 35 grands (9,16 °/₀).	128ʰ 70ᵃ	61,08 °/₀ —

Le plus grand domaine s'étend sur 597 hectares 92.

La commune et l'Etat possèdent chacun environ 500 hectares ; et les plus grandes étendues tombent immédiatement après à 150 et 200 hectares. Plusieurs parcelles comptées ici séparément font partie de fermes ou de vignobles à cheval sur deux communes. Seule, la culture de la vigne permet aux colons de vivre aussi nombreux sur des espaces aussi restreints, les céréales et l'élevage exigeant, pour être tentés avec succès, une surface de 40 à 50 hectares ; avec la vigne, on peut se contenter de 6 à 10 hectares, et avec la culture maraîchère de 1 ou 2.

Mobilité de la propriété. — Il est admis qu'en Algérie la propriété change deux fois de main quand en France elle change une fois seulement. C'est sans doute comme conséquence de ce fait, que les droits de mutation perçus ici par le fisc, sont de moitié moins élevés que ceux perçus en France. Koléa ne fait pas exception à cette règle. Que voyons-nous tous les jours ? Quand les héritiers d'un fonds rural n'habitent pas la région, ils s'empressent de le vendre, et quand ce sont les enfants qui recueillent sur place l'héritage de leurs auteurs, la licitation s'impose bien souvent et la vente se fait également. On estime que les mutations se renouvellent, pour le même immeuble, en moyenne tous les quinze ans ; mais cette période est destinée à s'accroître dans un avenir rapproché et les mutations se feront à des intervalles de plus en plus éloignés.

Ventes. — Les propriétés rurales en Algérie, sauf de rares exceptions, sont grevées d'hypothèques. On a dit que les sociétés de crédit et les prêteurs d'argent possédaient la moitié du territoire de l'Algérie. C'est sans doute beaucoup ; mais ils en détiennent certainement une très importante portion. Beaucoup de propriétaires de nom, ne sont, de fait, que des locataires qui, grâce à la combinaison acceptée, exploitent avec toute leur ardeur, toute leur intelligence, tous leurs moyens portés au maximum, pour le plus grand profit du créancier.

Ils n'ont pour eux que ce qui dépasse l'annuité — j'allais dire le loyer — à payer. Cette annuité est de 6 à 8 °/₀ du capital emprunté.

L'expérience a montré que ce chiffre est trop fort ; la terre algérienne ne donne pas un revenu suffisant et assez régulier pour servir un pareil intérêt, même à un capital représentant seulement la moitié de la valeur supposée de la terre hypothéquée. Aussi, nombre de propriétés ont été vendues, la plupart de gré, les autres de force, et les plus grandes ne trouvant pas acquéreurs (les gros capitalistes étant rares et l'Algérie étant peu en faveur en ce moment) sont devenues domaines du Crédit foncier qui a dû les exploiter en attendant l'occasion de s'en défaire au prix coûtant. Plusieurs, sinon dans la commune de Koléa, au moins dans les communes limitrophes, lui sont restées sur les bras pendant de nombreuses années. Si cet établissement financier a été cité, c'est qu'à Koléa il a opéré à peu près exclusivement. On sait que dans d'autres régions le même fait s'est produit pour la Banque d'Algérie. Il est juste pourtant de rendre hommage aux sociétés de crédit qui ont tant fait pour la constitution de notre vignoble et la prospérité de la colonie, et qui ont combattu avec succès l'usure, ce mal algérien.

Quoiqu'il en soit, en 1898, qui est une des meilleures années, le nombre des ventes de propriétés rurales se serait élevé à plus de 45, dont 7 ayant un indigène, soit vendeur, soit acheteur. Le nombre des propriétés rurales s'élevant à 556, on voit que le chiffre ci-dessus atteint 7,91 °/₀. On ne signale pas de ventes à réméré.

Saisies. — Nous avons dit que lorsqu'un propriétaire était acculé à la vente, il préférait se liquider lui-même et vendre de gré à gré son domaine, résolution des plus sages, car il vend un prix plus élevé et évite bien des frais. Mais il en est qui luttent jusqu'au bout, espérant toujours un miracle ; ou qui ne trouvent pas preneurs, et qui, finalement, sont étouffés sous le papier timbré. En 1898, année très prospère, l'huissier de Koléa a pratiqué dans la commune 7 saisies de propriétés agricoles dont 4 seulement ont été suivies d'effet, les 3 autres ayant été interrompues.

Etant donné que presque tous les propriétaires sont chargés de dettes hypothécaires ou chirographaires, qu'ils n'ont pas d'avances, qu'au contraire, ils prennent tout à crédit : vivres, soufre, matériel agricole, fournitures de toutes sortes, il semble surprenant qu'un si petit nombre succombe : 1,25 °/₀ ; c'est le meilleur certificat d'énergie, de courage, de savoir-faire qu'on puisse décerner aux Algériens.

Les propriétés vendues au tribunal fournissent les prix extrêmes, les moindres et les plus forts. Les prix, dans les ventes de gré à gré, varient peu : les terres de labour valent de 500 à 1.000 fr. l'hectare suivant qualité et situation ; les terrains complantés en vigne se paient 1.500 à 3.000 fr. l'hectare, la vigne en mauvais état étant toujours onéreuse, tandis que la vigne, dans de bonnes conditions, rembourse, en quelques années de produit, le prix qu'elle a coûté, comme nous en avons plusieurs exemples. Certains prêteurs jettent leur dévolu sur une propriété, prêtent avec empressement à son possesseur qu'ils savent prodigue ou inhabile, laissent accumuler les intérêts de retard, puis tout à coup, inexorables, exproprient et deviennent maîtres de l'objet de leur convoitise.

Biens communaux. — Comme supplément aux propriétés particulières, on attribua de vastes terrains communaux à chaque centre de population, sauf le chef-lieu, soit qu'il ait été oublié, soit qu'existant depuis des siècles, il ait été jugé capable de se passer de cet avantage.

C'est ainsi que :

Par décret du 11 juillet 1860, Saïghr obtint :		47	hectares
— 23 mars 1864, Douaouda.		82	—
— 24 février 1866, Douaouda.		79	—
Par décret du 24 février 1866, Saint-Maurice obtint :	Bois domanial des Corvées. . 56h	76	—
	Bois de la Tranchée. 13		
	Bois de la Rive. 1		
	Bois des Trembles. 6		
Par décret du 3 mars 1876, Chaïba obtint :		92	—
— — Messaoud.		43	—
— — Berbessa.		71	—
et la commune, le bois du Marais de Farghen.		15	—
Ce qui forme un ensemble de.		505	hectares

de terrains plus ou moins boisés, affectés au parcours des bestiaux. Dans chaque centre, les propriétaires formèrent un troupeau collectif, avec un nombre de têtes limité pour chacun, troupeau commis à la garde d'un berger unique, toujours indigène. Mais ces terrains étaient soumis au régime forestier qui proscrivit bientôt les chèvres. Puis, les colons, absorbés par la plantation de la vigne, négligèrent le bétail ; les troupeaux collectifs disparurent ; quelques rares propriétaires continuèrent à envoyer leurs bêtes au communal avec leur berger par-

ticulier. Ces vastes espaces cessèrent, pour ainsi dire, d'être d'utilité publique. D'autre part, ils n'apportaient aucun revenu à la communauté, à peine quelque cents francs pour coupe de fagots, tous les cinq ou six ans entre deux incendies. Et les vignerons d'alentour se plaignaient que ces broussailles maudites étaient le repaire des chacals, porcs-épics, ratons et autres ravageurs, en même temps que le lieu d'hivernage de l'altise, cette ennemie si redoutée de la vigne.

C'est alors (1889), que l'administration municipale conçut le projet d'utiliser ces communaux pour doter la collectivité de gros revenus, tout en offrant aux viticulteurs du pays les moyens d'occuper leurs bras sans s'expatrier. A l'imitation de plusieurs communes des environs d'Alger, elle entreprit de créer un vignoble communal.

La première difficulté fut d'arracher ces terrains au régime forestier, et d'obtenir leur désaffectation. Défricher ces broussailles, disait-on, c'était rendre plus rares encore les pluies déjà insuffisantes, et tarir les sources. Enfin, à la suite d'un rapport favorable de M. Pouyane, ingénieur en chef des mines, la commune obtint gain de cause, sous certaines réserves ; et les communaux de Saïghr d'abord (1889), de Douaouda, Berbessa, Chaïba et Messaoud ensuite (1892) furent lotis et purent être mis en adjudication. Démocratique avant tout, la municipalité songea, non à créer de grandes exploitations, mais à donner aux colons de la région, trop chichement dotés de terres, des surfaces supplémentaires pour occuper leurs enfants au lieu de les envoyer au loin, et utiliser leur installation, caves, cuves, sans frais nouveaux ; c'est pourquoi les lots furent nombreux, d'étendue restreinte.

A Saïghr.	44	hectares	formèrent	13	lots,	moyenne	3h 40	l'un.
A Douaouda-sud..	57	—		12	—	—	4 75	—
A Chaïba, Messaoud et Berbessa. . .	100	—		30	—	—	3 33	—
Ensemble.. . .	201	—		55	—	—	3h 65	—

De plus le communal Est de Douaouda est loti, formant, pour 36 hectares, 9 lots de 4 hectares en moyenne ; mais avant de le mettre en adjudication, il a paru bon de laisser opérer le classement des lots du communal Sud, le terrain étant d'ailleurs de qualité médiocre.

Pour éloigner les accapareurs, nul ne pouvait obtenir plus de deux lots ; seuls, les habitants de la commune furent admis à soumissionner, les Français d'abord, les étrangers ensuite. Les autres personnes n'étaient agréées que pour les lots non adjugés.

Pour obtenir un vin uniforme, on imposa les cépages à planter : mour-

vèdre, morastel, blanquette, carignan, en proportion déterminée. Ce sont d'ailleurs les plants généralement préférés dans la région.

Défoncement, plantation, taille, soins culturaux, traitement, tout fut minutieusement réglé, et une commission est chargée de la surveillance et de l'exécution du cahier des charges, commission plutôt débonnaire.

Le bail est de 15 années ; les 6 ou les 8 premières, la redevance est de 1 fr. par hectare et par an, plus l'enchère ; les années suivantes, cette redevance atteint 50 fr., puis 100 fr., et même pour Saïghr, 200 fr. par hectare et par an ; et comme celui qui a créé quelque chose s'y attache, pour donner satisfaction à ce sentiment très respectable, il est convenu qu'à l'expiration du bail, les lots seront laissés, à prix égal, à l'adjudicataire primitif.

Cette opération répondait certainement à un besoin, car, en 1889, lors de la location du communal de Saïghr, tous les lots furent adjugés, et quelques-uns à des prix assez élevés.

En 1892, pour Douaouda et Chaïba-Messaoud-et-Berbessa, l'empressement fut moindre, l'offre couvrant et au-delà la demande, et aussi les terrains étant plus accidentés, et çà et là rocheux, maigres. La mévente des vins fit réfléchir les amateurs. Il fallut la reprise de 1895 pour achever de placer les lots non adjugés, les moins avantageux.

Actuellement, la situation est excellente : le vignoble communal a une étendue de plus de 200 hectares, répartis entre 44 locataires, 25 Français dont 2 naturalisés, 17 Espagnols, 2 Suisses, qui paient ensemble en 1899, près de 5.000 fr. à la commune, paieront en 1900, plus de 7.000 fr., et en 1906, 12.000 fr.

Puis, quand à l'expiration du bail, les vignes seront mises à nouveau en adjudication, on peut, sans crainte de mécompte, espérer les louer pour une somme de 20.000 fr.

Après avoir doté la commune de pareils revenus, la municipalité pouvait faire édifier la magnifique mairie qui embellit si fort Koléa, et faire graver sur une plaque de marbre ces mots : « *Le revenu du vignoble communal, créé par les conseillers municipaux ci-dessous, a permis d'élever cet édifice.* (Suit la liste des membres du conseil municipal). XXIII février MDCCCXCVI ».

Un emprunt de 150.000 fr. dont le revenu des communaux, transformés en vigneronnages, assure et au-delà le paiement de l'annuité, soit 7.080 fr., comprenant intérêts et amortissement en 50 ans, a fourni les moyens de construire ce monument où sont groupés : mairie, justice de paix, commissariat de police, grand hall servant de salle de

fêtes, salle du comice agricole, trois logements de fonctionnaires et trois belles pièces pour être mises à la disposition des autorités de passage. M. Laferrière, gouverneur général de l'Algérie, y passa une nuit. Ainsi les colons et la commune tirent également profit de cette opération.

Coutumes successorales. — Les pratiques successorales présentes sont celles du passé. Les indigènes conservent leur statut personnel : les enfants mâles continuent à toucher deux parts d'héritage, tandis que les filles n'en touchent qu'une, conséquence logique des coutumes musulmanes qui tiennent la femme pour inférieure. Le cadi, juge subalterne et populaire, s'empare de la gestion des successions vacantes, est de droit le tuteur des mineurs, dont il gère l'héritage moyennant une rétribution de 10 °/₀, sans compter les bénéfices indirects qu'il ne manque pas de faire, suivant les mœurs et coutumes des Arabes.

Pour ne pas diviser leurs biens ou pour des motifs particuliers, les indigènes se marient très fréquemment entre parents, coutume qui ne laisse pas d'avoir quelque répercussion au point de vue successoral.

Actuellement encore, comme par le passé, le fisc ne perçoit aucun droit sur les successions en Algérie. Ne pouvant pratiquement en exiger des indigènes, il doit s'abstenir d'en demander aux Européens. Conformément à la loi, les enfants européens héritent généralement par part égale : je dis généralement, parce qu'il se trouve des parents qui cherchent parfois à avantager tels de leurs enfants au détriment des autres.

Entre cinquante et soixante ans, le colon se sent mûr pour la retraite. S'il est marié, il a des enfants qui ont l'âge d'homme, qui eux-mêmes sont mariés et pères de famille. Il leur demande une rente légère et leur partage volontiers son patrimoine, continuant d'ailleurs à vivre à côté d'eux.

S'il est célibataire, isolé, il vend souvent son bien en rente viagère, opération qui, en France, semble peu honorable, et par suite n'est guère pratiquée. Les ventes de ce genre, fréquentes autrefois, semblent cependant tendre à diminuer.

Comme dans la métropole, le propriétaire, père de famille, est généralement bien aise de laisser la maison paternelle à son fils aîné, d'autant plus que, la plupart du temps, il l'a bâtie lui-même et a créé le domaine.

V

LES MODES D'EXPLOITATION

Faire-valoir : familial et patronal. — Fermage, Métayage. — Tout le monde sait combien la résidence du propriétaire sur son fonds contribue à la bonne tenue et à l'amélioration de la propriété. A ce point de vue, grâce à la salubrité du pays et à l'agrément du séjour, la commune se trouve dans une situation exceptionnellement avantageuse. En effet, sur 382 propriétaires ruraux, 221 résident sur leur fonds, soit 57,85 °/₀, et 70 résident dans la ville de Koléa, soit 18,32 °/₀, ce qui équivaut presqu'au séjour sur la propriété, grâce aux visites presque quotidiennes du propriétaire : l'œil du maître est toujours ouvert et regarde constamment.

13 (3,40 °/₀) habitent les communes limitrophes.
63 (16,49 °/₀) résident en Algérie.
14 (3,67 °/₀) — France.
1 (0,25 °/₀) — Tunisie.

Etant donnés les chiffres ci-dessus, on comprend facilement que le faire-valoir dominant, presque général (76 °/₀), est familial si le domaine est restreint, patronal s'il est étendu.

Les petits propriétaires, non seulement cultivent leur terrain seul avec leur famille, mais vont encore travailler comme journaliers dans les propriétés moyennes et grandes du voisinage, les premières n'occupant toute l'année que très peu de monde, les secondes, malgré leur personnel fixe plus ou moins important, ayant, à certains moments de l'année, besoin de nombreux auxiliaires temporaires : pour les piochages de vigne, la taille, les foins, la moisson, la vendange. La règle générale est donc l'exploitation directe du sol par le propriétaire résidant sur son fonds ou à proximité. Toutefois, quoique résidants, un certain nombre de propriétaires ont des fermiers ou locataires, soit à part de récoltes, soit à prix d'argent, les indigènes principalement.

C'est ainsi que nous trouvons :

213	propriétaires cultivant directement.	55,76 %
22	métayers ou cultivant à part fruits.	5,76 %
41	khammès indigènes cultivant au cinquième, à la mode arabe.	10,73 %
106	fermiers à prix d'argent ou locataires.	27,75 %

Mais ces diverses catégories n'ont pas les limites rigoureuses, mathématiques qu'on pourrait croire. Nombre de petits propriétaires sont en même temps locataires, leur patrimoine étant insuffisant pour leurs besoins. Nombre de propriétaires exploitant directement ont des propriétés éloignées qu'ils louent ou afferment quelquefois à plusieurs tenanciers.

Nous avons vu que les communaux sont loués à prix d'argent pour une période de quinze ans et pour une somme annuelle habilement graduée, très faible, presque nulle d'abord, élevée seulement en fin de bail, de manière que les locataires, la plupart sans avances, n'aient de l'argent à débourser qu'après avoir réalisé des produits. Par la force des choses, la commune est obligée de louer à prix d'argent, tout autre mode d'exploitation ne pouvant lui convenir.

Pour les particuliers, qui n'ont pas à subir pareille nécessité, ils ne louent pas volontiers les vignes autrement qu'à part récolte, généralement à moitié, pour éviter que le locataire surmène et épuise le vignoble. Le vigneron obtient toujours un long bail de 9, 12 ou 15 ans, et même 18 ; pour les terrains où l'on fait d'autres cultures que la vigne, on loue généralement pour 3, 6, 9 ans ; quelquefois, pour convenance particulière, à l'année.

Pour le tabac, les conventions sont faites pour une seule campagne ; souvent pour une campagne aussi, on donne du terrain pour les céréales : 2/3 pour le preneur, 1/3 pour le bailleur ; quand il s'agit de fourrage, moitié pour chacun.

On trouve des femmes, célibataires ou veuves, dirigeant des exploitations et non des moindres, et avec autant de succès que quiconque.

Citons, à titre de curiosité, le propriétaire devenu colon sur le tard, amant de la nature, ayant habité la grande ville, hanté de souvenirs classiques, sacrifiant au pittoresque ; raillé par les avides agriculteurs, ses voisins, mais recueillant des satisfactions qui, pour n'avoir rien de pécuniaire et n'être appréciées que par lui seul, n'en ont pas moins leur valeur. Deux ou trois spécimens à Koléa.

Commune de Koléa (Alger)

Nombre d'hectares en plein rapport
et nombre d'hectolitres récoltés.

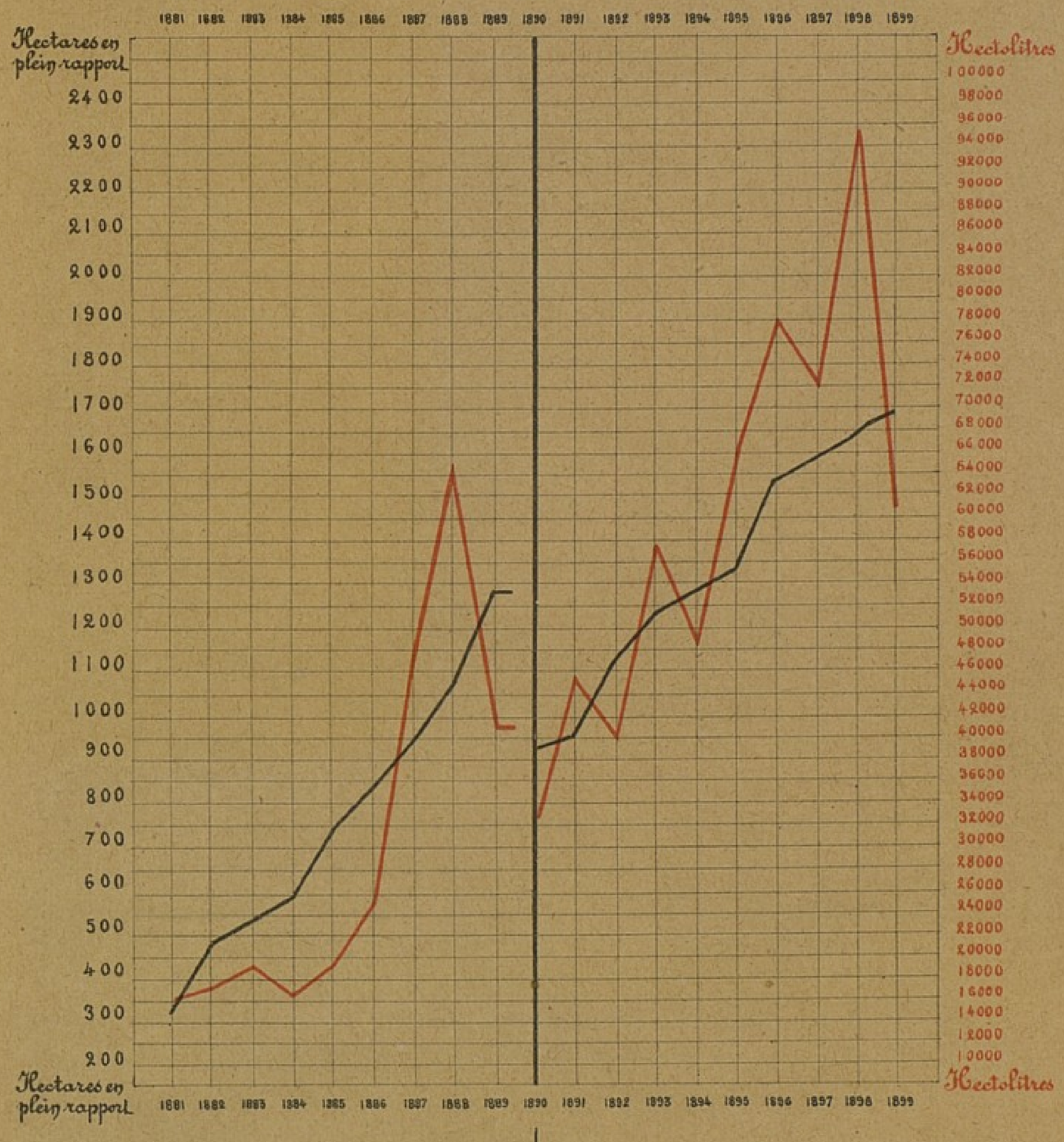

Commune de Koléa
avant la séparation de Fouka.

-9032 hectares-

Commune de Koléa
après la séparation de Fouka.

-7380 hectares-

VI

CULTURES

Diverses cultures de la Commune. — Nous voici au point le plus intéressant. Quelles sont les cultures pratiquées sur le territoire de Koléa ? Elles sont diverses et variées, quoique la vigne soit celle vers laquelle tendent maintenant tous les efforts.

Le développement qu'a pris la culture de la vigne depuis 1880 est vraiment prodigieux (*voir le graphique*) : elle a repoussé au second plan tout ce qui n'était pas elle. Les céréales, elles-mêmes, lui ont cédé le pas, comme surface occupée.

La vigne s'étend actuellement (1898) sur une surface de 1.788 hectares, représentant 24,23 °/₀ du territoire agricole : 1.623 hectares sont en plein rapport ; 165 hectares n'ont pas atteint leur cinquième feuille.

1.165ʰ (65,15 °/₀) sont exploités directement par 148 propriétaires (66,07 °/₀)
349 (19,52 °/₀) sont cultivés, à part fruits, par 25 vignerons (11,16 °/°)
274 (15,33 °/₀) sont loués à prix d'argent à. . 51 fermiers (22,76 °/₀)

Dans ce chiffre sont compris 200 hectares du vignoble communal, loués à 44 preneurs. Ces vignes de la commune sont situés 9/10 en côteau, 1/10 en plaine.

Pour planter la vigne, les uns font défoncer le sol à la pioche, ordinairement par des Espagnols, moyennant un prix de 6 à 700 fr. par hectare. D'autres font piocher, moyennant 0 fr. 10 le mètre courant, une bande de 80 à 90 centimètres de largeur, sur 35 à 40 centimètres de profondeur : on plante ensuite au plantoir, à la barre à mine, comme on dit souvent. D'autres font creuser des trous de 1 mètre de long sur 50 centimètres de largeur et 40 centimètres de profondeur, et à chaque extrémité font planter un sarment de vigne à la pioche. Le coût de l'opération est de 375 fr. à l'hectare.

Les rangs sont presque toujours placés à deux mètres de distance l'un de l'autre ; et dans le rang, les pieds sont à un mètre d'intervalle. Quelques propriétaires ont adopté l'écartement de 1 mètre 75, en tous sens, pour labourer en long et en travers ; mais ceux-là constituent une exception assez rare, probablement à cause des pentes du sol.

Les cépages les plus généralement adoptés sont : le carignan, dans tous les terrains ; le morastel, le mourvèdre dans les fonds riches, et l'alicante, la blanquette ou clairette, même en terres maigres. On trouve aussi, surtout en plaine : l'aramon, le petit bouchet, le cuisant et la syrrah ; en coteau, le pinot, le gamay, le saint-Emilion. Enfin, le plant indigène, dit farana, raisin blanc, le seul cultivé en grand, celui qui fournit les vins si renommés de Médéah, réussit très bien dans les altitudes supérieures.

La culture de la vigne comporte deux labours, la taille, deux piochages, deux hersages ou façons au scarificateur, l'ébourgeonnement, le bonnetage ou écimage, les sulfatages, les soufrages, le ramassage des altises, le chaulage et épandage de poudres diverses pour la destruction de la larve desdites altises, le piochage estival du chiendent, l'entretien des chemins, le nettoyage du pourtour et des fossés d'écoulement des eaux, sans parler de la fumure, enfin la vendange et le transport des raisins à la cuverie, la vinification, la manipulation à la cave. Nous verrons plus loin le prix de revient de tous ces travaux.

La taille universellement pratiquée ici est la taille courte ; on laisse deux yeux et le borgne à chaque courson, et chaque pied de vigne porte de 4 à 7 ou 8 coursons, selon sa vigueur. On ne trouverait pas dans toute la commune plus de dix hectares de vigne conduite sur fil de fer, non que cette pratique donne de mauvais résultats, bien au contraire, mais parce qu'elle exige une forte dépense, 500 fr. au moins à l'hectare, chiffre que le colon préfère employer à la plantation d'un nouvel hectare.

Les premiers viticulteurs ont planté pêle-mêle toute espèces de variétés ; depuis, plusieurs cépages ont été reconnus défectueux : nombre de propriétaires n'ont pas hésité alors à faire greffer de grandes surfaces, même au prix de 0 fr. 10 le pied ; une plantation nouvelle ne coûterait pas davantage, mais aurait l'inconvénient de faire perdre deux ou trois récoltes.

Les labours sont faits généralement par des mulets, le plus souvent de belle taille et de haut prix, 500 à 1.000 fr. pièce ; quelquefois par des chevaux ; plus rarement par des bœufs et des vaches. Ces derniers animaux, jouglés deux à deux, n'ouvrent que les premières raies de charrue. Pour approcher le rang on a bien imaginé d'atteler les bêtes à corne l'une derrière l'autre au moyen d'un petit joug spécial, avec traits, pour un seul animal, mais il faut croire que ce mode de labourer la vigne n'est pas aussi avantageux qu'il le paraît au premier

abord, car tous les vignerons qui en ont les moyens s'empressent d'acheter des mulets.

Le soufrage s'est fait longtemps à la main, puis à la soufrette, sorte de pomme d'arrosoir allongée ; aujourd'hui l'instrument à dos d'homme, dont la « torpille » de Vermorel est le type, tend de plus en plus à s'imposer.

Le sulfatage s'est fait d'abord avec un petit balai ; mais ce système primitif a vite fait place aux pulvérisateurs de tous systèmes, tous à dos d'homme, car non seulement il n'existe pas dans toute la commune un pulvérisateur à bât, mais excessivement rares sont les vignerons qui en ont vu fonctionner.

La lutte contre les altises, malgré de fortes dépenses, n'est pas toujours couronnée de succès ; quand les pousses de la vigne ont quelques centimètres, on ramasse avec un entonnoir qu'une échancrure permet de placer sous le pied de vigne ; puis, quand l'insecte a déposé ses larves, moment le plus critique, on répand chaux, plâtre, soufre phéniqué, liquides divers ; puis on enlève à la main les feuilles basses où pullulent ces larves, travail auquel réussissent très bien les mauresques qui s'en sont fait une spécialité. Malgré tous ces soins et tous ces efforts, les dégâts de ces maudits insectes sont tous les ans assez appréciables. On recommande de former des abris d'hiver en herbes sèches, pailles, branchages où les altises se réunissent à la chute des feuilles. Là on les détruit par le feu, le matin, quand elles sont encore engourdies par le froid de la nuit.

La principale difficulté que rencontrèrent les vignerons fut d'obtenir une bonne vinification, la haute température paralysant et même arrêtant la fermentation du moût. M. Brame, ancien brasseur, propriétaire-viticulteur de Fouka, commune limitrophe de Koléa, en triompha par l'emploi du réfrigérant qui est maintenant universellement adopté, et assure une rapide, complète et parfaite vinification. Cet instrument, constitué par une série de tubes surperposés en cuivre, où circule le moût et que refroidit une aspersion continuelle d'eau fraîche, coûte environ 500 fr. Il se trouve actuellement dans toutes les caves ayant quelque importance.

En 1898, le rendement moyen de la vigne a été de 53 hectolitres à l'hectare, représentant pour la commune 94.577 hectolitres dont 2.053 de vin blanc. Pour les dix dernières années le rendement moyen est de 44 hectolitres 35 à l'hectare.

Le vin est d'un rouge intense, clair, brillant, d'une force alcoolique moyenne de 10° 80, s'élevant jusqu'à 13° 1/2 et ne tombant jamais

au-dessous de 9°. C'est le vin de coteau par excellence, le vin type du Sahel qui, dans toutes les expositions où il est présenté, obtient de nombreuses médailles.

Malheureusement, l'année 1899 a été mauvaise ; après une période de sécheresse, les pluies sont arrivées en excès, puis tous les fléaux : oïdium, invasion inouïe de péronospora, qu'aucun traitement n'a pu maîtriser, sauterelles et, pour achever l'œuvre de destruction, un siroco d'une intensité extraordinaire a soufflé trois jours durant, désséchant en grande partie ce qui avait échappé aux maladies ; puis pendant de longs jours encore a fait sentir son action.

1899 ! Tristes vendanges, année néfaste, autant que 1898 avait été heureuse et prospère.

Comme on le voit, les bonnes récoltes sont loin d'être régulièrement assurées, pour le vin comme pour tous les autres produits ; mais il n'en faut pas moins être outillé pour loger le liquide, s'il se trouve abondant. Aussi nos colons ont, presque tous, fait des sacrifices très grands pour construire des caves munies de tout l'outillage nécessaire. Les caves souterraines n'ont plus un seul partisan ; le plus souvent on les enterre à demi, en pente, ménageant les cuves à vinification dans la partie élevée, pour qu'au décuvage le vin tombe dans les foudres simplement en ouvrant les robinets. Certains viticulteurs compétents préfèrent à tout des hangars bien aérés. Pour la fermentation, les cuves en ciment sont adoptées d'une façon générale. Pour le logement du vin, les avis sont encore partagés : beaucoup se servent de foudres en bois de chêne ou de châtaignier ; beaucoup aussi font usage d'amphores en ciment ou en sidéro-ciment ; et l'avenir semble acquis à cette dernière manière qui, d'ailleurs, a, pour elle, l'avantage du bon marché, les foudres en bois coûtant le double des récipients cimentés.

Nombreuses et remarquables sont les caves qui ont été construites dans la commune, et un capital important, bien souvent emprunté, hélas ! a été consacré à cette œuvre. Le vigneron qui n'a pas l'installation nécessaire à la vinification se trouve, en effet, à la merci de l'acheteur de raisins, et il est bien naturel qu'il fasse tout le possible pour échapper à la dure nécessité de vendre à n'importe quel prix.

Les indigènes ne cultivent pas la vigne pour faire du vin, leur religion leur en défendant l'usage. N'ayant en vue que le raisin de table, dont ils sont d'ailleurs très friands, ils n'ont planté que de très minimes surfaces. Beaucoup ont des treilles dans leurs jardins et

presque tous les propriétaires de maisons bâties en ville à la mode arabe, c'est-à-dire avec cour intérieure, garnissent de vigne tous les espaces où elle peut prospérer.

Cette région est évidemment un habitat de prédilection pour la vigne : elle y pousse à l'état sauvage dans nombre de ravins où ses sarments grêles, d'une longueur extraordinaire, escaladent les grands arbres, les oliviers sauvages centenaires, suspendant aux plus hautes branches leurs grappes aux grains espacés, de couleur rosée. On cite des colons qui, chaque année, autrefois, faisaient plusieurs hectolitres de vin avec ces raisins sauvages.

Le service phylloxérique s'est même inquiété de ces ceps sauvages, et a prescrit de les visiter. Le plus simple serait de les détruire.

Les céréales, qui, autrefois, étaient la principale, presque l'unique culture, sont de plus en plus délaissées. En 1877-1878, 3.552 hectares furent ensemencés ; en 1897-1898 ce chiffre se réduisait à 1 293 ; en 1898-1899 à 857. Ayant constaté à maintes reprises combien sont négatifs les résultats pécuniaires obtenus, les Européens n'ensemencent plus que pour les besoins de leur consommation personnelle et pour se procurer la paille nécessaire à leur exploitation, laissant en jachère pour la production du fourrage une surface toujours plus étendue. Les indigènes, eux, ne s'adonnant pas à la culture de la vigne, continuent à ensemencer leurs terres, sans bien se rendre compte, pour la plupart, s'il en résulte pour eux perte ou bénéfice. La routine, leurs habitudes séculaires, l'impossibilité de faire autre chose, les poussent invinciblement à faire ce qu'ils ont toujours fait, ce qu'ont fait, de temps immémorial, leurs pères. Rien n'est plus dans le caractère arabe.

L'année 1898-1899 n'est pas pour détourner les colons de la voie où ils se sont engagés : elle a été désastreuse pour les céréales. Les plus optimistes estiment que le blé dur a donné 5 pour un, le blé tendre 6, l'avoine 7, l'orge 6 et les fèves 0. C'est la confirmation du dicton arabe qui affirme que quand les fèves manquent, tout manque.

Il est vrai que la culture des céréales se fait ici d'une façon quelque peu rudimentaire, non seulement chez les indigènes, mais encore chez les Européens. Un seul labour plus ou moins profond est effectué. Le semeur suit, quelquefois à un long intervalle de temps, et la herse enterre le grain. Aucun semoir en ligne ne fonctionne encore dans la commune. Depuis l'abandon de la culture du tabac et le développement de la vigne, on ne fume guère les terrains emblavés, mais on les laisse reposer volontiers.

Dans ces conditions les rendements moyens s'établissent ainsi :

Blé tendre, tuzelle. . . .	9 à 14	q.	m. à l'hectare.
Blé dur.	10 à 15	—	—
Avoine.	12 à 17	—	—
Orge.	12 à 15	—	—

L'orge est semée surtout par les indigènes qui en font une grande consommation, et par certains colons qui estiment qu'elle résiste bien à la sècheresse ; mais la plupart la prohibent parce qu'elle épuise et salit les terres.

Quoiqu'il existe dans la commune plusieurs moissonneuses, la moisson est toujours faite par les Kabyles, qui reçoivent pour ce travail de 16 à 20 et même 23 fr. par hectare, suivant l'abondance ou la rareté de la main d'œuvre et la force du blé. On dit même (les Algériens sont si décriés) que quelques propriétaires se procurent de vieilles moissonneuses hors de service, pour que leur vue amène à composition les Kabyles trop exigeants. En tous cas, ce n'est pas à Koléa que ce fait a été relevé.

Les moissonneurs kabyles, livrés à eux-mêmes, coupent l'épi très haut, laissant sur pied, sur le sol, un chaume de 0 m. 30 et plus, que l'on utilise pour le pacage des troupeaux qui s'en nourrissent assez volontiers quand tout est sec. C'est une pratique générale parmi les indigènes qui ne donnent pas à leurs terres à blé d'autres fumures.

Le dépiquage ne se fait plus guère aux pieds des chevaux ou des bœufs, que par quelques indigènes et pour d'infimes quantités ; et par les colons, au rouleau quand ils ne peuvent faire autrement. Deux batteuses à vapeur, appartenant toutes deux au plus gros fermier de la commune, et quelquefois d'autres venant du dehors, se transportent de ferme en ferme et battent à l'entreprise, même de faibles quantités, rendant ainsi un service fort apprécié dans la région. Le coût du battage, tout compris, est de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 le quintal métrique de grain. Dix-huit hommes au moins, tous indigènes, sont attachés à chaque machine et payés 2 fr. par jour, sans compter le mécanicien et deux engreneurs, ceux-là toujours européens, lesquels reçoivent : le mécanicien 6 fr , les engreneurs 4 fr. à 4 fr. 50 par jour, nourris par le propriétaire du grain à battre. Le travail commence à la pointe du jour et ne finit qu'à la nuit. Le grain est livré prêt à être mis en sac, la paille amoncelée en meule au moyen du monte-paille.

Les Européens cultivent plus volontiers le blé tendre, dit tuzelle ; des richelles préconisées par l'administration, ces dernières années,

n'ont pas donné tous les résultats désirables. Ils préfèrent aussi semer l'avoine plutôt que l'orge, leurs mulets et chevaux, habitués à cette nourriture, la préférant. Les indigènes, par goût et par tradition, cultivent presqu'exclusivement le blé dur qui fournit la semoule pour le couscous, et l'orge qui les nourrit, eux et leurs animaux, quand ils leur donnent du grain.

Les cultures sarclées occupent chaque année plus de 200 hectares.

Une cinquantaine sont consacrés au maïs surtout en plaine et en terres irriguées, quelquefois par pièces de plusieurs hectares, que soignent généralement des indigènes à part fruits. Cette plante est très attaquée par des vers. Le grain représente de 15 à 16 quintaux à l'hectare ; la paille se vend 1 fr. le sac, mais l'écoulement en est très limité : culture épuisante.

Les fèves sont semées sur une multitude de petites parcelles qui, réunies, ne représentent guère plus de 25 hectares ; on les voit surtout dans les jardins arabes où elles sont récoltées et mangées vertes. Le rendement est de 10 à 12 quintaux, mais souvent la récolte est très faible ou nulle, ce qui, d'après les indigènes, est le signe d'une mauvaise année : culture améliorante.

Comme les fèves, les pommes de terre sont rarement semées sur de grands tènements. Elles occupent une quarantaine d'hectares, de préférence en terre légère, fumée fortement, et enfouies en septembre. Les quantités cultivées en primeurs suffisent à peine à la consommation ; on peut, dit-on, faire chaque année trois récoltes sur le même champ quand il est irrigable ; mais ici on ne profite pas de cet avantage. Le rendement est faible, 5 à 6 pour un, et les prix écrasés, sauf pour les précoces, par les envois de France.

En Algérie, la culture du tabac est libre comme sa vente, et il y a quelque vingt ans, elle occupa jusqu'à une centaine d'hectares Elle est aujourd'hui bien délaissée. En 1898 on comptait 14 planteurs pour 14 hectares ; le rendement total fut de 23 000 kilogrammes, soit 1.642 à l'hectare. En 1899, 11 Espagnols et 2 indigènes ont planté 17 h. 75 ares. Cette culture très spéciale est pratiquée à Koléa presqu'exclusivement par des Espagnols à qui des avances sont consenties par le propriétaire pour leur alimentation et leur entretien, quitte à régler à la vente du tabac. De vastes hangars ou gourbis sont nécessaires pour le séchage. L'Etat est le seul acheteur sérieux. Les feuilles séchées, mises en liasses appelées manoques, et enfermées dans de vastes paillassons d'un poids de 100 à 150 kilos chacun, sont portées aux magasins de l'administration à Blida (20 kilomètres), ou à Hussein-Dey (40 kilo-

mètres). Là, les chariots sont presque toujours obligés de séjourner plusieurs jours, à grands frais, en attendant leur tour. Le tabac de Koléa, presque toujours irrigué et d'espèces abâtardies, est peu apprécié ; il est payé en moyenne de 60 à 70 fr. les 100 kilos. Celui qui est refusé ou qui se trouve en excès des trois millions ou trois millions et demi de kilos demandés chaque année par l'Etat, est vendu à vil prix à des marchands du pays, la plupart juifs. Finalement, bien souvent, le propriétaire ne rentre pas dans ses débours. Il prenait autrefois son mal en patience, parce que cette culture lui fournissait un moyen d'utiliser ses fumiers et de préparer pour l'année suivante une magnifique récolte de céréales ; mais depuis que le blé est en défaveur et que la vigne est venue, il porte à celle-ci tous ses engrais et le tabac n'a plus sa raison d'être.

Il est à remarquer que les Arabes, qui, ailleurs, se livrent volontiers à la culture du tabac, s'en abstiennent à Koléa. Cela provient de la défense, que fit autrefois le célèbre marabout Sidi Ali Embarek à ses coreligionnaires, de se livrer à cette culture, défense sanctionnée par les maladies et la perte des bestiaux des récalcitrants. On explique aujourd'hui cette défense en disant que le marabout Sidi Ali Embarek possédait de nombreux troupeaux, et trouvait mauvais que la culture du tabac le privât des meilleurs pacages.

La culture maraîchère n'a qu'une importance locale : elle alimente simplement le marché de la région, et se laisse même concurrencer par les légumes envoyés de Blida. On rencontre quelques planches d'arachides appelées vulgairement cacaouettes, de pois chiches, de betteraves. Les melons, et surtout les pastèques, dont les Arabes sont très friands, sont plus en faveur, et donnent souvent de beaux bénéfices.

Les haricots étaient autrefois cultivés en grand : quand on plantait la vigne, on en intercalait volontiers entre les rangs, les premières années. Cette pratique a été abandonnée. Nos haricots, d'ailleurs, se conservent mal, attaqués qu'ils sont par les insectes ; on leur préfère ceux qui viennent d'Espagne.

Dans la commune, le géranium s'est fait une petite place : il occupe 11 hectares, toujours dans des terres légères, sablonneuses. On compte en moyenne 80.000 pieds à l'hectare. Quatre binages sont nécessaires chaque année ; on fait trois coupes, qui donnent ensemble 200 quintaux de feuilles vertes, coupes qui sont pratiquées à la floraison. Le rendement est de 20 kilogrammes d'essence, qui représentent 23 litres 1/2, le litre pesant 850 grammes. Comme tant

d'autres, cette culture a cessé d'être rémunératrice: le kilogramme, qui se vendait couramment 75 à 80 fr. il y a une quinzaine d'années, trouve à peine preneur aujourd hui à 26 ou 27 fr. Deux alambics sont occupés à la distillation de ce produit. Pour faire ce travail à façon, ils demandent 9 fr. par litre. Les préposés du fisc passent de temps en temps pour s'assurer qu'ils ne servent pas à la fabrication de l'alcool, peine superflue, car rien n'est désagréable au goût comme l'eau de-vie parfumée au géranium.

Les prés, tels qu'on les voit en France, n'existent pas ici, et les fourrages artificiels, tels que la luzerne, couvrent à peine quelques hectares. Les vesces ne sont plus semées. Mais chaque année, une surface très étendue est laissée en jachère pour la production du foin. Les pluies d'hiver font germer une foule de graines qui, au printemps, couvrent la terre d'une épaisse couche de verdure. Ce sont les fourrages spontanés. La minette, très estimée, les marguerites blanches et jaunes, qu'il faut se garder de laisser trop mûrir, les coquelicots dépréciés, la folle-avoine, les carottes sauvages, signe d'une terre épuisée, le ray-gras, le trèfle, le melilot, l'oreille de lièvre, la chicorée, sortent spontanément de terre, trop souvent mélangés à des chardons variés, que l'on a le tort de ne pas enlever à leur apparition, émaillent les champs de leurs fleurs multicolores, et fournissent un fourrage qui, pour n'avoir pas la finesse et la propreté du foin de France, n'en est pas moins très bien accepté par nos animaux, habitués à cette nourriture grossière. Le rendement à l'hectare est très variable: de 15 à 45 quintaux. Il est naturellement plus élevé en plaine, mais la qualité est souvent inférieure. Sur pied, le fourrage se vend de 50 jusqu'à 100 fr., chiffre rare, pourtant, et exceptionnel. Le fauchage, qui est fait le plus souvent par des ouvriers kabyles, coûte 12 à 14 fr. l'hectare : on ne fane pas, sinon en cas de pluie. Après deux ou trois jours, les andains sont ramassés en tas d'un quintal environ ; puis, quelques jours encore après, ces petits tas sont réunis en meulons de 8 à 12 quintaux, qui restent alignés dans les champs, souvent assez longtemps, jusqu'à leur enlèvement pour leur mise en meule, à moins qu'ils ne soient vendus en cet état, auquel cas on paie 3 à 4 fr. au plus le quintal. Les meules sont dressées à proximité des écuries, mais assez à l'écart, à cause des risques d'incendie. Elles sont presque toujours d'une parfaite régularité, et bien rarement on les étaye comme les vieilles cathédrales ogivales. Leur faîtage à double pente est couvert en diss ou en paille de marais, ce qui représente une dépense d'une centaine de francs au moins pour une meule de 4 à 500 quintaux.

Le fourrage enlevé, le terrain est livré en pacage aux bestiaux. Les chaleurs de l'été brûlent et dessèchent tout, et le sol dénudé présente un aspect désolé. Où sont les prés de France avec leur fraîche verdure estivale ?

Bien que la nature généralement argileuse et compacte du sol soit peu favorable aux orangers, citronniers et mandariniers, qui se complaisent dans les terrains perméables et profonds, la commune de Koléa compte plus de 8.000 de ces arbres, répartis, par quelques unités, entre la plupart des propriétaires, indigènes et Européens, pour leur consommation particulière, quatre ou cinq seulement ayant des surfaces assez considérables pour mériter le nom d'orangeries, et fournir leurs produits à la vente. Ici, les orangers sont presque toujours plantés trop serrés, 5 à 7 mètres en tous sens ; ils ne donnent pas les résultats qu'on en pourrait attendre ; les fruits ne sont pas toujours très beaux ; les récoltes sont inégales, et les prix de vente faibles. La concurrence avec l'Espagne est presque impossible, et les seuls acheteurs sont les consommateurs du pays.

La commune de Koléa a possédé longtemps une orangerie d'un hectare environ, formant l'extrémité ouest de la ville, servant de promenade publique, et dénommée place Guyot, nom d'un ancien directeur de l'intérieur au gouvernement général de l'Algérie. La plantation faite en 1861, sur terres de remblai, par conséquent profondément remuées, avec des arbres déjà vieux, n'a duré que trente-trois ans. Les troncs étaient devenus caverneux, évidés, les pousses rares et sans vigueur, la fructification nulle. En 1893, on fit disparaître ces débris, et à leur place s'élève la nouvelle mairie, construction magnifique, flanquée de chaque côté d'une triple rangée de ficus à petites feuilles vernissées.

Koléa était très fier de son orangerie, et en tirait, en plus, quelques revenus. La vente des fruits, par adjudication publique, représente une recette brute moyenne de 476 fr. C'est peu, peut-être pas même le prix de l'entretien ; mais il ne faudrait pas prendre ces chiffres comme base d'appréciation, car chacun sait que les particuliers font mieux, en ce genre, que les administrations publiques, même communales.

A côté des orangers, on cultive, dans les vergers, des abricotiers qui réussissent à merveille, des pommiers, poiriers, pêchers, etc. ; tous doivent être irrigués ; mais les arbres qui conviennent réellement au pays, sont les oliviers et les amandiers, qui se contentent de l'eau tombée du ciel.

Il n'existe pas ici d'olivettes, c'est-à-dire des espaces complantés symétriquement d'oliviers ; ces arbres sont en bordure ou plus souvent dispersés sans ordre dans les ravins à bonne terre, et proviennent de sujets sauvages greffés. Leur nombre serait de 20.000 dont 1.000 greffés et 750 au minimum, en rapport. Jadis, en 1853-1855, l'administration militaire a essayé de greffer des sauvageons au nombre de 3.000, dans les forêts de l'Etat. Inutile de dire qu'il ne reste plus, depuis longtemps, aucune trace de ce travail. On voit de magnifiques spécimens de cette essence atteignant 15 et 20 mètres de haut, et âgés de plusieurs siècles, mais ne donnant que des fruits minuscules, régal des grives et des étourneaux.

Les olives récoltées sont à peu près toutes mises en conserve et consommées par le personnel de la ferme. Les principales variétés sont : la salone, la gros-caillou, la triparde, la verdale, ou saurine ou pandoulier. La rougette produit beaucoup et donne de l'huile excellente.

Il n'existe qu'un seul propriétaire qui récolte parfois une quantité suffisante pour envoyer ses olives à l'unique moulin à huile de la région, à Blida (20 kilomètres).

L'arbre qui est actuellement en faveur et avec raison, c'est l'amandier. Avec lui, au lieu d'attendre dix ans, comme avec l'olivier ou le caroubier, pour avoir du rapport, quatre à cinq ans suffisent. Il pousse dans tous les terrains non humides, convient très bien à notre climat et, s'il n'est pas trop exposé aux vents et aux brouillards, produit beaucoup de fruits d'une vente facile et rémunératrice. Ceux à coque dure sont à l'abri des dépradations des moineaux, ces terribles pillards ; ceux qui produisent l'amande amère narguent les maraudeurs. On les plante en bordure des chemins, dans les vignes et sur le pourtour.

Le caroubier, le plus bel arbre du pays avec sa petite feuille persistante d'un beau vert bronze vernissé, avec sa caroube, belle gousse brun rouge, fortement parfumée, qu'on appelle en France haricot d'Afrique, est à peine représenté par quelques unités dans la commune de Koléa. C'est regrettable, son fruit convenant parfaitement à la nourriture des chevaux.

Quelques bananiers avec leurs longues feuilles, à Douaouda surtout, où l'on en voit deux hectares, rappellent çà et là que nous sommes en pays chaud, et en septembre ils laissent retomber vers la terre leurs régimes terminés par une grosse fleur mauve.

En 1890, les forêts, sur une superficie de 7 000 hectares, en occupaient 765, savoir :

Forêt de Douaouda.	141 h	Soit 431 hectares, propriétés communales.
— Chaïba, Messaoud, Berbessa.	206	
— Farghen.	84	
Forêt de Mokta-Kerra.	163 h	Soit 334 hectares, propriété de l'Etat.
— Chaïba-Inférieur.	160	
— Ahmed-Kachouche. . . .	11	

auxquelles il faut ajouter 17 hectares concédés au bureau de bienfaisance.

Les forêts communales sont en grande partie (201 hectares), à l'heure actuelle, transformées en vignobles loués pour quinze ans en parcelles de quelques hectares, comme nous l'avons vu.

Les bois domaniaux offrent, au point de vue de la sylviculture, un plus grand intérêt. Ahmed-Kachouche est un beau bosquet de pins ombrageant les sources du ravin d'Aïn-El-Hallouf ; Mokta-Kerra a de beaux peuplements sur les pentes où se cache le tombeau du marabout Sidi-Bouzid.

Les principales essences que l'on rencontre en forêt sont : l'olivier, qu'il fut longtemps interdit de détruire sans autorisation expresse ; les chênes-verts, les chênes zéens, les pins d'Alep, les lentisques, les arbousiers, les thuyas, les philarias, les genêts épineux, les bruyères, les bourdanies (en plaine humide) avec les trembles, les ormeaux, les frênes : on a acclimaté, sur le bord des routes ou dans les remblais, les mûriers, les platanes, les eucalyptus, les acacias.

Il convient de signaler parmi les plantes grasses indigènes : le cactus, plus connu sous le nom de figuier de Barbarie, dont le fruit contribue largement à l'alimentation des indigènes vers le mois de septembre, occasionnant fréquemment des cas de constipation grave, et dont on cherche à utiliser la raquette pour la nourriture estivale du bétail ; l'agave ou aloès, dont la fibre sert à faire des mèches de fouet, et que l'on plante sur les déclivités pour retenir la terre.

Elevage des animaux domestiques. — A côté des cultures, l'élevage des animaux domestiques fournit un excellent moyen de tirer parti de la terre. A la grande ferme de Tectaka l'élevage du cheval a donné de brillants résultats avec la race barbe et française. Des primes, dont une de 1.000 fr., et de nombreuses médailles l'attestent. Les juments et chevaux de travail de la ferme y sont nés, y ont

grandi, et donnent toute satisfaction. Ce cas se présente chez plusieurs colons. Les Arabes de la plaine conduisent volontiers leurs juments aux étalons de l'Etat, à Blida ou à Boufarik, et obtiennent alors de beaux produits ; mais les colons, viticulteurs, délaissent de plus en plus cette branche de production. Ils achètent des mulets de France pour labourer leurs vignes. On compte dans la commune de Koléa en 1898 :

294 chevaux dont 22 hongres ;
72 juments ;
110 mulets;
71 mules.

Quoique Koléa soit limitrophe des Hadjoutes, les indigènes qui sillonnent les routes font assez triste figure ; rares, très rares sont les animaux ayant quelque valeur. Fait significatif : sur 482 animaux présentés à la commission de recensement pour réquisition militaire en 1898, 71 seulement ont été classés bons.

Koléa, pays viticole, se livre peu à l'élevage des bovins. Le marché de Boufarik est là pour satisfaire aux besoins. Cependant on compte 8 ou 10 troupeaux, dont plusieurs aux indigènes, de 20 à 150 têtes, qui fournissent quelques veaux et quelques bêtes de boucherie. La race est celle du pays plus ou moins améliorée. Les bêtes livrées à l'abattoir pèsent de 350 à 400 kilog.

Les vaches sont très peu laitières.

Suivant l'époque de l'année, le chiffre des bœufs existant dans la commune varie de 390 à 560 (1898), avec un poids moyen de 325 à 400 kilog. ; celui des vaches de 85 à 130, avec un poids de 320 à 370 kilog. On compte 480 bêtes de travail, bœufs ou vaches, 150 de boucherie, 60 vaches laitières.

Les moutons, à part dans deux ou trois fermes, ne sont pas conservés d'une façon permanente, mais donnent lieu à une spéculation qui ne dure que quelques mois, et est souvent faite de compte à demi par un bailleur de fonds qui paie les animaux et un colon qui les nourrit, les soigne et en tire parti. La brebis est achetée au marché de Boufarik pleine ou sur le point de l'être : l'agneau, qui est très demandé et à bon prix, constitue le bénéfice de l'opération ; la brebis est revendue au prix d'achat, souvent avec gain, rarement à perte, et la toison vient encore en sus. Le fumier, très estimé, est aussi un bénéfice pour le colon. Depuis quelques années cependant, la population ovine diminue. Les vignes, où les brebis trouvaient leur nourri-

ture après la vendange, sont maintenant fortement sulfatées et doivent parfois leur être interdites. Le nombre des moutons ou brebis en 1898, est de 450 à 500. Le poids moyen de chaque animal est de 30 à 35 kilog.

Depuis que les broussailles ont presque complètement disparu sous la pioche du défricheur espagnol pour être remplacées par des plantations de vigne, les chèvres, qui ont autant de qualités que de défauts, deviennent de plus en plus rares. On ne trouve plus que 450 à 500 chèvres, alors qu'il y a quelques années elles étaient deux ou trois fois plus nombreuses. Presque chaque famille en avait une ou deux, pour son alimentation en lait. Bien peu les ont conservées.

Le poids moyen de chaque animal est de 30 à 32 kilogrammes. Toutefois, il n'est pas rare de trouver des boucs de 50 à 60 kilos, et même davantage.

La race, d'ailleurs, est médiocre, peu laitière, sauf quelques chèvres maltaises valant le double des autres, et donnant jusqu'à quatre litres de lait par jour, tandis que la chèvre commune ne fournit guère plus de 60 à 75 centilitres.

Le porc, animal immonde pour les indigènes, n'est élevé que par les Européens, surtout par les Espagnols. On le loge à quelque distance des habitations, souvent dans des porcheries ouvertes à tous les vents, formées de pieux et abritées par un toit en diss. Pour lui, les maraudeurs ne sont pas à craindre ; ils évitent même son contact, ce qui prouve bien que les voleurs de bétail sont Arabes.

On a tenté d'introduire des races anglaises ; mais, pour diverses raisons, ce sont les races communes qui ont prévalu.

La commune, en 1898, comptait plus de 200 de ces animaux, tous répartis par quelques unités, aucune grande porcherie n'y existant.

Les poids atteints sont des plus variables, suivant les circonstances, et les goûts de chacun, de 60 à 200 kilogrammes et plus.

Dans toutes les fermes et dans la plupart des gourbis, on rencontre des poules, mais rarement en grande quantité : elles sont à peu près exclusivement de race bédouine ou espagnole : les premières, précoces, bonnes pondeuses, bonnes couveuses, mais petites, peu charnues et importunes par leur habitude de pénétrer dans la maison, comme dans le gourbi ; les secondes plus tardives, exigeantes pour la nourriture, mais belles en viande, et fournissant un morceau présentable.

Les lapins sont moins en faveur. Comme ils sont constamment enfermés, il faut tout leur apporter, ce qui n'est point une sinécure, vu leur appétit, surtout l'été, quand tout est sec.

Les canards, au contraire, s'introduisent partout où l'on peut mettre à leur disposition un peu d'eau. Trois mois suffisent pour qu'ils soient très comestibles ; et si l'on ne veut les manger à la ferme, leur vente est des plus faciles à bon prix, pour la plus grande joie de la fermière.

Les oies, moins répandues, réussissent cependant aussi bien.

Les dindes et dindons sont très difficiles à élever, beaucoup plus qu'en France ; pour cette raison, bien peu tentent l'aventure ; il en résulte que ces oiseaux sont rares en Algérie, et se paient des prix très élevés quand on désire en faire figurer dans un grand repas.

La pintade, elle, donne les meilleurs résultats ; malgré son humeur vagabonde et son cri assourdissant, on en élève dans un certain nombre de fermes ; c'est, pour les gourmets, le meilleur oiseau de basse-cour.

Les chiens méritent ici une mention, d'autant plus que dans la commune de Koléa, ils sont légion. Sans parler de ceux qui ont échappé au fisc, on en a imposé en 1898 : 240 comme chiens de garde, à 1 fr. l'un, et 98 comme chiens de luxe ou de chasse, à 6 fr. l'un. Ces derniers, en dépit du classement des répartiteurs, sont la majorité, abâtardis il est vrai, et croisés de toutes races, bons cependant et résistants.

Les sloughis ne sont pas représentés, mais les chiens kabyles, sorte de chacals domestiques, foisonnent autour des gourbis et en défendent l'approche, qu'ils rendent dangereuse ; ils nettoient les abords de toute ordure et immondice.

Les hommes, les plus braves eux-mêmes, armés de cannes, quand ils ont à leurs trousses trois ou quatre de ces cerbères, sont obligés de battre en retraite.

VII

INSTRUCTION AGRICOLE

Enseignement agricole. — L'agriculture étant une science toute d'observation, le meilleur enseignement est celui que reçoit l'enfant dans la ferme paternelle qu'il doit cultiver un jour. Expérience passe science. C'est ce qui se pratique en France, où la culture, quoi qu'on dise, est intelligente ; et on ne saurait flétrir cette pratique du nom de routine, quand l'agriculteur est à l'affût de tout progrès, pour en tirer profit. On a même reproché aux Algériens d'être trop prompts à se lancer dans les innovations plus ou moins justifiées, et le reproche est mérité. Quelques-uns ont payé chèrement leur imprudence. Personne cependant ne conteste qu'à la pratique, il faut joindre la théorie. C'est pour cela que le gouvernement général a institué un service botanique, qui adresse fréquemment aux colons des brochures sur tous les sujets qui peuvent les intéresser. C'est pour cela que l'inspecteur d'agriculture en Algérie travaille, et que le professeur départemental d'agriculture fait de fréquentes tournées et de nombreuses conférences, avec une indépendance et une compétence reconnues de tous.

Le Comice agricole du canton de Koléa, de son côté, ne néglige rien : il publie un bulletin mensuel, où il consigne tout ce qui peut être utile de connaître pour les cultivateurs de la région ; il organise des conférences, des cours d'adultes avec projections, réunit des collections entomologiques et minéralogiques ; il offre, chaque année, des prix d'agriculture aux élèves de l'école communale des garçons, à qui il a fait donner des jardinets, où ils prennent le goût de la culture et se préparent à leurs travaux futurs.

Champs d'expériences. — Enfin, le Comice est en instance auprès de l'Administration supérieure, pour obtenir, à Mokta-Kerra, une parcelle de 20 hectares, où il se propose de cultiver, pour les expérimenter, tous les plants de vigne indigènes, afin de préconiser ceux qui le mériteront, soit pour la cuve, soit pour la table, à la suite du Farana, seul connu et usité jusqu'ici.

Plusieurs colons se sont aussi employés à faire des expériences sur leur propre fonds, pour les richelles, les betteraves, les lupins, la chicorée à café, la ramie, etc.

Parmi les agriculteurs de la commune, plusieurs ont étudié dans les grandes écoles de France, notamment à Montpellier, à Grand-Jouan, etc., et lors même qu'au point de vue de leur succès financier personnel, ils ne soient guère mieux partagés que leurs voisins, il se dégage de leur présence, de leur exemple, de leur manière de faire, un enseignement qui ne laisse pas que d'être profitable au pays où ils se sont fixés.

L'école d'agriculture la plus proche est celle de Rouïba, à 63 kilomètres. Chose bizarre ! Aucun des jeunes gens de la commune, de mémoire d'homme, n'a été y demander des leçons, quoique la situation de fortune de plusieurs le leur eût permis.

VIII

INDUSTRIES RURALES

Alliance des travaux agricoles et industriels : Petite industrie. — Parmi les agriculteurs, il s'en trouve toujours quelques-uns dont l'esprit ingénieux sait ajouter aux récoltes, trop souvent, hélas ! insuffisantes en Algérie, et même nulles, une petite industrie qui les sauve de la misère, ou leur permet d'utiliser leurs produits.

Nous avons vu comment le géranium était distillé et transformé en essence.

Les marcs de raisins, les vins avariés, les piquettes, devaient nécessairement attirer les alambics. Un petit appareil, système Besnard, fonctionne à Koléa, en permanence toute l'année. Après les décuvages, on voit arriver un, deux, trois alambics ambulants, de grande puissance, distillant, soit à moitié, soit à façon (moyennant 0 fr. 30 le litre), soit pour leur compte, en achetant la matière première, le marc, à 0 fr. 40 par bordelaise de vin produit.

Le fisc, avec ses entraves, a presque fait disparaître cette industrie.

L'Algérie n'est pas admise à jouir du privilège des bouilleurs de crû.

Industries accessoires. — La production du miel était, naguère encore, une spécialité des indigènes, qui avaient installé leurs ruches primitives dans tous les alentours de la ville. Le dernier recensement mentionnait 11 indigènes possédant ensemble 99 ruches. Les Arabes exploitent en outre volontiers les ruches sauvages, nombreuses dans les forêts ; en plein été, ils les enfument pour s'en emparer, et, bien souvent, il en résulte des incendies en forêt plus ou moins considérables.

Les Européens ne possédaient que quelques ruches, lorsque l'année dernière, 200 furent installées dans le grand domaine de Tectaka, à

proximité du barrage réservoir, car il faut de l'eau aux abeilles ; mais aussi aux alentours du chai, ce qui sera peut-être gênant pour les travailleurs employés aux vendanges.

La sériciculture est ici un simple amusement, à l'usage de quelques dames, demoiselles et enfants.

Il y a quelques années, on exploitait à Douaouda, sur le domaine de Aïn-Marmora, au bord de la mer, appartenant à un plumassier de Paris, une autrucherie qui renferma jusqu'à cent sujets, et plus. Les étrangers de passage ne manquaient jamais de la visiter. De nombreuses caisses de plumes furent envoyées en France. Puis les variations de la mode et la concurrence de l'Afrique du Sud, finirent par tuer cet établissement original. La propriété fut vendue et est devenue un grand et beau vignoble de 40 hectares, le quart de sa surface totale. Quant aux autruches, elles furent cédées pour le prix de 1.000 fr. l'une, rendues à Londres, d'où elles furent embarquées à destination de la Nouvelle-Zélande.

On peut dire que la principale industrie de ce pays fut la fabrication du charbon de bois. Quand les premiers colons s'installèrent sans ressources bien importantes, sans grandes récoltes en perspective, ils défrichèrent leurs concessions, et firent du charbon, qui, vendu à bon prix, leur permit de vivre. Aujourd'hui le colon ne défriche plus guère, surtout une surface ayant quelque étendue. Il appelle à la rescousse, une bande d'ouvriers espagnols que l'on trouve toujours, dût-on aller les chercher jusqu'en Espagne. Ces rudes travailleurs arrivent, ceux qui sont mariés avec femmes et enfants. Des gourbis de branchages sont construits à proximité du chantier, des fours rustiques installés en pleine broussaille. Les branches et arbustes sont convertis en fagots que se disputent les boulangers et les briquetiers, qui les paient 8 francs le cent. Les troncs, les souches, les racines sont rarement vendus comme bois de stère : ils sont généralement transformés en charbon. Une aire suffisante est nettoyée et aplanie ; le bois y est rangé en dôme, puis recouvert d'une couche de terre de 0 m. 25 à 0 m. 30 d'épaisseur, dans laquelle on ménage des ouvertures destinées à activer ou modérer le feu. Après une huitaine de jours de cuisson pour une vingtaine de quintaux, la charbonnière est éteinte ; le bois doit être assez carbonisé pour ne contenir aucun fumeron, et l'opérateur a dû veiller à ce qu'il ne soit pas consumé. Le charbon encore brûlant est étalé sur le sol et éteint au besoin avec de l'eau, si l'on peut s'en procurer. Puis, c'est la mise en sac et le transport à la ville souvent difficile au départ.

Conformément aux prescriptions du service forestier, pour éviter les incendies, la mise à feu ne peut avoir lieu que du 1er juillet au 1er novembre. Il en résulte à certaines époques de l'année une hausse plus ou moins forte et plus ou moins localisée du charbon de bois, quand le stock ne répond pas aux besoins.

L'agriculture attire et fait prospérer certaines industries secondaires qui lui sont indispensables. Il existe à Koléa 4 maréchaleries, 3 charrons-forgerons, un grand atelier de tonnellerie et foudres, 4 quincailliers marchands d'outils et de matériel agricole et fournisseurs d'ingrédients viticoles ; un moulin à eau, un à manège ; des briqueteries et des entrepreneurs de constructions.

Koléa n'est d'ailleurs qu'à 38 kilomètres d'Alger et 20 de Blida, relié par de bonnes routes, et bientôt par une voie ferrée. A Boufarik (20 kilomètres) existe une fonderie qui se charge de tous les travaux courants.

IX

SALAIRE ET MAIN-D'ŒUVRE

Abondance ou rareté de la main-d'œuvre. — Quoique la commune de Koléa soit parvenue à un degré avancé de colonisation et renferme une population relativement dense, la main-d'œuvre est encore une des principales préoccupations des agriculteurs, petits et grands. Les ouvriers agricoles ne sont jamais engagés ni payés à l'année ; ils ne sont pas assez stables pour cela, et on trouve, en général, difficilement des hommes de confiance, à qui l'on puisse s'en remettre, même momentanément, de la direction et de la surveillance de la ferme.

Salaire en argent ou en nature, suivant les saisons ou les emplois.— Les garçons de ferme sont presque toujours Français, de France ou d'Algérie, quelquefois Espagnols. Ils touchent, s'ils sont nourris, de 30 à 35 fr. par mois ; non nourris (le plus souvent l'homme est marié) de 80 à 100 fr. par mois. En outre, ils sont logés et souvent obtiennent du bois de chauffage et du vin.

L'indigène, qui n'est jamais nourri, touche 55 à 60 fr. par mois. Les bergers, tous indigènes, reçoivent de 15 à 35 fr. par mois, sans nourriture.

Les filles de ferme, assez rares d'ailleurs, et presque toutes Espagnoles, touchent 15 fr. par mois, nourries, couchées, blanchies. Elles sont peu stables.

A la journée, l'Européen nourri reçoit 1 fr. 50 ; non nourri, ce qui est le cas ordinaire, 3 fr., 2 fr. 75, 2 fr. 50 suivant la saison. L'indigène non nourri, 2 francs.

Pour le soufrage, le ramassage des altises, on emploie souvent de jeunes indigènes ou des mauresques, à raison de 1 fr. 25 à 1 fr. 50

par jour. Les Arabes qui travaillent à la cuve, à la cave ou au pressoir reçoivent 2 fr. 50. Les tailleurs de vigne européens, 3 fr. 50 à 4 fr. Les tailleurs de vigne indigènes commencent à travailler avec adresse, et sont payés le même prix. Aux concours annuels de taille de Douera (Alger), ils ont fait la preuve de leur habileté, et de nombreuses médailles, à eux décernées, l'atlestent.

Toutefois, l'indigène de Koléa est très inconstant. Souvent intelligent, adroit, il entend bien le français, mais il ne supporte pas longtemps la nostalgie du café maure ; il va volontiers d'un propriétaire à l'autre, et celui chez lequel il n'est pas encore allé obtient toujours sa préférence. Du reste, l'Arabe n'a aucun amour-propre pour son travail ; il s'ingénie surtout à donner le change à son employeur ; et s'il parvient à se faire payer plus qu'il ne lui est dû, il est le plus heureux des hommes. Il faut être toujours derrière l'ouvrier arabe, l'attention en éveil, l'œil bien ouvert. La journée va du lever au coucher du soleil, avec trois heures et demie de repos en été, et deux heures en hiver. Les ouvriers à la journée sont payés chaque semaine, ou au plus chaque quinzaine. Les indigènes importunent constamment les patrons pour toucher des acomptes, même très minimes, et pour réclamer leur salaire, dès qu'il s'élève à quelques francs, ne ménageant dans leur âpre poursuite ni temps, ni patience.

Aussi, quand ils le peuvent, beaucoup de colons donnent le travail à la tâche. Les Kabyles, venant en masse dans la région pour les grands travaux, ont accepté ce mode d'opérer. De temps immémorial, les Kabyles moissonnent dans la Mitidja. Le prix est de 15 à 20 fr. par hectare, pour toutes les céréales, coupées, liées, mises en tas. Le fauchage des fourrages se paie de 13 à 17 fr. l'hectare, le foin ramassé et mis en meulons de 8 à 10 quintaux.

Les vendanges se font nécessairement toujours à la journée, payée de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 aux coupeurs de raisin, et de 1 fr. 75 à 2 fr. 25 aux porteurs. Dans les grandes fermes, pour tous les travaux, on emploie presqu'exclusivement les Kabyles, bons ouvriers, bien disciplinés.

La taille des vignes à la tâche se paie de 4 à 6 fr. le mille, taille en gobelet, la seule pratiquée.

Les travaux à la journée sont souvent onéreux pour le propriétaire, soit à cause de la surveillance qu'ils exigent, soit parce que les ouvriers ménagent leurs forces, et dépensent le moins d'énergie possible. C'est

pourquoi le travail, d'un commun accord, est plutôt donné à la tâche.

Pour la vigne, les prix pratiqués sont :

2 labours à l'hectare.	40 à 45 fr.
Taille, 5.000 pieds, à	5 fr. le mille.
Ramassage des sarments . . .	5 à 6 fr. l'hectare.
Déchaussage à la pioche. . . .	6 à 12 —
Façon au scarificateur.	6 à 15 —
Ecimage.	2 fr. 50 à 3 fr.
Bonnetage.	6 fr.

Les travaux contre les altises, contre le mildiou, contre la gelée, etc., ne peuvent se faire qu'à la journée.

Pour la plantation de vigne on paie le défoncement du sol, à 0^m 45 de profondeur, à la pioche, de 500 fr. à 700 fr. l'hectare, suivant la nature du terrain ; par les charrues à vapeur, quand la surface à travailler atteint au moins 10 hectares, on obtient, aujourd'hui, couramment le prix de 250 à 300 fr. l'hectare. Le sarment est alors mis en place au plantoir, à la journée. Deux hommes plantent facilement 1.000 pieds par jour, ce qui représente une dépense de 6 à 8 fr.

La plupart des ouvriers, surtout Espagnols, recherchent le travail à la tâche, espérant gagner davantage qu'à la journée. Si le propriétaire donne un prix trop fort, ils encaissent sans vergogne des salaires portant leur journée à 5, 6, 8 fr. Mais, le propriétaire donne-t-il un prix trop juste, quand bien même ils l'ont accepté, ils abandonnent purement et simplement l'entreprise, et se retirent prétextant qu'ils ne gagnent pas leur vie ; aussi le propriétaire a-t-il bien soin de mettre son chantier en train, et de faire faire le plus de travail possible, avant de donner le moindre acompte, de manière à conserver toujours une garantie de la bonne exécution du contrat. Cette année, 1899, les Kabyles, dans certains grands vignobles, au plus fort des vendanges, ont cessé brusquement tout travail, réclamant une augmentation. Ils savaient que la main-d'œuvre manquait. On voit, par ces faits, que le propriétaire a ses soucis et ses risques.

Dans les grandes fermes, les Kabyles viennent chaque année, de père en fils, offrir leurs services, et, ouvriers et patrons, y trouvent leur compte.

Suivant que l'année est bonne ou mauvaise, les ouvriers sont demandés et largement payés, ou refusés ou maigrement rétribués. Le travail ne manque jamais, mais nécessité fait loi. Ceux qui appartien-

nent à l'armée roulante, trouvent eux-mêmes souvent à s'employer dans les fermes. Les Italiens, les Calabrais, les Marocains, peuplent les chantiers de travaux publics : chemins de fer, routes.

D'une manière générale, les travailleurs trouvent, beaucoup plus difficilement qu'on ne croit, de l'embauche en Algérie, et bien souvent nous avons vu de braves ouvriers de France, venus imprudemment, demander à grands cris leur rapatriement ; l'ouvrier du pays et l'ouvrier étranger, travaillant à plus bas prix, ne leur permettent pas de vivre. Le salaire est toujours payé en argent et, sauf pour les chantiers travaillant pour des entrepreneurs, l'ouvrier n'est jamais nourri qu'en cas de nécessité absolue. Le propriétaire paie volontiers, en été, 3 fr. la journée qu'il évalue, en rechignant, à 2 fr. 50 l'hiver.

X

CONDITIONS DU PERSONNEL AGRICOLE

Pour les diverses classes de la population agricole : propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers

Habitation. — On peut dire, d'une manière générale, que pour le propriétaire, le fermier, aussi bien que pour l'ouvrier, la vie est bien plus facile ici qu'en France. La température est douce, les pluies rares et presque toujours nocturnes. Sous le soleil et le ciel bleu, la moindre masure paraît confortable et gaie. Cependant, depuis la prospérité qu'a fait naître la culture de la vigne, on voit surgir du sol nombre de maisons respirant l'aisance ; si la plupart ont simplement le toit économique à deux pentes, plusieurs sont couvertes en pavillon, à quatre pentes. Pas d'ornements inutiles, pas de moulures ni de décorations superflues dans les fermes. Souvent cependant, on aperçoit des améliorations, des agrandissements, des annexes que ne comportait pas le plan primitif et que la nécessité a imposés, le progrès, malgré tout, poussant vivement en avant. Autrefois, la maison d'un colon valait 1.800 à 2.000 fr. ; maintenant, son logement comporte une dépense de 5 à 6.000 fr., et le nombre des malades a diminué de 50 pour 100, tandis que la mortalité décroît d'année en année, malgré le fort contingent fourni par les indigènes, trop souvent réfractaires à nos règles hygiéniques.

Une chose frappe immédiatement le visiteur de notre pays, c'est la profusion des maisons répandues dans la campagne en mailles serrées. Presque chaque propriétaire ou son représentant habite sur son domaine sa maison blanche, propre, aérée, presque toujours ombragée et d'aspect riant. Sur 880 constructions que l'on compte dans la commune, 340 seulement sont groupées au chef-lieu, c'est donc 540

qui occupent les villages, les hameaux et le territoire qui comporte 8.000 hectares.

Il est impossible de faire plusieurs kilomètres sans rencontrer des habitations, même dans la plaine, au sud de Koléa, où elles sont plus clairsemées.

Etant donné le climat, les ouvertures sont ménagées de manière à pouvoir établir des courants d'air. Point de parquet, point de plancher ; des carrelages, des dallages en ciment, en céramique, des plinthes en ciment comprimé. Le papier peint est peu employé en ville, inconnu à la campagne. Les murs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont blanchis à la chaux teintée de diverses nuances, ou peints plus ou moins économiquement. Les plafonds étaient généralement en planches, la plupart du temps bouvetées : on commence à les faire en plâtre avec moulures et rosaces. Telles sont les habitations des propriétaires.

Les fermiers ou métayers ne sont pas logés autrement. Bien souvent ils occupent des immeubles que les propriétaires avaient construits pour eux-mêmes.

Les ouvriers mariés ont un logement généralement petit, mais suffisant. On vit d'ailleurs presque toute l'année dehors, ne rentrant que pour manger et dormir et les rares jours de pluie. Ajoutons que les logements des ouvriers agricoles, qui ont presque tous des enfants en bas âge, ne rappellent souvent que de loin la propreté hollandaise. Les animaux de basse-cour y ont parfois leurs entrées.

Les ouvriers célibataires, et, à leur défaut, les fils du propriétaire, couchent dans les écuries à chevaux ou mulets, ou tout au moins à proximité. Les bergers couchent au milieu de leur troupeau, debout à la moindre alerte. Le colon veille malgré cela ; il ne se passe pas d'hiver sans qu'on signale plusieurs vols de bestiaux et de nombreux vols de poules et lapins.

Vêtement. — Le mobilier du colon est simple : des lits, des armoires, et, dans la salle à manger, une table, des sièges, le tout de fabrication commune et de prix ordinaire. Je ne connais aucune ferme ayant une pièce jouant le rôle de salon. Pas de luxe, pas de tableaux ni d'objets d'art ; le nécessaire seulement, dans sa forme la plus simple.

L'indigène loge dans un gourbi à proximité, et tout son mobilier peut généralement être chargé sur une ou deux bêtes de bât. Mais il a

son burnous, pour lui aussi précieux que pour l'escargot sa coquillle. Le burnous est son vêtement par excellence, contre la chaleur, contre le froid, le drapant majestueusement à l'antique, ou lui donnant, à volonté, un air loqueteux et misérable. C'est son parapluie, c'est son garde-manger avec son capuchon ; il remplace toute literie quand il s'enroule pour dormir au soleil ou à la rosée de la nuit, pendant les longs jours de carême ou les longues nuits d'hiver. Le burnous fait connaître immédiatement celui qui le porte ; d'une propreté douteuse, il couvre quelqu'un du commun ; blanc immaculé, un marabout, un iman, un moueddin ; noir, un lettré, un taleb ; rayé blanc et noir, un cultivateur, un commerçant, un étranger. On ne voit pas, à Koléa, le burnous bleu que portent les cavaliers officiels, ni le burnous rouge qui distingue les grands chefs. Le burnous est d'ailleurs un meuble familial qui se transmet de père en fils ; il vaut de 60 à 150 fr.

Les autres pièces du costume arabe sont le seroual, vaste pantalon, la veste courte, la chechia, calotte rouge, la coiffure entourée de corde en poil de chameau. Pour les femmes, le burnous est remplacé par une pièce d'étoffe dite haïck, qui les enveloppe complètement comme un véritable paquet. Hommes et femmes portent, comme chaussures, des sortes de sandales en cuir, sans talon, qu'ils semblent supporter impatiemment et comme à regret : Dès qu'ils se trouvent en route, hors de la ville, ils s'empressent de les quitter, et les portent à la main.

Les Européens sont vêtus ici avec un certain laisser-aller : les pieds nus, surtout parmi les enfants, à la campagne, ne sont pas rares. Pour la plupart des travailleurs des champs, le costume ordinaire, pendant presque toute l'année, consiste en un pantalon de toile, une ceinture en laine, un tricot, une chemise de couleur et une coiffure, chapeau ou béret, souliers, brodequins ou espadrilles ; ni tablier, ni basane. Le prix d'un pareil costume ne dépasse guère 30 fr., mais il a besoin d'être envoyé fréquemmeut au blanchissage, la boue, la rosée matinale, la sueur du milieu du jour, le mettant bientôt hors de service.

Le propriétaire ou fermier endimanché se reconnaît à ses vêtements plus propres, plus frais, et surtout à son vaste feutre gris. Comme l'ouvrier il préfère la toile à la laine, et la veste taillée au veston. Au reste, bien souvent, il est impossible de distinguer au costume le propriétaire de l'ouvrier, tant la nuance est imperceptible. Pour tous, d'ailleurs, hommes et femmes de toutes races, et en été comme en hiver, à n'importe quel âge, les couleurs claires sont la note dominante, presque unique.

Nourriture. — Les ouvriers nourris touchent 30 à 40 fr. par mois, et ceux qui ne le sont pas, 85 à 90 fr. Il en résulte que la nourriture représente 55 à 60 fr. par mois. A la pointe du jour, on prend le café, plus ou moins additionné de chicorée et appuyé d'un morceau de pain ; à 7 ou 8 heures, casse-croûte ; à 11 heures, déjeuner ; à 4 heures, casse-croûte ; le soir, à la fin des travaux, souper. Une demi-heure pour les repas, un quart d'heure pour les casse-croûte. Après déjeuner, une heure et demie de repos en hiver ; en été, sieste de deux heures. C'est la pratique générale, non seulement à Koléa, mais encore dans toute l'Algérie. La cigarette succède toujours à la dernière bouchée. Le propriétaire, le fermier qui travaille aux champs avec ses ouvriers ou les y accompagne, quand il les nourrit, mange avec eux, et cette pratique a bien ses avantages, dans l'intérêt du travail. Dans les grandes fermes, le patron mange à part avec les commis, s'il en a, et les ouvriers d'art se trouvant à travailler dans la ferme.

Les Espagnols, les indigènes, tous mangent suivant leurs coutumes, leur goût, leur gré.

Le prix des aliments est généralement et sensiblement au-dessous de celui pratiqué en France. Le café, qui ne paie que demi-droit et dont on fait une énorme consommation, vaut 3 fr. le kilo grillé ; le sucre scié, 1 fr. 10.

Le pain se vend de 0 fr. 30 à 0 fr. 45 le kilo suivant l'année et la qualité. Il est taxé par arrêté du maire.

La viande :	Bœuf.	1f 20	le kilogramme.
	Mouton.	1 50	—
	Porc.	1 30	—
	Veau.	2 »	—

se consomme surtout l'été, où les légumes font défaut, par suite de la sécheresse. En 1895, on a tué à l'abattoir de Koléa :

Bœufs.	135	Moutons.	116
Taureaux	6	Brebis.	1.516
Vaches	551	Chèvres, boucs. . . .	248
Veaux.	380	Agneaux, chevreaux .	226
Béliers	42	Porcs.	108

La garnison n'était alors composée que d'une compagnie de zouaves, et le pénitencier militaire ne comptait que quelques hommes.

Les droits d'abatage perçus par la commune s'élèvent à une dizaine de mille francs par an.

Le vin vaut, au détail, de 0 fr. 20 à 0 fr. 30 le litre ; le propriétaire, n'ayant pas de licence, ne peut vendre par quantités moindres de 25 litres.

Le poisson de mer est fourni par les pêcheurs de Douaouda, Fouka, Castiglione, Bou-Haroun ; les sardines, surtout, sont bien sonvent à des prix infimes. Les belles pièces et les langoustes se maintiennent à des prix élevés

A l'hôtel, les prix sont ceux pratiqués partout, 6 à 8 fr. par jour. Dans les cafés, les consommations se paient de 10 à 25 centimes. A Koléa, on ne donne jamais de pourboires.

Dans les auberges et cabarets de village, les repas sont de 1 fr 25 à 1 fr. 50, quand on veut ou qu'on peut vous servir. A Koléa, comme à Alger et autres lieux, c'est toute une affaire quand on veut manger en dehors des heures ordinaires des repas.

Mais nous avons à nous occuper surtout de la nourriture des ruraux. Presque tous : propriétaires, patrons, fermiers, métayers et ouvriers, s'approvisionnent à Koléa, à crédit, payant : les ouvriers, au mois ; les autres à l'année ; leurs achats étant inscrits sur livret, à un prix bien souvent quelque peu majoré pour les risques et les intérêts. Le chiffre inscrit atteint souvent 4 à 500 fr., quelquefois 1.000, car il y a beaucoup de monde à table chez le colon. Le boulanger passe avec sa voiture-fourgon, tous les deux jours, et livre, lui aussi, son pain à crédit, mais à plus court terme. Beaucoup de familles ont renoncé à pétrir et à cuire comme autrefois, préférant vendre le blé et acheter le pain, et y trouvant leur bénéfice ; et quand, dans les familles nombreuses, on fait le pain, on vend encore le blé pour acheter la farine. Des épiciers aussi se présentent chaque semaine à toutes les portes, avec des voitures garnies de comestibles de tous genres. Eux également font souvent crédit. Les rentrées sont parfois difficiles, et les pertes inévitables. Quand l'année est mauvaise, quand la récolte manque, c'est un désarroi général, et des prolongations de crédit forcées, préjudiciables à tous ; beaucoup vivent alors de légumes, pommes de terre, pois chiches, haricots, qu'ils s'empressent de semer, et de leur saloir, s'ils l'ont pu garnir. Sauf quelques maisons aisées, pour la nourriture, on ne trouve pas de distinction bien marquée entre les propriétaires, les fermiers et même les ouvriers agricoles. Les contrastes se produisent plutôt entre les diverses nationalités. Nous savons déjà combien l'alimentation du Français, de l'Algérien, de l'Espagnol, du Calabrais, de l'indigène est différente.

XI

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Prix de revient et de vente des denrées agricoles. — Le but de l'agriculteur est évidemment, ou au moins doit être, d'obtenir un bénéfice. Il importe donc de connaître le prix de revient des denrées agricoles et de le comparer à leur prix de vente. Les céréales, qui longtemps ont été la culture principale de la commune, ne donnent plus qu'une mince satisfaction aux obstinés, qui continuent à les cultiver, les indigènes spécialement, par routine et par nécessité. La comparaison du prix de revient du blé et de son prix de vente est, en effet, des plus suggestives.

Un hectare cultivé en blé représente les dépenses suivantes :

Labour.	30f »
Hersage.	10 »
Semence.	25 »
Moisson.	15 »
Battage.	17.50
Intérêts du capital-terre ou location du terrain. . .	35 »
Transport des gerbes, mise en meule..	10 »
Transport du grain.	10 »
Assurance ou risque d'incendie, impôt (prestations), amortissement du cheptel, frais divers et généraux.	12.50
TOTAL. . . .	165f »

Généreux et optimiste, on peut estimer le rendement, année moyenne, à dix quintaux métriques, vendus généralement 18 fr. l'un, soit 180 fr. de recette pour 165 fr. de dépenses, d'où un bénéfice net de 15 fr. par hectare. La paille, il est vrai, qui vaut 50 à 60 fr., vient s'ajouter à ce bénéfice, ainsi que le pacage des chaumes coupés haut.

Mais la paille ne doit pas être vendue, elle doit être utilisée sur la propriété. Et combien d'années, hélas ! ne donnent pas les 10 quintaux de blé que nous avons libéralement attribués à chaque hectare !

Conclusion : la culture du blé ne donne, à Koléa, aucun bénéfice, ou à peu près, et la même démonstration s'applique à toutes les céréales. Aussi le nombre d'hectares ensemencés va sans cesse en diminuant.

Voici les prix de vente pour les années 1898-1899 :

		BLÉ DUR	BLÉ TENDRE	ORGE	AVOINE
1898	Janvier.	31f »	34f »	19f »	20f »
	Février.	34 »	33 »	19 »	19 »
	Mars.	29 »	34 »	19 »	19 »
	Avril.	31 »	33 »	18 »	21 »
	Mai.	34 »	36 »	20 »	21 »
	Juin.	34 »	35 »	19 »	21 »
	Juillet.	24 »	28 »	17 »	19 »
	Août.	23 »	26 »	16 »	16 »
	Septembre.	21 »	23 »	15 »	15 »
	Octobre.	22 »	23 »	15 »	15 50
	Novembre.	23 »	26 »	16 »	16 »
	Décembre.	25 »	27 »	16 »	16 »
1899	Janvier.	24f »	24f »	15f »	16f »
	Février.	24 »	23 50	15 »	16 »
	Mars.	24 »	25 »	16 »	15 »
	Avril.	19 »	20 »	15 »	16 »
	Mai.	18 »	22 »	14 »	15 50
	Juin.	22 »	23 »	14 »	16 »
	Juillet.	22 »	20 »	13 »	16 »
	Août.	22 »	22 50	16 »	17 »
	Septembre.	23 »	22 »	15 50	17 »
	Octobre.	23 »	22 »	16 »	17 »

Les prix exceptionnels de 1898 n'infirment en rien ce que nous venons de dire, la quantité étant toujours, ou à peu près, en raison inverse du prix ; le résultat comme bénéfice est le même.

Voyons maintenant ce que donne la vigne en recette, et les dépenses qu'elle occasionne.

La culture d'un hectare de vigne coûte :

Deux labours..	40f »
Hersages..	10 »
Taille.	25 »
Ramassage des sarments.	6 »
Déchaussage à la pioche.	10 »
Chaussage.	5 »
Elagage ou bonnetage.	6 »
Intérêts du capital-terre ou location. . . .	35 »
Vendanges.	30 »
Soufre : achat et épandage.	30 »
Chaux et épandage.	15 »
Ramassage des altises.	10 »
Frais généraux divers et imprévus, garde, chemins, destruction du chiendent, etc..	28 »
Fumure.	*Mémoire.*
TOTAL. . . .	250f »

Répétant la formule employée à l'occasion des céréales, disons : généreux et optimiste, on peut estimer le rendement, année moyenne, à 40 hectolitres par hectare, vendus généralement au moment de la récolte et à la propriété, 15 fr. l'un, soit 600 fr., moins les frais de courtage. D'où il ressort que la viticulture encaisse 350 fr. environ de bénéfice net par hectare et par an. D'où vient donc qu'avec une pareille poule aux œufs d'or, les viticulteurs ne sont pas tous riches ? C'est que beaucoup ont emprunté, sinon pour acheter leur terrain, au moins pour planter leur vigne ; c'est qu'il a fallu construire, toujours bien souvent avec des capitaux empruntés, des chais, des caves, des cuves, des amphores ; c'est qu'il a fallu acheter des foudres et tout un matériel de cave : pompes, réfrigérants, paniers et corbeilles, tuyaux, robinets, etc., dont les prix sont trop connus pour que nous les énumérions ici, et qui constituent une dépense importante, absorbant tous les gains des premières années ; c'est que, en prévision de l'apparition possible du phylloxéra d'un moment à l'autre, il faudrait non seulement amortir rapidement toutes ces dépenses, mais encore constituer un petit fonds de réserve pour replanter en vignes amé-

ricaines. Quoi qu'il en soit, des bénéfices très appréciables ont été réalisés déjà par un certain nombre de vignerons, qui se sont ainsi constitués un capital à l'instar de nos paysans de France, capital qu'ils déposent d'abord au Comptoir d'escompte de Koléa ; puis, une fois un certain chiffre obtenu, qu'ils prêtent à des propriétaires de la région contre obligations hypothécaires par l'entremise du notaire, ou qu'ils emploient en constructions urbaines de rapport.

En 1898, le prix de l'hectolitre s'est élevé à 16, 17 et même 18 fr. En 1899, il paraît s'établir autour de 20 fr., prix très rémunérateur sans doute, mais la vendange, pour la grande majorité des vignerons, est fort réduite par le mildiou et surtout le siroco, tandis qu'en 1898 la grêle avait très maltraité une vingtaine de propriétaires, exerçant ses ravages sur une bande de terrain plus ou moins large, courant, du nord-ouest au sud-est, sur toute l'étendue de la commune, les hauteurs étant surtout atteintes.

Le prix de revient du fourrage peut s'établir ainsi à l'hectare, à Koléa :

Intérêts du capital, terre ou location.	35 fr.
Nettoyage des chardons.	3
Fauchage (à la journée, 3 fr. 50 à 4 fr. 50). . . .	15
Mise en meulons	10
Transport à la meule.	10
Etablissement de la meule, couverture en diss, assurances ou risques d'incendie, frais généraux et divers, etc	12
TOTAL.	85 fr.

Le rendement est, en plaine, de 40 à 45 quintaux ; en coteau, de 25 à 30, d'où une moyenne de 35 quintaux à 4 fr., soit 140 fr. à l'hectare, d'où un bénéfice net de 55 fr. Ce prix de 4 fr. a été très facilement atteint et même dépassé en 1898 et 1899.

Il est très difficile d'établir le prix de revient de la viande, surtout chez les indigènes.

L'élevage, d'ailleurs, nous l'avons constaté, est très restreint dans cette commune. Les prix de vente ont déjà été indiqués et n'ont point sensiblement varié, laissant un petit bénéfice au colon, grâce aux recettes accessoires, fumier, lait, toison, etc.

Le tabac, dont le prix de vente moyen est de 60 fr. le quintal

métrique, ne peut donner un bénéfice, souvent bien maigre, qu'à ceux qui le cultivent de leurs mains, avec l'aide de leur famille.

Les autres denrées agricoles, ici toutes secondaires, sont traitées aux prix suivants (1899) :

Olives vertes fraîches		0f 25	le kilo.
Huile d'olive de colon	1 50 à	2 »	le litre.
Maïs		18 »	les 100 kilos.
Fèves		20 »	—
Pommes de terre		15 »	—
Tabacs		60 »	—
Haricots		35 »	—
Lentilles		50 »	—
Pois chiches		40 »	—
Essence de géranium		27 »	le litre.
Oranges		1 50	le cent.
Citrons		1 25	—
Mandarines		2 »	—
Amandes	50 à	100 »	les 100 kilos.
Caroubes		10 »	—
Charbon de bois	6 à	10 »	—
Bois à brûler		2 50	—
Fagots		8 »	le cent.
Poulets		1 50	la pièce.
Oies		5 »	—
Canards		1 50	—
Dindes		15 »	—
Pintades		3 »	—
Œufs	0 60 à	0 90	la douzaine.
Lait	0 30 à	0 40	le litre.
Beurre		4 »	le kilo.
Miel		2 »	—
Cire		2 »	—

Quant au prix de revient de tous ces produits, il est à peu près impossible de le fixer d'une manière précise en raison de sa variabilité. Ce ne sont guère que des profits accessoires venant s'ajouter au vin, céréales, fourrages, bestiaux.

Impôts. — On dit volontiers que l'Algérien ne paie pas ou presque pas d'impôts : la réponse est facile. Voici d'abord la nomenclature des impôts directs que réclame le fisc : taxe foncière sur les propriétés

bâties, patentes, poids et mesures, jury médical, taxe militaire, achour et zekkat, licence des débits de boissons et des marchands de tabac, taxe sur la vigne (syndicat), frais d'hôpitaux, chambre de commerce, taxe sur les loyers, pour les chemins vicinaux et ruraux, taxe sur les chiens, taxe syndicale pour les eaux d'irrigation ou pour les canaux de dessèchement.

La taxe foncière sur la propriété bâtie s'est élevée, pour les années 1898 et 1899, à 7 fr. 35 °/₀ du revenu net de l'immeuble, soit, comme centime le franc, 0 fr. 073485. La propriété rurale non bâtie est encore indemne de tout impôt, étant d'ailleurs hors d'état d'en supporter un, quelque faible qu'il soit.

Les patentes sont ici bien plus onéreuses qu'en France, vu, non-seulement leur taux plus élevé, mais encore la difficulté des affaires et le faible chiffre relatif des transactions. Ainsi, un boulanger. un boucher ambulant paie 20 fr. pour une voiture à deux chevaux, circulant dans un rayon de moins de 20 kilomètres.

Les poids et mesures, le jury médical, la taxe militaire, ne touchent qu'un nombre restreint de contribuables, et ne leur imposent qu'un léger fardeau.

Les taxes municipales, au contraire, frappent tous les habitants. La taxe sur les loyers s'applique à la valeur locative des appartements occupés : le quantum adopté depuis de longues années est de 8 °/₀. Les gourbis sont exonérés.

Les prestations pour les chemins vicinaux sont dues par tout homme valide de 18 à 55 ans, à raison de :

Pour	Un homme.	3 journées à	2f » = 6f »
—	Une bête de trait.	—	2 50 = 7 50
—	Une bête de somme. . . .	—	1 50 = 4 50
—	Bœufs attelés.	—	1 » = 3 »
—	Anes, ânesses	—	» 50 = 1 50
—	Voitures	—	1 50 = 4 50

Les chiens sont divisés en deux catégories: les chiens de garde : taxe, 1 fr. ; les chiens de chasse ou de luxe : taxe, 6 fr.

La licence est ici très lourde : elle part de 8 ou 10 fr. par mois pour le moindre débit, pour monter jusqu'à 15 fr. ; 5 fr. par mois pour les marchands de tabac ; de plus, un cautionnement doit être déposé à la caisse du receveur des contributions. La licence est exigée même du propriétaire qui vend au détail exclusivement sa récolte.

La taxe sur la vigne est actuellement de 3 fr. par hectare et par an.

Elle sert uniquement au fonctionnement du Syndicat des viticulteurs, fondé pour la protection des vignes contre le phylloxéra, en conformité de la loi du 28 juillet 1886.

Tout vigneron en fait obligatoirement partie, et paie, s'il a au moins 25 ares de vigne en plein rapport. Koléa paie, de ce chef, plus de 5.000 fr. par an.

Les principaux commerçants paient, en outre, une taxe pour la chambre de commerce, et les malades solvables remboursent les frais de traitement à l'hôpital, à raison de :

Pour les hommes	2f 10	par journée.
Pour les femmes.	2 40	—

ces dernières ayant une infirmière spéciale, payée sur le prix des journées.

Il existe à Berbessa un syndicat d'irrigation. Les usagers paient 3 fr. pour chaque heure hebdomadaire d'eau, dont ils disposent. Et dans la plaine, un syndicat de dessèchement comprenant : Chaïba-Inférieur, Farghen et Grédia, a déboursé, la première année, 12 000 fr., et les années suivantes, 6.000 fr., qu'ont dû payer d'office les propriétaires intéressés.

Toutes ces taxes sont communes aux Européens et aux indigènes, sauf la taxe militaire, qui ne touche que les premiers.

Les indigènes paient, comme impôt spécial : l'achour, qui frappe leurs récoltes d'un droit de 2 fr. 50 à 15 fr. par hectare cultivé, suivant la note donnée à la parcelle imposable : mauvaise, médiocre, assez bonne, bonne, très bonne.

Le zekkat vise le bétail des indigènes ; les bovidés paient par tête 3 fr. ; les chèvres, 0 fr. 25 ; les moutons, 0 fr. 20.

La lezma, impôt de capitation, est spécial à la Kabylie ; le hokar, impôt sur les palmiers, n'est applicable que dans le sud. Koléa les ignore. En retour des impôts payés par les seuls indigènes, ils sont exempts du service militaire.

Ceux qui s'enrégimentent parmi les tirailleurs algériens ou les spahis, le font pour la forte prime qu'ils reçoivent, et quand ils l'ont touchée, ils n'ont plus rien à réclamer ni à prétendre. Ce qui ne les empêche pas de quémander ensuite périodiquement et à toute occasion, en faisant parade de leur dévouement à la France.

Nous avons expliqué pourquoi les successions n'étaient grevées d'aucun droit, cet impôt ne pouvant être appliqué aux indigènes, par conséquent aux colons ; et pourquoi les mutations de propriété par

vente, n'étaient imposées qu'au demi-tarif, ces propriétés changeant deux fois de mains pendant qu'en France, une.

L'octroi, qui n'existe pas aux portes des villes, existe sur le littoral sous le nom d'octroi de mer, perçu par la douane et formant maintenant une masse commune pour toute l'Algérie, répartie par commune au prorata des unités de sa population, abstraction faite des divisions départementales ; les Européens comptant pour une unité et les indigènes pour un huitième. En territoire militaire, l'indigène ne compte que pour un quarantième. Les droits de douane sont généralement réduits de 50 °/₀, notamment snr le café dont la consommation est énorme.

Sur les alcools, on perçoit 150 fr. par hectolitre d'alcool pur, qu'il se présente à l'octroi de mer ou qu'il soit produit à l'intérieur, c'est-à-dire soit à l'entrée, soit à la fabrication, le viticulteur ayant franchise pour 30 litres d'alcool pur à 100 degrés annuellement pour sa consommation particulière.

Pour la fabrication des mistelles, les règlements imposent des conditions que, seuls, peuvent subir les propriétaires fabriquant ce produit en grand ; un agent de la régie, payé par le propriétaire, se tient en permanence dans le local de la fabrication, local desservi par une seule porte dont cet agent a la clé. Bref, personne à Koléa ne fabrique de mistelle.

On peut ajouter que la bourse du colon est encore fortement mise à contribution par les maladies du pays (malaria, anémie, ophtalmie) ; par les tarifs excessifs des transports, deux fois plus élevés que ceux de la métropole sur les chemins de fer ; par les vols périodiques et presque inévitables ; enfin par la privation de la plupart des avantages dont jouissent les paysans de France.

État de prospérité ou de crise. — L'année 1898 a été particulièrement favorisée. C'est une des plus prospères qu'ait eue notre commune. Bien des situations chancelantes se sont affermies et des comptes en souffrance depuis longtemps ont été, au moins en partie, réglés. Et pour l'année 1899 on a espéré, bien mieux, on a escompté et parfois engagé d'avance, une recette égale ; malheureusement, l'événement a trompé ces calculs ; 1899 a été, sous tous les rapports, une année maigre, très maigre même. La production très inégale a été en somme des plus médiocres, et les embarras, dont on entrevoyait la fin l'année dernière, se sont dressés de nouveau devant les colons

et les viticulteurs désappointés. Les fournisseurs devront attendre une année encore l'acquittement de leurs notes. Les travaux du bâtiment, qui avaient pris un grand essor, se trouvent subitement ralentis et beaucoup qui comptaient sur un revenu régulier, important et assuré, s'aperçoivent avec stupeur qu'en agriculture et même en viticulture, les risques sont toujours très grands et les recettes très incertaines.

C'est ainsi que dans ce pays essentiellement agricole, ou pour mieux dire viticole, on voit l'aisance régner partout, les affaires devenir faciles ; ou bien la gêne tout paralyser, les transactions s'arrêter, le crédit se resserrer, suivant que la récolte a été bonne ou mauvaise.

XII

SYNDICATS AGRICOLES

Associations de diverses natures, de crédit, d'achat, de vente, de production. — Il n'existe à Koléa aucun syndicat agricole, aucune association pour la vente ni pour l'achat, ni pour la production des denrées agricoles ou destinées à l'agricullure.

Le Comice agricole du canton de Koléa, comme toutes les associations de ce genre, est surtout académique, bien qu'il se distingue des institutions similaires par une activité bien rare et par des succès extraordinaires dans les expositions et concours, succès que nous avons déjà relatés. Il s'est offert comme intermédiaire bénévole et désintéressé entre vendeurs et acheteurs, producteurs et consommateurs, fournissant souvent des renseignements utiles pour la conclusion des affaires. Toutefois, cette intervention officieuse est restée très limitée et n'a donné que de minces résultats.

Comme association de crédit, le Comptoir d'escompte de Koléa rend de réels services. L'histoire de sa fondation est intéressante et jette un jour assez cru sur les mœurs politiques de ce pays. A un moment donné, tous les prêts d'argent étaient faits à Koléa par le représentant d'un grand établissement financier, personnalité ayant une grande influence politique locale. Les emprunteurs du parti adverse, solvables ou non, étaient souvent éconduits : il fallait montrer patte blanche pour que s'ouvre le guichet. Quelques hommes indépendants se sentirent humiliés de voir toute une catégorie de citoyens livrés à l'arbitraire d'un seul. C'était précisément l'époque où la Banque d'Algérie favorisait de tout son pouvoir la création de comptoirs d'escompte partout où ils avaient chance de vivre. A Koléa un établissement de ce genre devait évidemment prospérer ; il fut fondé, et prospéra en effet les premières années, traversa ensuite quelques vicissitudes, mais se maintient cependant en assez bonne posture et rend encore de réels services à la région.

Le capital nominal est de 200.000 fr., le capital versé est de 50.000 fr. Le montant des effets escomptés est d'une dizaine de millions par an. Le cours de l'action a toujours été au-dessus du pair et à un moment donné a représenté cent pour cent de prime.

C'est ici le lieu de parler d'une institution spéciale, quoiqu'elle ait son siège à Alger. Le 21 mars 1883, une loi instituée pour défendre l'Algérie contre le phylloxéra mettait à la charge de l'Etat les frais de traitement, d'entretien, d'indemnité à allouer au propriétaire phylloxéré. Les visites étaient faites par les communes. Reconnue insuffisante, cette loi fut remplacée par celle du 28 juillet 1886 qui imposait au vignoble une taxe spéciale pour payer les visites et instituait des syndicats départementaux chargés de l'emploi de ces fonds, sous la surveillance de l'Etat. Cette loi prohibe l'introduction des plants américains pour l'avenir et impose la visite spéciale de ceux qui existaient alors. A Koléa, dans cette catégorie, on comptait seulement le malvoisie ou Isabelle, planté généralement en treille, et dont la plupart ont été arrachés. Aucun plant étranger ne devait être introduit sans autorisation.

Le Syndicat des viticulteurs pour la défense contre le phylloxéra est puissamment organisé. Il comprend 38 syndics élus par les propriétaires de vigne, dispose d'un budget annuel de plus de 120.000 fr. sans compter les réserves qui grossissent toujours pour emploi au moment décisif ; occupe 18 experts pour les visites et la recherche du phylloxéra, lesquels sont dirigés par M. Catta, chef-expert. Les points de dépérissement sont soigneusement relevés et soumis à des recherches méthodiques, c'est-à-dire qu'un pied sur cinq est examiné, cette proportion pouvant augmenter ou diminuer suivant le cas. Le phylloxéra n'a pas été signalé encore dans le département d'Alger.

XIII

PRÉVOYANCE

Epargne. — Disons tout de suite que les indigènes sont d'une imprévoyance telle qu'ils n'ont presque jamais leur alimentation assurée pour plus de quelques jours d'avance. Vienne une calamité comme la neige en 1891 ou la disette, ils mourraient par centaines si on ne les secourait. Les caisses de prévoyance indigènes auxquelles on a donné une si grande impulsion dans certains centres, sont encore inconnues ici. On fait des efforts pour les y acclimater. En attendant, le destin et l'administration doivent faire face à toutes les éventualités.

Les Européens, au contraire, malgré leur insouciance apparente, font généralement preuve de prévoyance. Bien rares sont les ouvriers d'art célibataires, les jeunes filles placées au dehors ou restées chez leurs parents, qui n'ont pas un livret à la caisse d'épargne avec un dépôt quelquefois important. Quand ces jeunes gens et ces jeunes filles se marient et s'établissent, le remboursement est presque toujours demandé. Mais viennent des enfants, dès qu'ils grandissent, on les dote à leur tour d'un livret qui les encourage à se constituer un petit capital.

Le colon, ou plutôt le propriétaire viticulteur, commence aussi à amasser des économies, à devenir capitaliste, quand il n'a pas de dettes, et place ses capitaux sur hypothèque rurale, dans son voisinage, sur immeubles urbains, rarement en valeur de bourse. Hâtons-nous de répéter ce que nous avons dit : que la plupart des colons, ayant des dettes plus ou moins importantes, font de l'épargne négative, c'est-à-dire paient et amortissent ces dettes. Les bénéfices qu'a procurés la culture de la vigne ont déjà allégé quelque peu la situation, principalement en 1898. L'année 1899, bien que mauvaise, si les vins se vendent bien, ne sera peut-être pas aussi néfaste qu'on aurait pu le craindre. En agriculture, il faut être patient et persévérant plus que partout ailleurs.

Les sociétés de secours mutuels, de retraites. — Une société de secours mutuels pour l'assistance médicale a fonctionné à Koléa pendant quelques années. Il faut croire qu'elle ne répondait pas à un besoin réel, car elle a disparu par suite de l'indifférence, de l'abstention et de la défection de tous ses membres, les uns après les autres. Cette fin lamentable n'est pas faite pour encourager les initiatives nouvelles. La commune, le bureau de bienfaisance pourvoient seuls aux besoins actuels.

La commune de Koléa ne possède pas et n'a jamais possédé de sociétés de retraites spéciales.

Assurances. — Pareillement pour les assurances, aucune société locale n'existe à Koléa, bien qu'on ait parlé quelquefois d'établir une mutuelle pour les bestiaux et les bêtes de trait. En présence du nombre trop restreint d'animaux, rien de sérieux ne peut être tenté comme institution locale. D'ailleurs, ceux qui veulent s'assurer soit contre l'incendie, soit contre la grêle, soit contre les accidents, soit sur la vie n'ont que l'embarras du choix, tant sont nombreuses les compagnies rivales. Les exceptions sont tellement rares, qu'on peut dire que tout le monde ici est assuré contre l'incendie. Cette assurance est d'ailleurs imposée à l'emprunteur par le prêteur sur hypothèque, qui va même quelquefois jusqu'à désigner la compagnie de son choix, forçant ainsi le malheureux à payer deux primes d'assurances pendant plusieurs années.

XIV

ASSISTANCE

Hospices, Hôpitaux. — L'hôpital militaire de Koléa est aussi un hôpital mixte ; il reçoit les civils des deux sexes, y compris les indigènes. Les civils sont toujours plus nombreux que les militaires. Les hommes sont soignés par les infirmiers militaires, et paient par jour 2 fr. 10, qu'ils versent eux-mêmes, ou que verse pour eux, suivant le cas, la commune où ils ont acquis domicile, le département ou l'Etat. Les femmes sont soignées à part par une infirmière civile rétribuée sur le budget de l'Algérie : elles paient 2 fr. 40 le traitement de l'infirmière, qui doit être récupéré, majorant le chiffre de la journée par rapport aux hommes. Les indigènes peuvent suivre un régime spécial conforme aux prescriptions de leur religion.

Ici on n'a pas, comme en France, une horreur profonde, un éloignement invincible pour l'hôpital. Celui qui y entre ne se croit pas pour cela abandonné des dieux et des hommes, et sa famille ne se juge nullement deshonorée. Au contraire, on y entre volontiers, le cas échéant, les riches comme les pauvres, les femmes comme les hommes, et parmi celles-là, surtout les Espagnoles et les Suissesses qui, par rapport aux hommes de leur nationalité, figurent respectivement pour 32 °/₀ et 25 °/₀, c'est-à-dire une femme pour deux hommes pour les Espagnols ; une femme pour trois hommes pour les Suisses. Les femmes italiennes ne sont que 10 pour 90 hommes de leur nationalité ; les mauresques, que 7 pour 93 indigènes hommes.

En bloc et, sans distinction de race, sur 100 entrées, l'élément féminin en fournit 22, l'élément masculin, 78.

Si, au contraire, négligeant le sexe, nous considérons la nationalité :

Les Français représentent		59 °/₀
Les indigènes.		7 °/₀
Les étrangers .	Espagnols . . 21 Italiens. . . . 3 Autres. . . . 10	34 °/₀

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS. R F

C'est parmi les Français que l'on trouve le plus grand nombre d'hospitalisés non domiciliés.

En trente-cinq ans, de 1862 à 1896, 59 femmes indigènes seulement sont entrées à l'hôpital, ce qui ne surprendra aucun de ceux qui connaissent les mœurs indigènes.

Dans la même période, contre 337 Italiens, on compte seulement 38 Italiennes, dont la plupart en bas âge. La raison, c'est que les Italiens, tous ouvriers d'art, maçons, tailleurs de pierre, plâtriers, peintres, mineurs, viennent faire une campagne ou deux et s'en retournent dans leur pays, où ils ont laissé leur famille.

Si l'on veut se rendre compte de la façon extraordinaire, rapide et continue dont l'état sanitaire s'est amélioré, il suffit de jeter un regard sur le nombre des entrées enregistrées à la mairie de Koïéa de 1862 à 1896.

Savoir :

ANNÉES	NOMBRE DES ENTRÉES	ANNÉES	NOMBRE DES ENTRÉES
1862	711	1880	268
1863	564	1881	224
1864	570	1882	249
1865	604	1883	350
1866	691	1884	322
1867	722	1885	338
1868	635	1886	252
1869	591	1887	239
1870	578	1888	255
1871	426	1889	198
1872	363	1890	248
1873	334	1891	210
1874	319	1892	223
1875	303	1893	156
1876	215	1894	165
1877	281	1895	196
1878	357	1896	193
1879	229		
	12.579		

Depuis 1896, la décroissance continue avec la même régularité

Les années 1866, 1867, 1868 marquent une forte aggravation provoquée par la famine, le choléra et le typhus.

Les années 1883, 1884, 1885 accusent aussi une augmentation sensible, causée par les défrichements et les défoncements faits à cette époque pour la plantation de la vigne. La fièvre a occasionné de nombreuses entrées à l'hôpital, mais le nombre des décès n'en a pas été accru d'une manière appréciable.

Il n'existe pas d'hospice à Koléa. Les vieillards sont envoyés, soit à Douera (20 kilomètres), soit à Marengo (40 kilomètres). Les aliénés, après un séjour d'observation à Mustapha-Alger, sont dirigés sur l'asile d'Aix-en-Provence, l'Algérie ne possédant aucun établissement pour recueillir ces malheureux. L'asile de Beni-Messous, commune de Cheragas (Alger), à 25 kilomètres, ne reçoit que les idiots et les gâteux. C'est en même temps un dépôt de mendicité.

La maison des Petites-Sœurs des pauvres, à El-Biar, a aussi recueilli plusieurs vieillards indigents de la commune de Koléa, laquelle, pour ceux-là, n'a eu à verser ni contingent, ni frais d'entretien.

Crèche. — Il n'existe pas de crèche à Koléa, c'est-à-dire d'établissement recevant et soignant, pendant une partie de la journée, les enfants encore à la mamelle, établissement utile dans les centres industriels, non dans les communes rurales comme celle-ci.

Mais à Koléa-ville et à Douaouda, il y a une école maternelle ou école enfantine qui reçoit les enfants à partir de l'âge de deux ans. Lorsqu'ils atteignent six ans, ils entrent à l'école primaire. Dans les autres écoles, qui sont des écoles mixtes, fonctionnant dans des centres où il n'existe pas d'école maternelle, les enfants sont reçus à l'âge de cinq ans. A treize ans, sauf autorisation spéciale, tous les enfants doivent quitter l'école.

Assistance médicale. — L'assistance médicale fonctionne ici d'une manière bien simple. Un médecin communal, auquel est alloué une indemnité de 2.400 fr., doit ses soins aux indigents, est chargé de délivrer des certificats médicaux pour entrer à l'hôpital, de visiter périodiquement les écoles, enfin de passer à jour fixe, une fois par semaine, dans les villages et annexes de la commune. Il faut croire

que ce poste de médecin communal à Koléa est digne d'envie, ou que les praticiens surabondent, car les compétiteurs ne manquent pas.

Secours. — Les miséreux à Koléa sont assez nombreux ; quoique trouvant souvent à s'employer pour une rémunération minime, à la ville et surtout à la campagne, ils ont besoin d'être secourus. C'est la mission qui incombe au bureau de bienfaisance. De plus, le gouvernement général, la préfecture, le ministre de la guerre allouent des secours, modiques sans doute, mais qui n'en sont pas moins bien accueillis dans ce pays où la vie est plutôt aisée. Plusieurs indigènes, hommes et femmes, reçoivent aussi du gouvernement des subsides réguliers à divers titres, entre autres une parente de l'émir Abd-el-Kader et la veuve d'un tirailleur tué au moment où, nouveau d'Assas, malgré les menaces de mort de l'assaillant, il donnait l'alarme aux Français endormis. Le fait, certifié par écrit par plusieurs officiers français, se passait en Kabylie, et cet héroïque indigène se nommait Hadj-Lounis.

Le bureau de bienfaisance donne très rarement des secours en argent ; presque tous ses fonds sont distribués en bons de pain et de viande, une partie très minime en mandats destinés à payer la location de quelques indigents.

XV

ÉTAT MORAL ET SOCIAL DE LA COMMUNE

Habitudes morales. — L'Européen débarquant sur le sol algérien et se fixant à Koléa, comme ailleurs, fut souvent victime de l'indigène passé maître dans la fraude et la tromperie. Pour se défendre, conformément aux principes de Machiavel, il dut user des mêmes moyens, et il devint parfois peu scrupuleux à son tour, même vis-à-vis de ses concitoyens de la métropole ; influence du milieu ! Celui-ci livrait des sacs de céréales dont le haut et le bas étaient parfaits et le milieu avarié ; celui-là arrosait son charbon de bois pour en augmenter le poids ; le vendeur de bois au stère le rangeait savamment pour y ménager des vides, et le carrier livrant la pierre emmétrée y laissait force cavernes. Hâtons-nous de dire que grâce, sans doute, au courant continu des immigrants français, ces détestables pratiques ne sont déjà plus qu'un souvenir. De même, on mesure un peu plus ses affirmations que jadis, et le colon, à l'esprit exact et précis, fait taire les bavards inconsidérés dont les hyperboles et les exagérations n'ont plus cours.

La principale vertu de nos colons, celle qui rachète tous leurs défauts, c'est qu'ils sont travailleurs, intrépides, comme on dit dans certains pays. Si vous leur dites que leurs terres, que leurs vignes, sont bien travaillées, ils exulteront, leur amour-propre sera agréablement chatouillé, et ils vous accorderont volontiers qu'ils ont, à part cela, tous les défauts que vous voudrez.

On les accuse de boire de l'absinthe ; il serait puéril et déplacé de dire qu'il n'en est rien, mais je ne crois pas que l'on puisse dire qu'on en fait abus. Le verre d'absinthe du colon est très légèrement teinté ; quand il est outrageusement laiteux : « C'est une dose de sous-officier », dit-on.

Suivant peut-être inconsciemment la mode arabe, tandis que la femme va volontiers visiter les voisines, le colon va peu chez le voisin. Il se rencontre de préférence avec ses pairs au café, ou plutôt au débit, terrain neutre. Là, on se voit, on cause ; là, circulent les nouvelles ; là, on prend et donne les renseignements utiles à tous et à chacun, et on ébauche et termine les affaires. Volontiers on y fait les paiements devant témoins, et parfois même les différends y sont exposés et soumis à l'opinion publique. Celui qui, sur quelque point, est en mauvaise posture, est souvent lardé d'épigrammes et d'allusions plus ou moins brutales, mais à peu près toujours justes. Le débit est donc un organisme important de la vie algérienne, organisme, en somme, plutôt utile que nuisible dans la grande majorité des cas.

Au point de vue des mœurs, à la campagne surtout, on est, de fait, d'une rigidité extérieure qui surprend le nouveau venu, d'autant plus que le langage est souvent d'un laisser-aller qui rappelle le ton des chambrées.

Le concubinage, surtout parmi les jeunes gens, est à peu près inconnu à la campagne, très rare à la ville. Chez les indigènes, vu la facilité des divorces et des mariages, bien rares sont les enfants illégitimes ; mais aussi, l'esprit de famille n'a guère de force. Le mari abandonne avec désinvolture femme et enfants, qui tombent à la charge de l'assistance publique. Les enfants refusent de secourir leurs parents, malgré le respect dont les musulmans font parade à l'égard des hommes âgés. Et la solidarité n'est que très imparfaitement entrée dans leurs mœurs.

Cependant, la plupart des interlocuteurs se tutoient à la mode arabe, même les Français, à moins que ce ne soit à la mode militaire, les soldats ayant introduit leurs habitudes partout, à Koléa surtout, où le dépôt du 1er zouaves se maintint si longtemps, et où les militaires et civils se sont toujours si bien entendus, si bien mêlés. Mais il faut bien l'avouer, dans ce milieu où l'Arabe coudoie le Maltais et l'Espagnol, le nouveau débarqué s'aperçoit bien vite qu'il n'est pas entouré de l'atmosphère de courtoisie et de politesse qui règne partout en France.

C'est le pays de la liberté que, pour un peu, quelques-uns diraient le pays du sans-gêne.

La politique fit sentir aussi, dans ce centre exclusivement agricole, son action délétère. Il y a quelque dix ans, des animosités violentes se manifestèrent, surexcitées par une petite feuille locale hebdomadaire ; on s'injuriait, à l'instar de Paris. Depuis, les temps ont changé, le calme est revenu ; les passions se sont calmées ; mais qui nous dit que demain la tempête ne va pas troubler de nouveau ce calme idyllique ?

Il suffit pour cela d'une élection contradictoire ; d'une rivalité de candidats influents.

En attendant, les colons se piquent de triompher de tous les obstacles, de ne céder jamais ni à la crainte ni au découragement. Et, de fait, c'est une forte race, qui brille surtout dans l'art de se débrouiller, de résister à la fatigue, de braver pluie et soleil ; tous chasseurs émérites, — on prend annuellement à Koléa plus de cent permis de chasse, sans compter les braconniers, de plus en plus rares, il est vrai, — sont d'excellents tireurs, et quand les conscrits algériens arrivent au régiment, où ils ne font qu'un an de service en qualité de coloniaux, ils ne sont pas inférieurs à leurs frères d'armes de France ; et de la plupart, les chefs disent : « Bon marcheur, bon tireur », c'est-à-dire excellents soldats.

Rapport entre les propriétaires et les ouvriers ou tenanciers. — Les fermiers, les ouvriers, les tenanciers, ici, se figurent volontiers pouvoir traiter avec les propriétaires de puissance à puissance. Beaucoup ont encore la prétention d'être de beaux parleurs, aussi bien indigènes qu'Européens : ce ne sont pas ceux qui brillent le plus au travail, mais ce sont ceux qui souvent désorganisent un chantier, et ne craignent pas de se montrer, envers les patrons, grossiers, orduriers même, croyant se grandir ainsi aux yeux de leurs camarades.

Les ouvriers, ici, s'attachent rarement à une ferme, à une maison, à une famille : ils changent, incessamment à la recherche du mieux qui, suivant le proverbe, est à la lettre pour eux, l'ennemi du bien Périodiquement, le gouvernement demande au Comice de Koléa de lui signaler les ouvriers agricoles ayant 25 ans de séjour dans la même propriété ou chez le même patron ; dans tout le canton, trois seulement ont pu être découverts, et, chose extraordinaire ! deux sont Arabes. A signaler, que si les ouvriers quittent volontiers un patron, volontiers aussi, après un certain temps, ils reviennent, et sont presque toujours repris, car ils partent rarement pour faute grave, bien plutôt par caprice.

Il semble que ces dernières années, l'ouvrier kabyle se rend compte que le colon ne pourrait que difficilement se passer de lui ; il songe visiblement à tirer parti de cette situation, surtout pour les vendanges, pour lesquelles aucune machine ne peut remplacer la main de l'homme. Nous avons eu à ce sujet, cette année (1899), quelques symptômes

inquiétants. Par contre, des liens plus étroits semblent attacher l'un à l'autre le propriétaire et l'ouvrier au mois, qui se trouve maître-valet, homme de confiance, chef de culture de son patron, dans les propriétés, grandes ou moyennes. Les fermiers, les gérants, les locataires, ont bien souvent fait heureusement leurs affaires, et les cas ne sont pas rares, et peuvent facilement être cités, où les propriétaires se sont ruinés, tandis que les locataires se sont enrichis. Ceux-ci, dans les mauvaises années, obtenaient forcément des tempéraments, des réductions, des délais ; et dans les bonnes années, thésaurisaient. Ceux-là, presque toujours chargés de dettes hypothécaires, ne pouvaient souvent faire face à leurs engagements, et étaient exécutés, ou pour plus d'exactitude, se liquidaient eux-mêmes.

Bien-être ou malaise. — La culture de la vigne, cependant, a donné le bien-être à cette commune, et commence à en faire la prospérité. L'année 1898, particulièrement, a allégé bien des situations embarrassées, et laissé entre les mains de plusieurs privilégiés des sommes assez rondes, disponibles. L'année 1899 est moins favorable ; elle est plutôt mauvaise ; la vendange est, de région à région, de propriétaire à propriétaire, des plus variables ; tel n'a presque rien, et même rien du tout ; tel autre a une aussi bonne récolte que celle de 1898 ; tel autre meilleure encore, et peut la vendre à des prix avantageux. Ainsi, à l'abondance de l'année précédente, succède la gêne de l'année actuelle.

Avenir de la commune. — La situation, malgré les années maigres, peut être actuellement tenue pour prospère ; mais toute cette prospérité vient de la seule culture de la vigne. L'apparition du phylloxéra ferait évanouir cette douce aisance comme une ombre ; la misère se glisserait partout : encore une fois, les propriétés changeraient de mains par ministère d'huissier, et les colons seraient brusquement réveillés de leurs rêves dorés d'aujourd'hui. Combien ont pu mettre de côté quelques réserves pour parer à ce malheur, qu'il est prudent de prévoir dès ce jour ? Combien se sont ménagés d'autres ressources que la vigne, pour vivre, si celle-ci venait à disparaître ?

La voie ferrée qui relie depuis hier Koléa à Alger pourrait, dans une certaine mesure, atténuer le mal, en permettant l'écoulement de certains produits secondaires dont on fait fi actuellement, mais que

l'on serait très heureux de trouver alors : tels que amandes, volailles, fruits, légumes, laitage, céréales, pailles et fourrages, etc.

Le phylloxéra, dont nous avons si fort à redouter l'invasion, nous laissera peut-être indemnes encore de nombreuses années, tandis que les droits de douane, les prohibitions de la métropole, dont nous ne devrions même pas envisager la possibilité, nous accableront prématurément. La mévente constante des vins serait la ruine de l'Algérie française en général, et de la région de Koléa en particulier. C'est le retour offensif de l'indigène primitif, semeur de blé et surtout pasteur, contre le colon civilisé, viticulteur. C'est la pauvreté succédant à la richesse ; la disparition de l'Algérie moderne, et son remplacement par l'antique pays barbaresque, au moins pour le Tell, au moins pour le Sahel.

Mais qu'un destin favorable donne encore de nombreuses années de prospérité à la culture de la vigne dans ce pays favorisé, Koléa deviendra un des centres les plus riches et où la richesse sera d'autant plus légitime et respectée qu'elle ne devra rien à la spéculation, rien aux agissements plus ou moins avouables, mais tout à la terre qui fait pousser les ceps, les charge de raisins, fait déborder les tonneaux et remplit d'écus les bas de laine.

Il n'en est pas moins vrai que, si la culture de la vigne peut donner de forts revenus, elle n'est pas sans présenter des aléas redoutables. Aussi les capitalistes ne viennent plus, depuis quelques années, de la métropole à Koléa créer des exploitations.

Le pays prospère sans doute, mais c'est presque exclusivement avec ses propres ressources qu'il se développe, et ce sont ceux qui l'habitent qui ont le plus foi en son avenir. Comme il est vraisemblable qu'ils le connaissent mieux que personne, c'est de bon augure.

Toutefois, la prudence est toujours de saison et le colon, quel que soit son culte pour la vigne, agirait sagement en créant dès aujourd'hui, à côté de cette culture principale, presque exclusive, quelques autres ressources, tandis qu'il en a les moyens et le loisir.

CONCLUSIONS

L'agriculture est une magicienne incomparable. Secondée par le travail, elle opère des transformations merveilleuses.

A l'arrivée des Français à Koléa, la région était couverte de broussailles ; aucun chemin, quelques pistes muletières, pas de fossé d'écoulement ; les eaux s'amassaient en flaques croupissantes dans les terres basses, répandant aux alentours la malaria ; çà et là quelques gourbis, autour desquels on voyait des êtres à l'aspect misérable, quelques parcelles labourées où les sillons traçaient des courbes capricieuses, contournant, comme des îles, des touffes vertes de palmiers nains ; de loin en loin, de maigres troupeaux de bêtes abâtardies, de petite taille, vivant au hasard des saisons et exposés à toutes les intempéries.

Aujourd'hui le tableau a changé. Tout respire l'aisance, la propreté, la richesse même, au moins en façade. Les broussailles ont disparu, remplacées par des terres de labour rectangulaires, faisant de la plaine un vaste damier ; les coteaux sont couverts de pampres ; la vigne occupe près de 1.800 hectares, presque le tiers du territoire agricole. La population a doublé ; des fermes ont surgi de tous côtés ; des plantations d'arbres égaient la vue ; des routes larges et bien entretenues courent dans toutes les directions, sillonnées par de nombreuses voitures, car chaque colon a la sienne attelée sinon d'un cheval, au moins d'un mulet.

La fermière a sa basse-cour, élève son cochon.

Les indigènes eux-mêmes, malgré leur inertie, sont entraînés dans le mouvement, les propriétaires cultivant mieux, les journaliers, les ouvriers trouvant facilement du travail et étant bien payés. Les malades deviennent rares. La santé brille sur les visages.

Un pareil résultat n'a pas été obtenu sans efforts, sans souffrances, sans sacrifices. Beaucoup y ont perdu la vie ou la fortune, souvent l'une avec l'autre, et on sent qu'il est encore bien précaire.

Mais quand on voit les grandes choses accomplies, malgré tant d'obstacles accumulés, on chasse toute crainte, on ne songe plus au phylloxéra, on a invinciblement espoir et confiance en l'avenir ; car, enfin, si les colons ont vécu, bien mieux, ont prospéré quand ils avaient contre eux les Arabes hostiles, quand ils étaient sans ressources, sans installation, sans expérience du pays, sans connaissance des cultures et des terrains, en face de broussailles, sans voie de communication, éloignés de tout, il semble qu'ils doivent pouvoir résister victorieusement aux épreuves que leur réserve peut-être encore l'avenir, même à la plus redoutée de toutes, l'apparition du phylloxéra, aujourd'hui qu'ils ont gagné la confiance des indigènes (je parle de Koléa); qu'ils ont routes, chemins de fer, eau d'alimentation, eau d'irrigation ; qu'ils ont fait souche et que grandissent autour d'eux de nombreux enfants acclimatés, connaissant à fond les champs paternels et leur culture ; aujourd'hui qu'ils ont des bâtiments solides, bien aménagés et, plusieurs, des ressources financières en réserve, matériel et cheptel.

La génération nouvelle, née sur ce sol, y tient par toutes les fibres ; rien rares sont ceux qui s'en éloignent et combien y reviennent vite.

Cette terre n'a pas une beauté qui frappe ; elle n'éblouit pas par une richesse fastueuse et n'offre aucune curiosité spéciale ; mais il se dégage d'elle un charme pénétrant, calme : elle attire doucement sans qu'on s'en doute, et retient sans qu'on résiste.

Est-ce le plaisir de vivre aux champs, dans un printemps que les ardeurs de l'été africain interrompent un instant pour mieux en faire sentir l'agrément? Est-ce la douceur d'un ciel toujours clément? Est-ce l'air pur de la liberté ? Celui qui a vécu quelque temps sur ce coin de terre ne veut plus le quitter.

FIN

« La culture des terres est le plus
» grand travail des hommes ».

(MONTESQUIEU).

Annexes

COMMUNE DE KOLÉA (Alger)

Naissances. — 1842-1898

ANNÉES	EUROPÉENS							INDIGÈNES			TOTAUX GÉNÉRAUX des NAISSANCES
	MASCULINS			FÉMININS			TOTAUX des Européens	masculins	féminins	TOTAUX des Indigènes	
	légitimes	naturels	Totaux	légitimes	naturels	Totaux					
1842	3	3	6	4	2	6	12	»	»	»	12
1843	14	2	16	4	1	5	21	»	»	»	21
1844	12	2	14	5	3	8	22	»	»	»	22
1845	10	3	13	10	5	15	28	»	»	»	28
1846	18	3.	21	11	1	12	33	»	»	»	33
1847	10	5	15	21	7	28	43	»	»	»	43
1848	9	1	10	8	1	9	19	»	»	»	19
1849	17	2	19	23	4	27	46	»	»	»	46
1850	11	0	11	16	5	21	32	»	»	»	32
1851	19	5	24	17	4	21	45	»	»	»	45
1852	17	7	24	15	5	20	44	»	»	»	44
1853	17	4	21	24	0	24	45	»	»	»	45
1854	18	6	24	21	6	27	51	»	»	»	51
1855	26	3	29	29	2	31	60	16	2	18	78
1856	24	5	29	28	8	36	65	29	35	64	129
1857	27	5	32	31	4	35	67	37	35	72	139
1858	40	1	41	33	3	36	77	36	34	70	147
1859	32	3	35	47	4	51	86	32	50	82	168
1860	30	5	35	30	6	36	71	41	38	79	150
1861	36	7	43	41	4	45	88	40	45	85	173
1862	35	6	41	36	3	39	80	29	37	66	146
1863	30	6	36	23	4	27	63	42	39	81	144
1864	27	5	32	38	3	41	73	52	54	106	179
1865	31	5	36	27	4	31	67	61	51	112	179
1866	32	6	38	36	1	37	75	63	46	109	184
1867	25	2	27	31	7	38	65	46	31	77	142
1868	31	5	36	30	3	33	69	35	36	71	140
1869	41	5	46	39	5	44	90	55	54	109	199
1870	45	2	47	35	8	43	90	30	23	53	143
1871	28	1	29	32	2	34	63	41	29	70	133
1872	38	4	42	32	0	32	74	32	38	70	144
1873	38	4	42	34	3	37	79	43	35	78	157
1874	31	1	32	37	3	40	72	39	32	71	143
1875	31	5	36	29	1	30	66	20	42	62	128
1876	38	4	42	28	3	31	73	38	50	88	161
1877	34	1	35	35	3	38	73	40	38	78	151
1878	31	0	31	31	1	32	63	37	53	90	153
1879	38	1	39	25	2	27	66	43	39	82	148
1880	31	0	31	36	1	37	68	42	36	78	146
1881	32	3	35	32	3	35	70	49	67	116	186
1882	34	1	35	42	5	47	82	50	51	101	183
1883	30	3	33	35	2	37	70	61	59	120	190
1884	41	4	45	33	1	34	79	59	56	115	194
1885	39	1	40	43	4	47	87	60	45	105	192
1886	49	0	49	31	2	33	82	50	61	111	193
1887	47	0	47	26	4	30	77	60	60	120.	197
1888	47	2	49	35	4	39	88	47	43	90	178
1889	37	1	38	42	3	45	83	55	53	108	191
1890	31	2	33	33	3	36	69	47	53	100	169
1891	35	3	38	34	1	35	73	65	48	113	186
1892	41	0	41	41	3	44	85	47	50	97	182
1893	39	1	40	40	4	44	84	49	51	100	184
1894	34	10	44	32	4	36	80	46	67	113	193
1895	39	4	43	35	2	37	80	41	46	87	167
1896	42	5	47	40	1	41	88	45	50	95	183
1897	47	2	49	32	6	38	87	58	77	135	222
1898	31	7	38	46	6	52	90	73	58	131	221
	1.720	184	1.904	1.684	190	1.874	3.778	1.981	1.997	3.978	7.756

Sexe masculin.....	Européens.....	1.904	3.885	7.756
	Indigènes.....	1.981		
Sexe féminin.....	Européens.....	1.874	3.871	
	Indigènes.....	1.997		

COMMUNE DE KOLÉA (Alger)

Décès. — 1842-1898

ANNÉES	EUROPÉENS	INDIGÈNES	TOTAL des DÉCÈS	MORT-NÉS				
				EUROPÉENS		INDIGÈNES		TOTAL des MORT-NÉS
				masculins	féminins	masculins	féminins	
1842	27	1	28	»	»	»	»	»
1843	36	»	36	»	»	»	»	»
1844	83	»	83	2	1	»	»	3
1845	68	»	68	1	1	»	»	2
1846	74	»	74	1	2	»	»	3
1847	54	»	54	»	1	»	»	1
1848	46	»	46	»	1	»	»	1
1849	95	»	95	1	»	»	»	1
1850	52	»	52	1	1	»	»	2
1851	54	»	54	1	»	»	»	1
1852	121	»	121	1	»	»	»	1
1853	79	»	79	»	»	»	»	»
1854	68	»	68	»	»	»	»	»
1855	105	21	126	»	»	»	»	»
1856	87	49	136	1	2	»	»	3
1857	107	82	189	1	»	»	»	1
1858	95	58	153	1	»	»	»	1
1859	134	71	205	2	1	»	»	3
1860	76	52	128	3	»	»	1	4
1861	66	70	136	5	1	»	»	6
1862	67	63	130	1	»	1	»	2
1863	74	58	132	1	2	1	1	5
1864	63	84	147	»	»	1	1	2
1865	83	102	183	»	2	3	2	7
1866	78	92	170	1	1	4	2	8
1867	187	367	554	1	1	7	2	11
1868	102	211	313	»	»	5	2	7
1869	71	86	157	»	»	3	3	6
1870	100	78	178	1	2	»	1	4
1871	122	111	233	»	2	2	2	6
1872	80	45	125	»	3	4	5	12
1873	56	65	121	2	»	2	4	8
1874	59	66	125	1	»	4	2	7
1875	69	71	140	»	4	3	4	11
1876	54	72	126	2	»	5	3	10
1877	84	72	156	1	1	5	2	9
1878	76	100	176	3	1	4	1	9
1879	88	88	176	1	1	3	3	8
1880	89	85	174	»	»	5	3	8
1881	61	103	164	1	3	4	6	14
1882	72	91	163	1	4	3	3	11
1883	91	109	200	1	1	5	3	10
1884	76	87	163	1	1	1	»	3
1885	95	78	173	3	»	1	1	5
1886	103	114	217	1	2	»	2	5
1887	82	69	151	1	1	1	»	3
1888	93	121	214	3	»	2	»	5
1889	105	136	241	1	2	1	»	4
1890	98	110	208	1	1	2	1	5
1891	93	100	193	1	1	2	4	8
1892	79	121	200	1	1	»	3	5
1893	83	135	218	1	»	»	1	2
1894	82	117	199	3	2	2	7	14
1895	79	86	165	1	2	6	4	13
1896	81	99	180	1	3	2	3	9
1897	83	104	187	4	4	2	4	14
1898	86	118	204	2	2	4	»	8
	4.671	4.218	8.889	64	61	100	86	311
				125		186		
				311				

Masculins... 164 — Féminins... 147 = 311

COMMUNE DE KOLÉA (Alger)

MARIAGES

Tableau quinquennal par âge (1842-1898)

ANNÉES	AGE DU MARI	AGE DE LA FEMME					
		Avant 21 ans	21 à 25	26 à 30	31 à 40	Après 40	TOTAL
1842 — 1845	Avant 21 ans.	»	»	»	»	»	»
	21 à 25.....	2	»	1	»	»	3
	26 à 30.....	4	1	4	»	»	9
	31 à 40.....	2	1	2	4	»	9
	Après 40....	1	»	1	»	1	3
	TOTAL..	9	2	8	4	1	24
1846 — 1850	Avant 21 ans.	»	»	»	»	»	»
	21 à 25.....	1	1	»	1	»	3
	26 à 30.....	5	5	2	2	»	14
	31 à 40.....	6	9	4	2	»	21
	Après 40....	1	1	2	1	»	5
	TOTAL..	13	16	8	6	»	43
1851 — 1855	Avant 21 ans	»	»	»	»	»	»
	21 à 25.....	4	3	»	»	»	7
	26 à 30.....	5	3	3	»	»	11
	31 à 40.....	6	5	3	4	5	23
	Après 40....	»	2	1	3	4	10
	TOTAL..	15	13	7	7	9	51
1856 — 1860	Avant 21 ans.	2	»	»	»	»	2
	21 à 25.....	7	2	»	»	»	9
	26 à 30.....	6	7	3	1	2	19
	31 à 40.....	9	11	5	3	2	30
	Après 40....	»	3	3	1	4	11
	TOTAL..	24	23	11	5	8	71
1861 — 1865	Avant 21 ans	»	»	»	»	»	»
	21 à 25.....	5	3	»	»	»	8
	26 à 30.....	6	5	3	»	1	15
	31 à 40.....	8	8	7	5	»	28
	Après 40....	»	1	1	2	9	13
	TOTAL..	19	17	11	7	10	64
1866 — 1870	Avant 21 ans.	3	»	»	»	»	3
	21 à 25.....	5	3	»	»	»	8
	26 à 30.....	6	11	3	»	»	20
	31 à 40.....	14	13	4	8	1	40
	Après 40....	»	1	3	4	6	14
	TOTAL..	28	28	10	12	7	85
1871 — 1875	Avant 21 ans.	»	»	»	»	»	»
	21 à 25.....	14	9	»	»	»	23
	26 à 30.....	19	2	2	»	»	23
	31 à 40.....	9	4	2	5	»	20
	Après 40....	2	1	»	3	3	9
	TOTAL..	44	16	4	8	3	75
1876 — 1880	Avant 21 ans.	»	1	»	»	»	1
	21 à 25.....	16	5	1	»	»	22
	26 à 30.....	22	13	2	2	»	39
	31 à 40.....	6	4	»	2	»	12
	Après 40....	»	»	1	1	1	3
	TOTAL..	44	23	4	5	1	77
1881 — 1885	Avant 21 ans.	2	»	»	»	»	2
	21 à 25.....	22	8	2	1	»	33
	26 à 30.....	17	8	4	2	»	31
	31 à 40.....	2	9	2	3	»	16
	Après 40....	»	1	2	2	2	7
	TOTAL..	43	26	10	8	2	89
1886 — 1890	Avant 21 ans.	»	»	»	»	»	»
	21 à 25.....	12	18	2	»	1	33
	26 à 30.....	16	10	3	1	»	30
	31 à 40.....	4	3	4	3	»	14
	Après 40....	»	1	2	1	4	8
	TOTAL..	32	32	11	5	5	85
1891 — 1895	Avant 21 ans.	»	»	»	»	»	»
	21 à 25.....	16	13	1	3	»	33
	26 à 30.....	28	10	2	4	»	44
	31 à 40.....	5	9	6	2	1	23
	Après 40....	»	»	1	2	3	6
	TOTAL..	49	32	10	11	4	106
1896 — 1898	Avant 21 ans.	»	»	»	»	»	»
	21 à 25.....	9	12	»	»	»	21
	26 à 30.....	16	9	1	»	»	26
	31 à 40.....	6	7	6	6	1	26
	Après 40....	»	»	1	2	5	8
	TOTAL..	31	28	8	8	6	81

RÉCAPITULATION
(1842 — 1898)

ANNÉES	AGE DU MARI	AGE DE LA FEMME					
		Avant 21 ans	21 à 25	26 à 30	31 à 40	Après 40	TOTAL
1842 — 1898	Avant 21 ans.	7	1	»	»	»	8
	21 à 25.....	113	77	7	5	1	203
	26 à 30.....	150	84	32	12	3	281
	31 à 40.....	77	83	45	47	10	262
	Après 40....	4	11	18	22	42	97
	TOTAL..	351	256	102	86	56	851

COMMUNE DE KOLÉA

MARIAGES

Tableau quinquennal par nationalité (1842-1898)

ANNÉES	NATIONALITÉ DU MARI	NATIONALITÉ DE LA FEMME					Autres	TOTAUX
		Franç.	Espagn.	Italien.	Suiss.	Indigènes		
1842 — 1845	Français	19	1	1				21
	Espagnols	»	»	»				»
	Italiens	»	»	1				1
	Suisses	»	»	»				»
	Indigènes	»	»	»				»
	Autres	2	»	»				2
	TOTAUX	21	1	2				24
1846 — 1850	Français	37	2				»	39
	Espagnols	»	»				»	»
	Italiens	2	»				»	2
	Suisses	»	»				»	»
	Indigènes	»	»				»	»
	Autres	1	»				1	2
	TOTAUX	40	2				1	43
1851 — 1855	Français	37	2	1	2		»	42
	Espagnols	»	2	»	»		»	2
	Italiens	»	»	»	»		»	»
	Suisses	»	»	»	2		»	2
	Indigènes	»	»	»	1		»	1
	Autres	1	1	»	»		2	4
	TOTAUX	38	5	1	5		2	51
1856 — 1860	Français	41	2		9			52
	Espagnols	1	4		»			5
	Italiens	1	»		3			4
	Suisses	2	»		6			8
	Indigènes	»	»		»			»
	Autres	1	1		»			2
	TOTAUX	46	7		18			71
1861 — 1865	Français	38	»	2	4		3	47
	Espagnols	»	10	»	»		»	10
	Italiens	»	»	»	»		»	»
	Suisses	2	1	»	3		»	6
	Indigènes	»	»	»	»		»	»
	Autres	1	»	»	»		»	1
	TOTAUX	41	11	2	7		3	64
1866 — 1870	Français	48	12	»	5			65
	Espagnols	»	11	»	»			11
	Italiens	2	»	1	»			3
	Suisses	»	1	»	3			4
	Indigènes	»	»	»	»			»
	Autres	1	1	»	»			2
	TOTAUX	51	25	1	8			85
1871 — 1875	Français	36	7	1	5		»	49
	Espagnols	2	14	»	»		»	16
	Italiens	1	»	»	»		»	1
	Suisses	3	»	»	2		»	5
	Indigènes	»	»	»	»		»	»
	Autres	1	»	»	»		3	4
	TOTAUX	43	21	1	7		3	75
1876 — 1880	Français	35	5	»	2		2	44
	Espagnols	2	25	1	»		»	28
	Italiens	1	»	1	»		»	2
	Suisses	2	»	»	»		»	2
	Indigènes	1	»	»	»		»	1
	Autres	»	»	»	»		»	»
	TOTAUX	41	30	2	2		2	77
1881 — 1885	Français	49	6	»	4			59
	Espagnols	2	17	»	1			20
	Italiens	»	»	2	1			3
	Suisses	2	1	»	3			6
	Indigènes	»	»	»	»			»
	Autres	»	»	»	1			1
	TOTAUX	53	24	2	10			89
1886 — 1890	Français	43	11	»	6		3	63
	Espagnols	1	11	»	1		1	14
	Italiens	»	1	1	»		»	2
	Suisses	1	1	1	»		»	3
	Indigènes	»	»	»	»		»	»
	Autres	1	2	»	»		»	3
	TOTAUX	46	26	2	7		4	85
1891 — 1895	Français	40	11	2	4		6	63
	Espagnols	6	26	1	3		»	36
	Italiens	»	»	»	»		»	»
	Suisses	3	2	»	»		»	5
	Indigènes	»	»	»	»		»	»
	Autres	2	»	»	»		»	2
	TOTAUX	51	39	3	7		6	106
1896 — 1898	Français	37	4	1	3		1	46
	Espagnols	5	24	»	»		1	30
	Italiens	1	1	»	»		»	2
	Suisses	»	1	»	1		»	2
	Indigènes	1	»	»	»		»	1
	Autres	»	»	»	»		»	»
	TOTAUX	44	30	1	4		2	81

RÉCAPITULATION (1842 — 1898)

ANNÉES	NATIONALITÉ DU MARI	NATIONALITÉ DE LA FEMME					Autres	TOTAUX
		Franç.	Espagn.	Italien.	Suiss.	Indigènes		
1842 — 1898	Français	460	63	8	44		15	590
	Espagnols	19	144	2	5		2	172
	Italiens	8	2	6	4		»	20
	Suisses	15	7	1	20		»	43
	Indigènes	2	»	»	1		»	3
	Autres	11	5	»	1		6	23
	TOTAUX	515	221	17	75		23	851

COMMUNE DE KOLÉA

Population par âge, sexe et état civil (1896)

AGE	SEXE MASCULIN						SEXE FÉMININ					TOTAL des DEUX SEXES	DATES DE NAISSANCE
	GARÇONS	MONOGAMES	POLYGAMES	VEUFS	DIVORCÉS	TOTAL	FILLES	MARIÉES	VEUVES	DIVORCÉES	TOTAL		
De 0 à 1 an	76					76	60				60	136	1895 — 1896
De 1 an accompli	49					49	70				70	119	1894 — 1895
De 2 ans accomplis	65					65	59				59	124	1893 — 1894
De 3 —	61					61	65				65	126	1892 — 1893
De 4 —	61					61	63				63	124	1891 — 1892
TOTAL de 0 à 4 ans accomplis	312					312	317				317	629	1891 — 1896
De 5 ans accomplis	52					52	50				50	102	1890 — 1891
De 6 —	60					60	73				73	133	1889 — 1890
De 7 —	65					65	70				70	135	1888 — 1887
De 8 —	59					59	77				77	136	1887 — 1888
De 9 —	57					57	58				58	115	1886 — 1887
TOTAL de 5 à 9 ans accomplis	293					293	328				328	621	1886 — 1891
De 10 ans accomplis	92					92	73				73	165	1885 — 1886
De 11 —	41					41	37				37	78	1884 — 1885
De 12 —	78					78	77				77	155	1883 — 1884
De 13 —	61					61	58				58	119	1882 — 1883
De 14 —	53					53	60				60	113	1881 — 1882
TOTAL de 10 à 14 accomplis	325					325	305				305	630	1881 — 1886
De 15 ans accomplis	66					66	50	2			52	118	1880 — 1881
De 16 —	52					52	42	5			47	99	1879 — 1880
De 17 —	56					56	37	3			40	96	1878 — 1879
De 18 —	66					66	34	10		1	45	111	1877 — 1878
De 19 —	51					51	31	15			46	97	1876 — 1877
TOTAL de 15 à 19 accomplis	291					291	194	35		1	230	521	1876 — 1881
De 20 ans accomplis	88	4				92	39	28	1		68	160	1875 — 1876
De 21 —	71	3				74	19	13			32	106	1874 — 1875
De 22 —	82	6				88	19	30		1	50	138	1873 — 1874
De 23 —	65	4				69	12	21	1	1	35	104	1872 — 1873
De 24 —	46	6				52	8	22		1	31	83	1871 — 1872
TOTAL de 20 à 24 accomplis	352	23				375	97	114	2	3	216	591	1871 — 1876
De 25 à 29 ans accomplis	131	88		3	1	223	27	170	6	4	207	430	1866 — 1871
De 30 à 34 —	70	141		10	1	222	16	159	11	2	188	410	1861 — 1866
De 35 à 39 —	47	160	1	3		211	9	171	20	2	202	413	1856 — 1861
De 40 à 44 —	28	130		5		163	5	99	35	2	141	304	1851 — 1856
De 45 à 49 —	17	126	1	8		152	5	85	38		128	280	1846 — 1851
De 50 à 54 —	15	87		5		107	5	64	45	1	115	222	1841 — 1846
De 55 à 59 —	17	76		12	4	109	4	35	27		66	175	1836 — 1841
De 60 à 64 —	6	61	1	13		81	1	38	48		87	168	1831 — 1836
De 65 à 69 —	8	39		13		60	2	18	28	1	49	109	1826 — 1831
De 70 à 74 —	5	21	1	12	1	40		9	33		42	82	1821 — 1826
De 75 à 79 —	2	8		5		15		3	17		20	35	1816 — 1821
De 80 à 84 —		6		1		7		2	10		12	19	1811 — 1816
De 85 à 89 —		3				3			7		7	10	1806 — 1811
De 90 à 94 —													1801 — 1806
De 95 à 99 —		1				1			1		1	2	1796 — 1801
De 100 et au-dessus				2		2			1		1	3	1796 et avant
TOTAL de 25 à 100 ans	346	947	4	92	7	1.396	74	853	327	12	1.266	2.662	»
TOTAL GÉNÉRAL	1.919	970	4	92	7	2.992	1.315	1.002	329	16	2.662	5.654	»

DÉPARTEMENT D'ALGER

COMMUNE DE KOLÉA

CHIFFRE DE LA POPULATION

(1856 – 1896)

ANNÉES	EUROPÉENS	INDIGÈNES	TOTAUX
(Koléa, Douaouda, Fouka, Attatba, Castiglione, Bérard, Tefeschoun, Zéralda.)			
1856	2.727	1.636	4.363
1861	2.835	1.736	4.571
Séparation de Zéralda.			
1866	2.898	3.292	6.190
Séparation de Castiglione, Bérard, Tefeschoun; séparation de Attatba.			
1871	2.006	1.664	3.670
1876	2.217	1.910	4.127
1881	2.731	2.261	4.992
1886	2.926	2.395	5.321
Séparation de Fouka.			
1891	2.551	2.336	4.887
1896	2.715	2.697	5.412

Tableau des chemins classés de la commune de Koléa en 1899

Nos	INDICATION DES CHEMINS	LONGUEUR	LOCALITÉS DESSERVIES	OBSERVATIONS
	Chemins de grande communication.			
1	D'Alger à Mostaganem.....	4.020m	Zéralda, Fouka M, Castiglione, Bérard, Tipaza.	
7	Du pont du Mazafran à Marengo ..	14.892	Douaouda, Koléa, Berbessa, Attatba. Marengo.	
10	De Castiglione à Blida.....	10.200	Castiglione, Saïghr, Koléa, Oued-el-Aleug.	
	Chemins d'intérêt commun.			
8	De Bérard à Blida.....	10.635m	Bérard, Attatba.	
10	De Fouka à Boufarik	5.535	Fouka M, Fouka, Koléa.	
31	De Castiglione à Oued-el-Aleug ...	4.686	Castiglione, Chaïba, Berbessa.	
	Chemins vicinaux ordinaires.			
1	De Douaouda à Fouka.....	1.200m	Douaouda, Fouka, Tefeschoun.	
2	De Koléa à Tefeschoun.....	3.826	Koléa, Messaoud, Chaïba, Tefeschoun.	
3	De Koléa à Oued-el-Aleug.....	2.336	*Id.* *id.* *id.*	
4	De Douaouda à la mer.....	1.464	Douaouda, Douaouda-les-Bains.	
5	De Koléa à la carrière de sable ...	750	Koléa.	
6	De Messaoud à Fouka par Saïghr..	2.644	Messaoud, Saïghr, Fouka.	
	Chemins ruraux.			
1	Chemin dit de Mahelma.....	2.880m	Nord, forêt de Mokta-Kerra et propriété Bailly, au gué des Chrétiens.	
3	Chemin de Ben-Azouz.....	1.472	Lots de Ben-Azouz.	
4	De Douaouda aux lots de la plaine.	2.250	Longe de communal N de Douaouda et dessert les lots de la plaine du Mazafran.	

COMMUNE DE KOLÉA

Nombre d'hectares plantés en vigne et nombre d'hectolitres récoltés

(1881 — 1899)

ANNÉES	VIGNES en PLEIN RAPPORT	VIGNES JEUNES	TOTAL DES HECTARES en vignes	HECTOLITRES RÉCOLTÉS
1881	366	»	366	14.977
1882	484	»	484	17.695
1883	503	405	908	19.062
1884	568	398	966	16.891
1885	717	341	1.058	19.079
1886	842	453	1.295	25.724
1887	930	490	1.421	48.138
1888	1.086	401	1.487	64.593
1889	1.258	274	1.532	41.819
Séparation de l'annexe de Fouka érigée en commune.				
1890	912	58	970	33.585
1891	948	237	1.185	45.080
1892	1.139	320	1.459	40.467
1893	1.203	324	1.527	57.026
1894	1.264	307	1.571	47.555
1895	1.319	272	1.591	66.046
1896	1.502	221	1.723	78.858
1897	1.556	192	1.748	72.088
1898	1.623	165	1.788	94.577
1899	1.683	111	1.794	60.705

COMMUNE DE KOLÉA

Renseignements concernant le vignoble existant sur la commune de Koléa (1898-1899)

		ANNÉES	
		1898	1899
Nombre de planteurs de vigne		224	220
Prix du vin chez le récoltant		17 francs	17 à 20 francs
Degré alcoolique	le plus fort	13° 5	13°
	le plus faible	9°	8° 5
	moyen	10° 8	10° 5
Rendement moyen à l'hectare		52 hectolitres 89	36 hectolitres 06
Vins	rouges	92.524h	59.664h
	blancs	2.053	1.041
		94.577 hect.	60.705 hect.
Pour les 10 dernières années 1888-1897 et 1889-1898	moyenne de la production	49.808 hectolitres	55.856 hectolitres
	moyenne par hectare	44 hectolitres 35	48 hectolitres 99

COMMUNE DE KOLÉA

Céréales

ANNÉES	Hectares ensemencés			Quintaux récoltés		
	Européens	Indigènes	TOTAUX	Européens	Indigènes	TOTAUX
1878	2.755	797	3.552	15.642	8.803	24.445
1879	2.174	832	3.006	15.147	4.165	19.312
1880	2.350	1.131	3.481	32.488	13.224	45.712
1881	2.517	1.097	3.614	21.282	6.418	27.700
1882	2.552	909	3.461	28.526	10.463	38.989
1883	2.620	1.116	3.736	27.652	11.681	39.333
1884	2.620	1.116	3.736	27.652	11.681	39.333
1885	2.615	998	3.613	26.907	7.849	34.756
1886	2.386	918	3.304	16.620	6.526	23.146
1887	2.380	750	3.130	16.230	5.170	21.400
1888	2.310	857	3.167	15.904	6.261	22.165
1889	2.309	746	3.055	16.205	5.410	21.615
1890	2.358	744	3.102	17.690	5.630	23.320
1891	2.005	629	2.634	15.395	3.925	19.320
1892	1.083	613	1.696	6.632	2.508	9 140
1893	1.091	626	1.717	7.810	3.696	11.506
1894	1.020	535	1.555	11.626	4.630	15.256
1895	528	557	1.085	5.986	5.135	11.121
1896	535	485	1.020	7.755	5.640	13.395
1897	522	486	1.008	5.305	3.055	8.360
1898	680	613	1.293	7.200	5.025	12.225
1899	571	286	857	3.810	1.382	5.192

ARCHIVES TERRITORIALES

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION HISTORIQUE

Pages

I HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE. 1

II HISTOIRE DÉMOGRAPHIQUE. — Naissances : légitimes, naturelles. — Mariages. — Décès. — Mouvement de la population. — Emigration. — Immigration. — Répartition professionnelle 4

III HISTOIRE ÉCONOMIQUE. — Division de la propriété. — Modes d'exploitation. — Particularités coutumières — Pratiques successorales. — Culture. — Assolement. — Défrichement. — Maladies des productions agricoles. — Prix de la terre. — Fermages. — Prix des denrées. — Débouchés. — Mode de vente. — Impôts. — Associations agricoles.. . 12

IV HISTOIRE SOCIALE. — Conditions de l'habitation, du vêtement, de la nourriture. — Mœurs. — Epargne. — Alcoolisme. — Indigents. — Fondations. — Hospices. — Bureaux de bienfaisance. — Sociétés de secours mutuels. 21

SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNE

I DESCRIPTION PHYSIQUE. — Les lieux. — Le climat. — Le sol — Les eaux. — Les moyens d'accès 29

II LA POPULATION. — La répartition par âges, par sexes, par état civil, par professions. 39

III L'ÉMIGRATION ET L'IMMIGRATION. — Courants d'émigration, leurs causes, leur destination, leurs effets. — Les émigrants reviennent-ils ? — Courants d'immigration. — Sont-ils intermittents, périodiques, réguliers ? 43

IV DIVISION DE LA PROPRIÉTÉ. — Grande, moyenne et petite propriété. — Mobilité de la propriété. — Ventes. — Saisies. — Biens communaux. — Coutumes successorales. 46

		Pages
V	MODES D'EXPLOITATION. — Faire-valoir : familial, patronal. — Fermage. — Métayage.	53
VI	CULTURES. — Diverses cultures de la commune. — Elevage des animaux domestiques.	55
VII	INSTRUCTION AGRICOLE — Enseignement agricole. — Champs d'expériences.	70
VIII	INDUSTRIES RURALES. — Alliance des travaux agricoles et industriels. — Petite industrie. — Industries accessoires.	72
IX	SALAIRES ET MAIN-D'ŒUVRE. — Abondance ou rareté de la main-d'œuvre. — Salaire en argent ou en nature, suivant les saisons ou les emplois.	75
X	CONDITION DU PERSONNEL AGRICOLE. — Pour les diverses classes de la population agricole (propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers). — Habitation. — Vêtement. — Nourriture.	79
XI	RÉSULTATS ÉCONOMIQUES. — Prix de revient et de vente des denrées agricoles. — Impôts. — Etat de prospérité ou de crise.	84
XII	SYNDICATS AGRICOLES — Associations de diverses natures, de crédit, d'achat, de vente, de production.	93
XIII	PRÉVOYANCE. — Epargne. — Sociétés de secours mutuels, de retraites — Assurances.	95
XIV	ASSISTANCE. — Hospices. — Hôpitaux. — Crèche. — Assistance médicale. — Secours.	97
XV	ETAT MORAL ET SOCIAL DE LA COMMUNE. — Habitudes morales. — Rapport entre les propriétaires et les ouvriers ou tenanciers. — Bien-être ou maladie. — Avenir de la commune.	101
	CONCLUSIONS	106
	ANNEXES.	109

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R F
IMPRIMÉS

Imprimerie de la Nièvre, avenue de la Gare, 24, Nevers